
MARRAKECH – Sessions de l'après-midi du GAC
Mardi 8 mars 2016 – 14h00 à 18h00 WET
ICANN55 | Marrakech, Maroc

THOMAS SCHNEIDER : Rebonjour, tout le monde.

On recommence la réunion de l'après-midi. On a un sujet sur notre table qui est un sujet important pour nos consommateurs, surtout, dans les pays que nous représentons. Et je vais donner très vite la parole, comme on a déjà quelques minutes de retard. Je vais très vite donner la parole à Laureen et Megan qui vont vous présenter qui sont les deux membres du CCT *Review Team*, qui s'occupe des choix des consommateurs, de la confiance des consommateurs, etc. Ils vont vous présenter comment les travaux ont débuté dans les premiers mois de cette année et où est-ce qu'ils sont, quels sont les prochains pas planifiés.

TOM DALE : Merci, Thomas.

Bonjour à tous encore une fois. Bienvenue aux nouveaux venus et bienvenus à ceux qui ont déjà participé. Alors, nous vous souhaitons la bienvenue et je vous demande de poser des questions si vous trouvez des questions qui ne sont pas claires.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Le personnel du Secrétariat, ou le personnel de l'ICANN qui donne son soutien au GAC, est disponible pour vous aider au cas où vous auriez des doutes et à faciliter votre participation dans cette réunion.

Comme Thomas vient de le dire, après avoir fait l'appel et voir quelles sont les personnes présentes, nous avons d'autres manières de voir que vous avez participé à la réunion. Il y a un formulaire que vous devez remplir au cours de la réunion. Je vous demande de le compléter avec toutes vos données pour savoir que vous avez été présent lors de nos réunions. Et dans les dernières réunions du GAC, nous allons vous demander d'inclure la carte – votre carte de présentation.

Michelle vous montre où est-ce que vous devez mettre vos cartes. C'est dans le coin que je vous signale en ce moment, de mon doigt...

Et pendant toute la réunion, je vous demande de mettre votre carte de visite pour avoir toutes vos coordonnées. Par la suite, on va prendre une de ces cartes. Il va y avoir un prix. Le prix n'a pas encore été décidé, mais ce sera bien, sans aucun doute, et il aura trait à la culture locale, à la culture marocaine. Je vous demande donc de nous aider à savoir quelles ont été les personnes présentes dans la réunion.

En parlant de l'ordre du jour, vous l'avez reçu tous il y a deux ou trois semaines, on vous les envoyés, et il y a un changement qu'il faut que je vous signale, un changement ayant trait aux sessions de demain, dimanche. Ce sont les points 8 et 10 qui vont changer. Cela concerne la possibilité d'assistance des orateurs. On va nous parler de la préparation pour la réunion des gouvernements de haut niveau. Et s'il y a des questions pour cette réunion, eh bien, on va le faire demain à 14 h 30.

Et, pour ce ayant trait à l'élaboration de politiques des nouveaux gTLDs, il va y avoir des modifications entre ces deux sessions. Alors, on va changer l'ordre.

Voilà, ce sont des questions administratives... Ce qui reste au Secrétariat, c'est de vous dire – en ce qui concerne l'élection de présidents et vice-présidents du GAC, on va vous raconter – Michelle va vous raconter où on en est.

MICHELLE SCOTT-TUCKER : Pour garantir l'indépendance, on va mettre en place un processus où le président du GAC est choisi pour une période de deux ans, il peut être réélu pour deux ans de plus.

Thomas Schneider arrive à la fin de son premier mandat, alors il peut être nommé pour la deuxième période.

Les vice-présidents ont un mandat d'un an et ils peuvent être réélus pour une deuxième année supplémentaire. Tous les vice-présidents arrivent à la fin de leur deuxième mandat, ils ne sont donc pas disponibles pour la réélection.

Si vous êtes intéressé à devenir membre de cette équipe de direction – et j'espère que ce sera le cas —, il est important de savoir quels sont les délais.

Il va y avoir une période de nomination que l'ACIG va convoquer pour la prochaine réunion 2016. S'il y a plus de nominations que de places disponibles, l'ACIG va faire l'élection lors de la fin de la dernière réunion de cette année en novembre 2016. Si vous avez besoin de la permission de vos gouvernements respectifs, vous devrez demander ceci pendant cette réunion et la prochaine. Et si vous ne savez pas si vous souhaitez être nommé pour un poste de direction, vous n'avez qu'à contacter le vice-président ou le président pour qu'ils vous donnent leur avis, qu'ils vous informent sur la tâche à faire. Et bien évidemment, vous pouvez venir chez nous, au Secrétariat.

Il va y avoir également une téléconférence.

Il ne faut pas être expert à l'ICANN pour pouvoir appartenir à cette équipe. C'est une équipe diversifiée ou une équipe d'administration ou de direction de leadership du GAC. Alors, pendant la prochaine réunion du GAC, dès que nous aurons la fin

de la période de nomination, nous vous demandons de dire clairement ce que vous pensez faire.

TOM DALE : J'ai une autre autorisation pour l'ordre du jour, la réunion avec la ccNSO : elle n'aura pas lieu. La ccNSO a d'autres réunions pendant cette réunion de l'ICANN, alors la réunion avec ce groupe ne sera pas possible. Celle [la réunion] qui est dans l'ordre du jour n'aura pas lieu.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tom. Je vous remercie d'avoir abordé la procédure d'élection et de réélection de l'Équipe de direction du GAC. Parce que comme Michelle l'a bien dit, il faut que nous soyons tous bien préparés.

Avant de passer à la prochaine séance, eh bien, le calendrier que nous avons préparé se modifie constamment, comme vous l'avez vu, et cela a trait à l'énorme travail que nous aurons à faire pendant cette réunion. Il faudra arriver à un accord sur la proposition de responsabilité de reddition de comptes.

On fait de notre mieux pour accorder le temps nécessaire pour mener à bien ce débat. Par exemple, la ccNSO s'est rendu compte qu'ils vont avoir besoin de davantage de temps. Et c'est peut-être notre cas aussi parce que nous avons déjà eu

l'expérience auparavant. Et cela va dépendre du débat, des délibérations, des discussions.

Je veux aussi que vous sachiez que nous sommes préoccupés pour la question.

Vous avez des questions sur l'ordre du jour ou des questions de base liées à notre réunion? Des commentaires à faire?

Oui, l'Australie.

AUSTRALIE :

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une suggestion. Comme on ne va pas se réunir avec la ccNSO, peut-être pourrions-nous mener les réunions de travail à ce moment-là au lieu de le faire pendant la pause-déjeuner?

THOMAS SCHNEIDER :

Oui. Nous savons bien qu'il y a des réunions des groupes de travail qui se superposent, mais je n'ai aucun problème. Mais il faut savoir s'il y a quelqu'un d'autre d'inviter dans ces réunions. Il faudra vérifier si ces gens vont pouvoir y assister. Quels sont les groupes de travail dont vous parlez? Parce qu'il y a deux séances d'une demi-heure, c'est bien ça? Il faudrait demander aux organisateurs des réunions des groupes de travail pour

savoir qui peut travailler à ce moment-là. Peut-être il faudra voir comment ça se passe pour les délibérations et parler de la reddition de comptes. Je crois que c'est quelque chose d'important...

Il ne faut pas prendre la décision maintenant, mais il faut voir comment mieux utiliser la période disponible.

Olga, s'il vous plaît.

OLGA CAVALLI : Je veux signaler que le point 17, c'est ce point qui serait disponible? C'est correct?

THOMAS SCHNEIDER : Moi, j'ai ça comme numéro 13, mais peut-être c'est une autre version de l'ordre du jour...

OLGA CAVALLI : C'est le mardi matin dont nous parlons? De 11 h à 11 h 30?

Ah non, c'est une heure complètement. C'est juste pour savoir.

Alors, les groupes de travail se réunissent en dehors de cette salle. Peut-être pourrions-nous parler de la question plus tard...

THOMAS SCHNEIDER : Oui. Merci, l'Australie.

D'autres commentaires? L'Iran?

IRAN : Merci, Monsieur le Président. Ce matin, ALAC a mené sa première réunion liée à l'analyse du CCWG. Ils avaient 16 heures de débat et ils l'ont limité à 7 heures. Il y a d'autres unités constitutives – je demande tout simplement si on peut le faire. Est-il possible d'avoir un extrait du programme de ces unités constitutives pour savoir quel sera le temps consacré à ces discussions et pouvoir suivre les délibérations et faciliter le travail? Je voudrais savoir si cette possibilité existe. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Alors, la question est si nous allons pouvoir obtenir les calendriers d'autres SOs et ACs pour savoir quand ils vont aborder la question de la transition.

Olof, pouvez-vous nous aider?

OLOF NORDLING : Oui. Je vais essayer de transmettre la question pour voir s'ils peuvent nous informer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. D'autres commentaires? D'autres questions? J'en profite pour vous dire que nous avons deux vice-présidents de plus qui ne sont pas ici présents. Une des vice-présidentes arrive...

Bonjour, Gemma.

On va lui donner une minute pour s'installer. Et puis, Henri Kassen de la Namibie qui ne sera pas avec nous aujourd'hui : il arrive demain. Alors, demain, on sera tous ici.

S'il n'y a plus de questions ou de commentaires sur l'ordre du jour, je crois que, sans perdre de temps, nous pouvons passer maintenant au point no 2 de l'ordre du jour, à savoir le début des délibérations sur la transition de l'IANA et le processus de reddition de comptes de l'ICANN et le résultat tel qu'il est aujourd'hui.

Nous avons parlé de la transition de l'IANA auparavant. Nous avons aussi beaucoup travaillé là-dessus, et nous continuons ce processus à condition que l'évaluation soit faite à la fin, ensemble, dès que le résultat du processus de responsabilité ou de reddition de comptes sera fini. Parce qu'ils sont très liés. Et notre ami Kavouss de l'Iran suivit tout ce processus de très près et il est l'un des membres du GAC qui participe à l'ICG, le Groupe de coordination qui coordonne justement la transition de l'IANA qui a trait au CWG et qui a aussi participé activement au CCWG qui a abordé la reddition de compte. Je vous prie de nous

donner un panorama général et rapide d'où nous en sommes avec la transition de l'IANA, comment cela est lié, la reddition de comptes et pourquoi nous voyons tout ça comme un seul paquet.

Je voudrais vous céder la parole, Kavouss, pour que ceux qui n'ont pas pu suivre de près le processus puissent avoir une mise à jour sur où nous en sommes, quelles sont les prochaines démarches à suivre ayant trait à la transition de l'IANA.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Thomas.

Nous avons participé avec d'autres collègues du GAC, nous avons une participation collective à l'ICG. Il y en a eu d'autres. Même vous...

Mais il ne me semble pas qu'on ait besoin d'aborder trop de détails: nous avons déjà donné notre acceptation, nous attendons le rapport final de l'ICG. L'ICG a envoyé une lettre au CWG, le Groupe de travail intercommunautaire responsable des activités de nommage pour voir si le rapport final du CCWG était satisfaisant quant aux conditions et aux exigences du CWG.

La lettre a eu une réponse affirmative. La partie concernant la reddition de comptes du rapport du CCWG du 19 février respectait pleinement les exigences du CWG en tout ce qui avait

trait à la Communauté de nommage. En ce sens-là, l'ICG a fait un dernier appel la semaine dernière et il a été décidé qu'une lettre en version préliminaire serait préparée pour être envoyée à la NTIA et à l'ICANN pour indiquer qu'il s'agit justement du rapport final de l'ICG, du Groupe de coordination de transition de l'IANA.

Cependant, cette lettre est encore – on attend encore pour finir cette lettre les résultats des six organisations constitutives pour informer de cela le CWG. Une fois qu'on aura reçu ces réponses, fort probablement vers le 10 mars, la présidence de l'ICG pourra envoyer cette lettre à la NTIA et à l'ICANN.

Comme vous le savez, on a demandé à l'ICANN de ne pas modifier le rapport ou la proposition de l'ICG. Mais si le Conseil d'administration de l'ICANN a des commentaires à faire, il peut le faire séparément.

Le rapport de l'ICG est donc terminé et nous attendons tout juste que les six organisations constitutives nous donnent une réponse positive pour aller de l'avant.

Je vous remercie.

S'il y a un collègue – surtout ceux qui viennent pour la première fois, s'il y a des collègues qui ont des questions par rapport aux activités de l'ICG, moi-même, Manal ou d'autres, nous sommes

tous disponibles pour vous donner des informations à propos de ça.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, Kavouss. Et maintenant, quelque chose de fondamental. Le CWG est le Groupe de travail communautaire, et c'est aussi le CCWG. Mais le CWG, lorsque vous entendez ceci, le CWG concerne un mécanisme technique concernant la transition de la supervision des fonctions IANA. Lorsque vous voyez « CCWG », cela concerne le travail qui est fait dans le domaine de la responsabilité, de la reddition de comptes de l'ICANN, tous ces processus pendant lesquels on essaie d'élaborer une proposition pour améliorer la responsabilité de l'ICANN. Le CWG concerne donc la proposition de la transition des fonctions de l'IANA et le CCWG concerne la responsabilité. C'est quelque chose que tout le monde doit bien comprendre, très clairement. Parce qu'autrement, vous ne comprendrez pas de quoi nous parlons.

Merci beaucoup, Kavouss.

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires sur ce sujet en ce moment même?

S'il n'y a pas de commentaires ni de questions...

Oui, l'Indonésie.

INDONÉSIE :

Je voudrais savoir si Kavouss pourrait nous donner davantage de précisions dans son explication. Parce que nous espérons que cette proposition pourra être transmise au Gouvernement des États-Unis. Et nous voulons aussi savoir ce qu'il adviendra une fois que cette proposition aura été présentée au Gouvernement des États-Unis, quels seront les résultats si le Gouvernement est d'accord ou pas et ce que sera le résultat. Est-ce que l'on fondera un nouveau ICANN? Est-ce qu'il y aura une organisation complètement différente? Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup.

Kavouss, nous avons deux membres du GAC dans le CWG qui travaille dans la proposition : la Norvège et un membre de la Thaïlande. Kavouss, vous pouvez commencer si vous voulez et puis, s'il y a quelqu'un d'autre, des membres qui veulent continuer, vous pouvez le faire.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci beaucoup.

Mes chers collègues pourront compléter ce que je dis, mais il faut que vous lisiez, il me semble, l'annonce du Gouvernement

des États-Unis, qui, enfin, sera ancienne de deux ans, et où l'on dit qu'ils ont l'intention de transférer les fonctions de supervision de l'IANA, le système de nommage, les noms... Cette supervision qui était assurée par le Gouvernement des États-Unis serait transférée à une communauté mondiale multipartite. En ce sens-là, avec la transition, on aura tout le travail sur la responsabilité. Le Gouvernement des États-Unis recevra le rapport du CCWG, du CWG, il attendra le résultat du travail du CCWG et nous espérons que tout ce travail sera terminé le 10 mars 2016.

Ces rapports seront analysés, nous verrons quelle est la situation et nous verrons s'il faut prendre des mesures. La transition n'est pas limitée à la transition de la supervision des fonctions IANA. Cette transition concerne aussi le fait de respecter les mesures de reddition de comptes qui doivent être mises en œuvre ou qui devront être mises en œuvre une fois cette transition faite.

Voilà, ce sont les questions qui sont liées entre elles.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Si quelqu'un veut avoir davantage de précisions sur ces propositions en dehors de cette réunion, vous pouvez contacter les représentants directement avec analyse de la Norvège ou le représentant de la Thaïlande ou Kavouss ou n'importe lequel parmi nous.

Je crois que maintenant, nous devons aborder la question de la responsabilité de ce travail.

Comme vous le savez, nous avons trois coprésidents dans ce groupe. Ils ont eu la gentillesse de venir collaborer avec nous pour cette séance. Et je crois aussi que ce sont les personnes les mieux placées pour nous présenter une synthèse de la situation, où nous sommes maintenant.

Je ne sais pas si nous avons suffisamment de places pour tout le monde...

Bon, il y a peut-être trop de chaises... ou trop de présidents pour occuper les sièges dont nous disposons!

Merci beaucoup, Mathieu, d'être venu. C'est l'un des coprésidents de ce groupe.

Ils doivent se présenter dans les différentes unités constitutives...

Je vais vous céder la parole, Mathieu, pour que vous fassiez la présentation des propositions. Nous pourrons ensuite avoir une séance Q & R.

MATHIEU WEIL :

Merci, Thomas. Je vais parler en français.

Je ne sais pas si les diapos sont chargées... OK, c'est bon.

Merci infiniment de nous avoir invités pour cette session d'introduction, si je comprends bien, aux travaux – nombreux – du GAC sur la transition lors de cette semaine de Marrakech.

Comme je le disais au président Thomas Rickert, le *co-chair* désigné par le GNSO est retenu actuellement dans la session du GNSO qui parle du même sujet. Et León Sanchez, le *co-chair* désigné par ALAC était dans cette salle il y a à peine quelques minutes. Et je crois que la peur de vous affronter l'a fait fuir! Ou quelque chose d'équivalent! Puisqu'il a soudainement disparu! Si vous voyez León, merci de le signaler. J'espère que nous le retrouverons rapidement. Je ne désespère pas, en tous cas, qu'il vienne me rejoindre avant la fin de la séance.

Je vais passer rapidement les transparents qui brossent la vue à un assez haut niveau des propositions telles qu'elles ont été formulées et remises au GAC, comme à l'ensemble des organisations ayant signé la charte du Groupe.

Merci, León, de me rejoindre.

On peut avoir le transparent suivant?

Donc, pour rappel, et ç'a été extrêmement bien présenté auparavant par Kavouss, donc je ne vais pas m'appesantir, mais le Groupe *Accountability* a deux missions. La première, c'est de proposer des améliorations pour la responsabilité de l'ICANN. Le second, c'est aussi de répondre aux conditions du Groupe de travail sur la fonction nommage d'IANA, le CWG *Stewardship*, qui a posé un certain nombre de conditions que les propositions que nous avons soumises doivent remplir.

Le transparent suivant.

Donc, c'est absolument nécessaire pour l'ensemble du processus de transition.

Ici, simplement quelques statistiques sur l'intensité du travail qui a été caractéristique de l'ensemble de l'effort sur la transition. Et je vois certains qui sourient de cette notion d'intensivité. C'est vrai que ç'a été un effort extrêmement important.

Et finalement, quand même assez distribués, même si on note, comme toujours, qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour améliorer la participation sud-américaine et africaine.

Le transparent suivant, s'il vous plaît.

Donc, Kavouss a indiqué très clairement la distinction entre la première partie des travaux, le *Work Stream 1* et *Work Stream 2*, qui sont très importants. Les propositions soumises au GAC ne constituent que la partie qui doit être en place ou sur lequel l'engagement doit être extrêmement formé avant la transition du rôle du gouvernement américain dans la supervision de la fonction IANA, et uniquement cette partie-là.

La deuxième partie, nous l'avons lancée hier lors de notre réunion face-à-face qui a duré toute la journée, pour démarrer les travaux sur d'autres sujets qui sont listés dans le rapport, et qui inclus des sujets sur lesquels je suis certain qu'on pourra compter sur l'expérience et la contribution du GAC, comme la diversité, comme la question des juridictions, comme la question de la transparence des actions de l'ICANN, et ces sujets-là continue d'être à l'ordre du jour. Le travail n'est pas terminé [peu clair].

Le prochain transparent. Merci.

On va sauter celui-là. C'est juste pour rappeler qu'il y a un résumé d'une cinquantaine de pages et ensuite, tous les détails. Il est donc possible en une cinquantaine de pages de se faire une idée déjà extrêmement détaillée. Et on n'est pas obligé d'avoir imprimé en papier l'ensemble de la bible *Accountability*. En une

cinquante de pages, ça marche très bien. Et pensez à l'Environnement, si vous pouvez le lire à l'écran, c'est encore mieux dans l'esprit qui domine aujourd'hui les discussions internationales à la suite de la magnifique réunion de Paris, de [peu clair].

Transparent suivant, s'il vous plaît.

Un premier point sur les premiers retours que nous avons obtenus depuis la publication de ce rapport. Donc, premier élément, par ordre chronologique, est très important. Le Groupe de travail sur la fonction nommage de l'IANA, le CWG *Stewardship*, a confirmé formellement par écrit, après discussions et par consensus dans le Groupe, que les conditions qu'il avait établies sont réunies, avec les propositions que nous faisons. C'est extrêmement important puisque c'était, comme vous vous en souvenez sur le schéma que je vous ai montré tout à l'heure, une des conditions nécessaires à la transition. Donc, ça, c'est le premier point qui est très important pour nous.

Depuis lors, nous savons que SSAC a approuvé les propositions, et l'ASO, donc la Communauté sur la numérotation, les a approuvées également ailleurs. Nous sommes donc à deux organisations ayant signé la charte qui ont approuvé le rapport. Et il y en a deux sur six. Il y en a six puisqu'il reste quatre, qui

sont le GAC, ALAC, la ccNSO et le GNSO. Et c'est l'objet, évidemment, de la semaine.

Prochain support.

Là, ce que vous avez ensuite, c'est l'ensemble des recommandations. Je ne vais pas toutes les passer. Je rappelle simplement qu'il y a quatre grands blocs dans le cadre de responsabilité que nous esquissons et que nous proposons de mettre en place pour l'ICANN. Le premier, c'est la mission de l'ICANN, qui doit être clairement définie, donc les contours doivent être clairs, et qui doit incorporer les éléments qui, aujourd'hui, sont dans l'*Affirmation of Commitments* avec le gouvernement américain.

Le deuxième élément qui est essentiel pour la responsabilité de l'ICANN, c'est la capacité à faire appel. Donc, l'amélioration à faire appel des décisions de l'ICANN, dès lors qu'une partie prenante, quelle qu'elle soit, qui peut être un gouvernement, qui peut être un gestionnaire de ccTLDs, comme l'APNIC, que je dirige, qui peut être une association professionnelle qui considérerait qu'elle subit les conséquences d'une décision de l'ICANN peut aller, de manière effectivement, vers un mécanisme d'appel dont la décision s'impose au *Board* de l'ICANN et dont le standard est de vérifier que l'ICANN agit

conformément à ses textes fondateurs, à ses statuts, tels qu'ils sont redessinés. Un deuxième élément extrêmement important.

Troisième élément, bien entendu, le Conseil d'administration de l'ICANN, le *Board*, qui reste au cœur de la gestion au quotidien des affaires de l'organisation. C'est essentiel pour qu'elle soit efficace. Et bien entendu, à l'intérieur de ce conseil d'administration, il est un élément qui est extrêmement structurant et, en tous cas, qui a donné lieu à beaucoup de débats, qui est la manière dont ce conseil d'administration interagit avec les organisations, telles que le GNSO, qui font des politiques, et les organisations comme le GAC, qui émettent des avis. Et l'avis du GAC a bien sûr déjà donné lieu à un certain nombre de dispositions dans les statuts sur la manière dont il est pris en compte par le Conseil d'administration de l'ICANN, par le *Board*. Et là, il y a de fameuses – enfin, fameuses par l'intensité du travail qui a eu lieu – propositions relatives exactement à comment le *Board* prend ses décisions vis-à-vis un avis un GAC.

Quatrième et dernier élément, qui a lui aussi donné lieu à énormément de travaux : la constitution d'une communauté disposant de ce pouvoir supplémentaire et notamment ceux de pouvoir bloquer des changements de statuts, des projets de budget, des projets stratégiques, voir même d'aller jusqu'au fait

de démettre des membres du Conseil d'administration de l'ICANN.

Ce sont les quatre grands blocs de proposition qui figurent dans notre rapport. Dans les supports, j'espère qu'ils sont – je pense qu'ils seront – ils seront ou ont été circulés. Vous verrez recommandation par recommandation à la fois, les éléments clés et ce qui a changé depuis le troisième rapport, celui qui avait été publié le 30 novembre dernier et sur lequel le GAC s'était déjà penché avec énormément d'attention puisque nous avons reçu successivement deux contributions au nom du GAC deux contributions au nom du GAC, qui ont été extrêmement utiles dans la finalisation du rapport. Donc, nous avons aussi mis en avant, si on regarde le transparent suivant, assez rapidement, les principes aux changements qui ont eu lieu dans la dernière phase de discussions, qui ont été très intenses.

Si on peut juste avoir l'exemple sur la première recommandation du...

Voilà. Vous voyez, à chaque fois, un grand nombre de clarifications, quelques éléments ajoutés. Ici, par exemple, l'élément relatif à la création d'un nouveau pouvoir pour la communauté, qui est de créer – de lancer une enquête, en fait, *investigation*, sur un sujet quand une insatisfaction fait jour. Et donc, ce sont les éléments que nous avons voulu tracer pour que

tout le monde ait l'ensemble de la vue sur le rapport supplémentaire que nous avons soumis.

Voilà pour le paysage.

León, *would you like to take over?*

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup. En profitant que j'ai ma copine Olga à côté de moi, c'est une opportunité pour pouvoir parler un petit peu en espagnol.

Très bien.

Comme Mathieu a mentionné, l'intention n'est pas de faire une révision de chacune des recommandations, mais plutôt de pouvoir vous guider sur le moment où on en est, le moment qu'on traverse qu'a mentionné Mathieu. En ce moment, nous avons l'approbation de certaines organisations qui ont commencé à entamer cette réunion des organisations membres. Et nous avons l'approbation de la part de l'ASO et aussi l'autorisation du SSAC. Et pour cela, nous sommes en train de travailler avec le reste des organisations pour pouvoir avoir leur soutien et leur approbation aussi.

J'aimerais que nous puissions passer un petit peu les diapos pour pouvoir réviser la dernière diapo, revoir la dernière diapo,

la no 30, sur laquelle on parle à propos des temps disponibles que nous avons.

Effectivement, celle-là.

Une fois que nous avons conclu les travaux pour rendre notre proposition finale aux différentes Organisations de soutien, les Comités consultatifs, nous devons traverser un processus pour que vous puissiez, en tant qu'organisations membres, comme nous avons dit avant, vous avez autorisé et approuvé cette proposition finale.

Notre objectif est que ces approbations puissent être prêtes lors de cette réunion de Marrakech. Idéalement, nous passons à pouvoir avoir l'approbation de chacune de ces organisations avant le 9 mars et que nous puissions rendre ou soumettre cette proposition au Conseil d'administration de l'ICANN pour — au plus tard le 10 mars – qu'ils puissent à leur tour la soumettre à la NTIA pour que...

Là commence un processus qui est au — là de notre portée. C'est un processus qui doit s'amener en place et que le Gouvernement des États-Unis doit mettre en place. Et nous avons une période d'audiences au Congrès. Ces audiences, on espère pouvoir les mener dans les deux semaines suivantes à la fin de notre réunion à Marrakech. Et dans cette période, nous espérons que ça puisse durer entre 60 et 90 jours, car c'est un

processus, comme nous avons dit avant, qui appartient à la NTIA, mais aussi à certaines agences du Gouvernement des États-Unis — ça implique également le Congrès des États-Unis. Et une fois que ce processus a été conclu au niveau des secrétariats et des institutions, nous espérons que finalement, on puisse avoir l'autorisation pour pouvoir mener concrètement cette transition.

Évidemment, dans cette période, on ne sera pas statique, nous n'allons pas juste attendre que ça arrive, cette autorisation de la part du Gouvernement des États-Unis, mais nous avons aussi avant-hier, nous avons eu une réunion assez productive avec les membres, les participants du CCWG où nous avons analysé a mise en place de ces propositions que nous sommes en train de faire dans cette première étape de travail. Et nous sommes en train de planifier également notre deuxième étape du travail en prenant compte que cette transition va pouvoir être mise en place.

J'aimerais passer au transparent no 28, s'il vous plaît.

Comme vous pouvez voir dans le transparent no 28, pour cette deuxième étape de ce processus, nous voyons ici le travail que nous avons prévu. Cette deuxième étape qu'on appelle normalement *Work Stream 2* est censée développer différents systèmes, que nous croyons qui sont déjà assez clairs et bien

établis pour être explorés un petit peu plus en détail et mis en place une fois que la première étape est conclue et que nous puissions avancer avec la transition. Si vous vous rappelez bien, tout ce que nous avons vu dans l'étape no 1, c'était ces changements, ces mesures qui devaient être prises ou mises en œuvre avant la transition.

Et nous avons défini une deuxième étape, dans laquelle on parlait de certains sujets qui n'avaient pas besoin d'être spécialement conclus, ou un rapport avec la possibilité de mettre en place la transition.

Alors, il s'agit de sujets qui ont été compromis pour être traités dans cette deuxième étape. On a le sujet des diversités qui a été beaucoup discuté, un travail au sein du CCWG, ç'a... Et nous avons Olga, qui a beaucoup aidé au sujet de la diversité.

Pour cette dernière étape de travail, la responsabilité, la transparence entre les différentes Organisations de soutiens et les Comités consultatifs, c'est un autre sujet qui va être étudié en détail dans cette deuxième étape de travail. La transparence et la responsabilité du *staff*, c'est un autre sujet aussi qui a été réservé pour cette deuxième étape.

La transparence en ce qui concerne le fait de pouvoir mener en lace des révisions des documents et l'accès à l'information de l'organisation est aussi un autre sujet qui va être détaillé comme

partie de cette deuxième étape de travail. Le sujet des droits de l'homme qui a été un sujet dans lequel on a fait des progrès aussi, et dans notre proposition, il y a une recommandation pour qu'il y ait cet engagement de la part de l'ICANN en ce qui concerne les statuts pour pouvoir s'engager à respecter les droits de l'homme. Mais nous reconnaissons qu'il y a également beaucoup plus de travail à développer et mettre en place pour pouvoir voir dans quels contextes on parle de droits de l'homme. C'est dans le cadre de la mission limitée de l'ICANN. Mais quand même, nous devons travailler dans ces détails, comme vous savez très bien, qui peuvent être très problématiques.

Nous menons en place tout cela comme partie de cette deuxième étape. Aussi, le sujet de la juridiction que nous avons discuté avec beaucoup de nos collègues et représentants du Gouvernement, et spécialement le Brésil, l'Argentine et la France ont été très actifs dans la partie de la juridiction. Évidemment, ici, nous allons mettre en place non seulement la discussion, mais aussi l'analyse, de quelle façon ç'a un impact au niveau de la juridiction du point de vue transactionnel, opérationnel, juridique, dans toutes les opérations de l'ICANN. Alors, ici, il y aura aussi une discussion assez riche — on espère, mais on croit que ça va être le cas.

Cet engagement envers les droits de l'homme dont on parlait tout à l'heure a été documenté dans un article provisoire des statuts. Cette figure dont parle – les [English Spoken] ou les statuts provisoires, là c'est détaillé comment ça devrait être mis en place pour pouvoir avoir tous les détails nécessaires.

Finalement, il y aura aussi une révision du rôle de l'ombudsman.

On espère faire ces révisions ou ces discussions de façon ouverte. C'est très important.

La deuxième étape, on voudrait la mettre en place de façon à ce que la méthode de travail que nous avons eu dans la première étape – pas en ce qui concerne l'intensité, ne vous effrayez pas, mais en ce qui concerne l'ouverture, l'inclusion, la participation, la transparence, surtout le travail que nous souhaitons mener dans la deuxième étape. Nous souhaiterions le faire de la même façon: transparente, inclusive, plus réelle, démocratique, comme ç'a été le cas pour la première partie de notre étape de travail.

Donc, c'est là, je pense que nous pouvons passer à des questions, des commentaires, des inquiétudes, si vous en avez.

Et je donnerai la parole à monsieur le président, Thomas.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, León.

Comme nous avons eu des présentations en espagnol et en français, je vais saluer mon collègue allemand en allemand.

Bonjour, Thomas!

Je...

INTERPRÈTE : Excusez-moi, je n'ai pas de son...

THOMAS RICKERT : On vient de finir une première partie des délibérations.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de cette présentation.

Nous allons maintenant nous centrer sur certains éléments clés du GAC de cette proposition. Nous allons le faire très rapidement et un peu plus dans le détail.

Je ne sais pas s'il y a des questions là-dessus. En ce moment même, je dis cela aux représentants du GAC. Des questions pour les coprésidents? De tout ce que vous avez entendu de ces présentations...

Le Mexique.

MEXIQUE :

Je vais parler espagnol, moi aussi.

C'est une question concernant la procédure. Cette deuxième étape, elle prend combien de temps? Elle va de quelle date à quelle date à peu près? Quelle est la procédure en terme de temps pour le processus dont vous nous avez parlé?

LÉON SANCHE :

Nous avons prévu toute l'année 2016 pour le déroulement de la deuxième étape. Il peut y avoir évidemment des thèmes qui exigeraient un traitement plus poussé ou plus long, mais notre but est d'avoir pu finir cette deuxième étape en 2016.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup.

Le Maroc, maintenant.

MAROC :

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord remercier les trois présidents du Groupe CCWG pour le travail accompli et pour l'interaction positive avec toutes les organisations, y compris le GAC.

Moi, j'ai une petite question, justement qui rejoint celle du Mexique, je vois sur le transparent devant nous que le travail de la deuxième partie de l'*accountability* va finir à la fin 2016. Est-ce que vous pensez que c'est une échéance réaliste vu la complexité des sujets qui seront débattus?

Et deuxièmement, juste pour demander à León, ou peut-être Mathieu d'élaborer un petit peu sur cette question de diversité. Parce que je sais que beaucoup de membres au GAC apportent une très grande importance à cette question de diversité. Est-ce qu'on pourrait avoir plus d'informations sur le travail accompli et sur les perspectives futures? Je vous remercie.

MATHIEU WEIL :

Merci beaucoup pour vos appréciations qui vont à l'ensemble du Groupe puisque c'est vraiment un travail qui dépasse largement les trois coprésidents que nous sommes. Nous ne sommes peut-être que le visage ici, mais l'ensemble du Groupe a été extrêmement mobilisé, et je crois qu'il faut saluer la participation gouvernementale à ce groupe qui a vraiment apporté une légitimité, mais aussi de l'expérience et de la compétence supplémentaire sur ces sujets complexes, mais auxquels les gouvernements sont habitués à être confrontés.

En ce qui concerne le calendrier de cette deuxième phase, vous avez tout à fait raison qu'il est ambitieux. Notre idée est

d'essayer d'aboutir à des recommandations d'ici la fin de l'année. Nous avons l'expérience de la première phase qui nous montre que dès que ces recommandations sont un petit peu substantielles et significatives, elles peuvent être confrontées à un certain nombre de résistances qui, dès lors, génèrent un peu de temps. Mais notre objectif est vraiment de faire émerger ces propositions rapidement, car il faudra bien dire un jour que si on n'a pas réussi à atteindre le consensus, il faut passer à un autre mécanisme pour pouvoir évoluer. Donc, on pense qu'il y a dans notre groupe suffisamment de dynamisme, de volonté et d'expérience pour faire avancer l'ensemble de ces sujets rapidement. Ils ne seront pas résolus pour autant complètement puisque, si on prend le sujet de la diversité sur lequel vous appelez, très justement, un petit plus de détails, la recherche de la diversité, c'est de l'amélioration continue. On n'y arrive jamais parfaitement, c'est un long chemin, et ce qu'il faut, c'est de faire des étapes qui fassent nettement progresser l'organisation. Ce sera un sujet particulièrement délicat dans le cadre de notre groupe parce que, pour donner un petit peu l'étendu des points de vue et des débats qui ont eu lieu, nous avons eu un avis des experts externes extrêmement fermes et clairs sur le fait que la capacité pour l'ICANN à représenter la diversité des différents intérêts en jeu était la seule solution pour s'assurer que ces décisions soient prises en fonction de l'intérêt public, *Global Public Interest*.

Et pour autant, nous savons, dès qu'il s'agit de politiques de diversité, combien elles sont souvent délicates à mettre en œuvre face à des résistances qui sont de l'ordre de — est-ce qu'on cherche d'abord l'égalité et la diversité ou est-ce qu'on cherche à valoriser l'initiative? Est-ce que – nous avons eu hier un débat sur la méritocratie de l'ICANN versus des politiques qui essaieraient de mettre en avant des gens qui seraient peu représentés aujourd'hui.

Ce seront des débats difficiles. Nous avons besoin, pour qu'ils puissent bien se dérouler, la mobilisation de tous, parce qu'il sera difficile de trouver du consensus sur ce sujet. À titre personnel, c'est un sujet qui me passionne beaucoup et sur lequel je pense qu'on a beaucoup beaucoup à progresser dans l'ICANN. Il reste beaucoup de défis là-dessus. J'espère qu'on pourra compter sur une organisation, comme le GAC, qui, nationalement, comme au niveau international, bénéficie d'une grande expérience sur ces sujets. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Mathieu. J'ai le Royaume-Uni pour la prochaine question.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président, et les coprésidents du CCWG, Mathieu, León et Thomas d'être venus ici parmi nous.

Ce que nous croyons au Royaume-Uni, c'est que ce processus était vraiment réussi. Un vrai succès, pour la préparation de la proposition concernant l'amélioration de la reddition des comptes liés à la transition de la supervision des fonctions IANA et avec le cadre de l'habilitation de la communauté. Cela représentait des défis importants et cela consommait beaucoup de temps, cela nous a pris beaucoup de temps. Toutes les organisations membres ont dû beaucoup travailler là-dessus. Et le GAC même a joué un rôle très important par l'intermédiaire de ses représentants et de ses membres dans ce processus.

J'ai demandé à avoir la parole parce qu'en plus de mes félicitations par rapport aux résultats de ce processus pour voir aussi comment nous allons aborder d'autres thèmes complexes, j'ai voulu aussi parler de la question soulevée par le Maroc concernant la Piste de travail no 2.

Il est important de tenir compte du fait que les organisations membres, y compris le GAC, doivent consacrer du temps et des efforts pour aider – pour collaborer dans la mise en œuvre de la Piste de travail no 1. Cela implique une planification vers l'avenir tenant compte de la capacité existante dans le GAC, ainsi que chez les gouvernements nationaux qui vont participer ou collaborer dans ce processus. Beaucoup d'entre nous avons parlé avec les membres de ces comités et nous devons mettre

en œuvre toute une série de processus. Il y a beaucoup de travail à faire, vraiment.

Je me sens un inquiet sur ce début de la Piste de travail no 2, la Phase no 2, et d'en faire quelque chose à terminer pendant cette année civile. C'est très ambitieux. Je comprends pleinement quelles ont été les raisons de cette mention et des débats qui ont eu lieu, mais il me semble qu'il faut que l'on sache le travail que cela représente pour chaque gouvernement. Et cela concerne la diversité. Il y a beaucoup de travail qui est fait dans le cadre de chaque gouvernement, mais il faut que nous décidions d'établir la priorité pour la mise en œuvre des résultats de la Piste de travail no 1.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

La Suisse et puis l'Iran.

SUISSE : Merci, Monsieur le Président. Et merci, León, Thomas et Mathieu, d'avoir pris le temps pour venir nous rejoindre cet après-midi. Nous vous remercions de vos efforts parce que vous avez travaillé pendant de longs mois, et cela a représenté des efforts vraiment poussés.

Je voudrais poser une question. On a peut-être répondu à cette question pendant la présentation, mais je crois que ce serait utile de vous entendre dire ce qu'est ou quelle est exactement la réponse que vous attendez des organisations membres sur la recommandation de la Piste de travail no 1 concernant le type de réponses que vous attendez aussi du GAC. Quel est le format des réponses auxquelles vous vous attendez? Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. C'est une question très importante. Parce que nous avons besoin, en quelque sorte, d'avoir une réponse pour le CCWG.

Je ne sais pas, León, si tu veux y répondre...

LÉON SANCHE : Eh bien, un plan comme celui que nous allons expliquer. Mais je crois que la réponse la plus simple et concrète pour le CCWG sera utile.

Le SSAC et l'ASO ont été très concrets, très directs sur leur participation et sur leur mot à dire. Et nous espérons l'aide des Organisations membres pour pouvoir avoir une vision claire de votre position sur la question.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, León. Vous pouvez être un peu plus concret? Parce qu'on a débattu s'il faut donner une réponse générale ou une réponse à chacune des recommandations. Je ne sais pas... qu'est-ce que vous espérez?

Merci. Thomas.

THOMAS RICKERT : La réponse que León a donnée, eh bien, c'est la manière la plus facile de tout traiter, c'est-à-dire recevoir les commentaires des unités constitutives qui nous disent qu'elles veulent informer sur la question. Je crois que les recommandations ne peuvent pas contenter tout le monde, mais il faut bien du sacrifice de la part de tous les intervenants.

Alors, peut-être aurons-nous des problèmes avec certaines questions et pas avec d'autres. Nous ne voudrions pas avoir un rejet ou une objection au rapport complet.

Vous pouvez faire ce que vous avez fait avec les recommandations du CCWG, en disant que vous ne présentez pas d'objections pour que cela soit transmis au gouvernement américain, ce qui ne bloque pas le processus. Ou sinon, ce que León a dit : donner l'approbation.

La GNSO propose de prendre le rapport complet en tant que base ou bien, analyser les recommandations une à une, voter

sur ces recommandations, pour que chacun des conseillers qui fait partie de la GNSO puisse dire quel est le soutien à chacune des recommandations. Nous savons que beaucoup parmi vous se sentiront à l'aise avec des recommandations, mais il peut y avoir une recommandation en particulier qui n'aura pas le soutien général. Alors, il faut bien préciser le consensus existant pour ne pas bloquer toute la question de la transition.

Je crois que le GAC devrait considérer différentes actions. Et je crois que c'est tout à fait approprié que le GAC présente ses préoccupations vis-à-vis d'une recommandation en particulier, s'il y en avait.

Et pour des raisons de transparence, nous avons analysé ce que nous avons reçu des Organisations membres, mais je crois que c'est un bon signe que le GAC ne présente pas des objections à tout le paquet.

Si vous me permettez, je voudrais vous dire que ce que l'on a vu pendant les 14 derniers mois était vraiment surprenant. Nous avons parlé de la participation précoce du GAC pendant longtemps. Et ce que nous avons vu dans le CCWG n'a pas de précédents.

Il y a beaucoup de visages que je reconnais ici, des visages de gens qui ont participé activement au travail. Et la même chose pour les communautés de l'ICANN.

Voir des groupes si divers, comme le CCWG, qui peut présenter un rapport, qui peut ne pas être accepté par tout le monde. Et que cela emmène à la reddition des comptes de l'ICANN est l'étape suivante. C'est parfait? Non. C'est mieux que ce que nous avons? Oui. Et mieux encore, si nous pouvons ajouter la légitimité de la part des Organisations membres qui puissent dire oui à l'ensemble, tout en faisant le point sur certains sujets sur lesquels ils ne sont pas d'accord.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Thomas.

L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président.

Je crois que mon collègue de la Suisse a posé des questions positives. Et cela a trait avec les gouvernements, les gouvernements qui parlaient de la gouvernance partagée, je crois que le moment est venu, à mon avis, du point de vue personnel, je pense que la réponse devrait être précise et positive. Il faut le discuter, bien sûr, mais c'est peut-être difficile d'entrer dans le détail recommandation par recommandation. Peut-être très difficile. Et je crois que cela n'aide pas à la décision de la NTIA.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas considérer la recommandation. Il faut le faire et présenter les commentaires. Mais s'il faut donner une réponse neutre, c'est-à-dire que le Gouvernement n'a pas d'objections pour que cela soit transmis à la NTIA ou donner notre soutien. Parce que nous ne pouvons pas discuter de ces recommandations une à une. Il faut donner un signe positif.

Le GAC ne doit pas être perçu comme une entité qui s'oppose à la transition. Parce que sinon, pendant des années, on s'est plaqué à un gouvernement qui contrôle tout, et ce gouvernement nous passe tout maintenant.

L'idée, c'est que cela continue. Il faut être positif, constructif, concis et précis dans notre réponse. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran.

Nous avons encore 30 minutes de cette séance, et je crois que ce serait peut-être utile de nous concentrer sur certains aspects-clés des recommandations lorsque les coprésidents seront ici.

Nous avons eu des conférences téléphoniques lundi soir dernier, et ceux qui ont participé, eh bien, on a analysé les recommandations pour voir s'il y avait des préoccupations de la part des membres du GAC. La plupart des recommandations

n'ont pas présenté de préoccupations particulières. Il y a longtemps que nous avons manifesté nos différences sur la recommandation no 11, qui est liée à l'exercice de simulation de crise 18. Et l'autre a trait à la recommandation no 2, qui montre le modèle de la communauté habilitée, sa structure. Et c'est une question importante pour le GAC. Il y a différentes opinions concernant le rôle des gouvernements, la fonction — la portée du rôle ou de la fonction des gouvernements. On voudrait savoir quel est le rôle des gouvernements dans cette structure. Je crois que cela pourrait être utile pour que tout le monde puisse bien comprendre ce que cela veut dire.

Et je passerai la parole au coprésident pour qu'il explique. C'est eux qui l'ont rédigé, donc c'est à deux d'expliquer comment ce modèle fonctionnerait, comment ce mécanisme de la communauté habilitée pourrait fonctionner conformément à la proposition qui a été présentée et sur laquelle nous devons donner notre opinion.

Je ne sais pas qui veut prendre cette tâche...

THOMAS RICKERT :

J'essaierai d'être bref. Et s'il y a des questions, bien entendu, on peut analyser les détails en profondeur.

La recommandation no 2 parle de la communauté habilitée. C'est une partie clé de notre proposition. Quand nous avons commencé ce travail, eh bien, il fallait analyser ce qui avait trait aux réseaux du Gouvernement. Et l'idée, c'était de prendre cette responsabilité des États-Unis. Et alors, la réponse a été à la communauté de l'ICANN, la Communauté multipartite qui a sept composantes, les SOs et les ACs, comme vous les connaissez bien dans la communauté de l'ICANN. Cette forme de communauté habilitée, qui a trait aux facultés liées aux statuts fondamentaux et aux statuts réguliers, au budget, au plan stratégique et opérationnel, alors la communauté habilitée peut agir sur tout cela. Il y a une série de pouvoirs dans les statuts et il faudrait savoir comment on exerce ces pouvoirs. Alors, ceci fait partie de la communauté habilitée.

Ce que nous ne voulions pas, c'était trop savoir ou trop approfondir certaines questions mineures, comme la participation, l'engagement, l'application. Le mot « participation » est clé parce qu'il y a un problème pour que le Conseil puisse approuver une résolution sur le budget. Il y a moins de risques s'il y a une friction entre la communauté et le Conseil d'administration. Il peut y avoir aussi des procédures d'intervention progressive qui sont obligatoires. Le Conseil peut faire quelque chose volontairement pour que la communauté participe. Mais il y a des questions qui doivent être obligatoires,

et cela va faire partie des statuts constitutifs. La question, c'est de savoir que se passe-t-il si la communauté ou une partie de la communauté pense que le Conseil n'a pas respecté les souhaits de la communauté? Alors, on approuve une résolution sur le budget. Alors, là, il y a une intervention progressive et alors on peut dire : « On veut continuer avec l'intervention progressive ». On peut présenter plus d'une objection pour exercer le pouvoir communautaire.

Alors, il y a cette intervention progressive et à la fin, il y a le Forum communautaire où la communauté agit ensemble et à l'occasion de manifester ses visions, les pour et les contre. Les SOs et les ACs peuvent débattre la question et puis voir si on atteint le consensus ou pas pour exercer le pouvoir.

Bref, c'est ce qui se passe en résumé. Nous voulons savoir s'il y a le consensus suffisant, s'il y a un consensus non complet, si on a besoin de soutien, s'il y a besoin de plus d'une objection pour exercer ce pouvoir communautaire, et cette communauté habilitée peut aborder toutes ces questions. Si on ne nous dit pas le contraire, le RSSAC et le SSAC nous ont dit : « Nous ne voulons pas participer à des décisions de la communauté habilitée » parce qu'ils pensent que leur indépendance peut être affectée s'ils font partie de ces décisions, comme le budget, etc., qui ne sont pas liées à leur mandat principal. Mais dans notre rapport, eh bien, notre rapport est très inclusif et le reste des

SOs/ACs participent à des décisions. Ils peuvent venir dans cette table de délibération, ils peuvent participer, ils peuvent exprimer leur opinion pour voir s'ils décident d'exercer ce pouvoir ou pas. Ce pouvoir est donné au GAC et aux autres groupes en ce moment, l'approbation, si vous voulez faire partie du Groupe ou pas. Et cela concerne tout le monde en termes formels. Et il existe la possibilité que chacun des groupes choisisse s'il veut faire partie des délibérations du processus d'intervention progressive et s'ils veulent voter, pour ainsi dire. Je ne sais pas s'il va y avoir un modèle pour voter, je ne sais pas s'ils vont pouvoir dire qu'ils veulent présenter une objection ou s'abstenir. Alors, il n'y a pas d'exigences pour que les parties de cette communauté habilitée soient forcées à participer de toutes les décisions. On ne peut pas demander ça à tous les groupes.

Mais la porte reste ouverte pour que toutes les parties prenantes qui n'ont pas opté de s'exclure du schéma puissent faire partie justement de ce schéma. On ne peut pas laisser de côté le GAC parce que – c'est-à-dire, ceci va au-delà du GAC. L'important, c'est que le GAC puisse faire partie de cette communauté habilitée et qu'il puisse exercer la faculté de la communauté. Mais il n'existe pas d'exigence. Il faut établir cette exigence, il faut prendre une décision.

J'espère avoir bien répondu à votre question. Et j'essaierai de limiter la question à ce point.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Thomas.

Il y a un nouvel élément qui a été introduit après la troisième version préliminaire, qui a donc trait à la possibilité de ce que l'on appelle le *carve-out*, l'exclusion du GAC.

THOMAS RICKERT : Comme vous le savez, le GAC est un des instruments pour donner l'avis au Conseil d'administration. Pendant les discussions de notre rapport, nous avons parlé de la question de la manière dont la communauté habilitée pourrait travailler au cas où cette communauté habilitée présente des objections à une décision du Conseil d'administration sur la base de l'avis du GAC. Dans ce cas en particulier, le GAC ne va pas participer à la décision de ce groupe de participation. Alors, sur toutes les décisions du Conseil n'étant pas basées sur l'avis du GAC, le GAC peut participer en prenant des décisions. Et si le GAC a émis son avis, il reste en dehors de ce schéma de prise de décision pour qu'il ne puisse pas avoir une influence à deux niveaux du même processus.

THOMAS SCHNEIDER : Je vois que la France, l'Indonésie et le Royaume-Uni demandent la parole.

FRANCE : Merci, Monsieur le Président, pour la présentation. Pourquoi cela n'a pas été présenté au GAC? Parce que l'IRP importe sur l'implémentation par le *Board* de leurs politiques ou de leurs avis. Enfin, pourquoi le *carve-out* ne vaut que pour le GAC et pas pour l'ensemble des autres SOs/ACs? Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Qui aimerait répondre?

Mathieu? Il parlait français!

MATHIEU WEIL :

En français!

Bon. La réponse est très simple : il y a, pour le GAC, une capacité à intervenir sur l'ensemble des sujets ayant des impacts de politiques publiques, quelle que soit leur origine dans l'ICANN, quel que soit le processus par lequel il est arrivé. Et c'est cette spécificité qui a été perçue par un certain nombre de membres du Groupe comme nécessitant cette disposition, qui, il faut le rappeler, qui est une disposition qui n'intervient que dans des

cas extrêmement rares puisque le nombre de conditions pour qu'on arrive sur ce terrain est extrêmement important. Il faut une décision du *Board*, qui a été prise à la suite d'un avis du GAC; il faut que cette décision soit contestée par la communauté dans son ensemble — et on a vu que les niveaux de consensus sont extrêmement élevés —; il faut que l'on passe par un IRP, etc., etc., etc.

Donc, voilà, je pense qu'on est là, dans une des touches finales, à un dispositif qui, si on peut en discuter l'élégance, etc., etc., a un impact qui est assez minime. Voilà.

FRANCE :

Merci, Mathieu.

Tu viens de dire que c'est pour des cas « extrêmement rares ». Donc, puisque ces cas sont extrêmement rares, cette disposition a l'air de ne pas être très utile. Et donc, ce serait bien d'avoir le détail des arguments de ceux – pour reprendre ton expression – qui demandent cette disposition. Mais quand même, le GAC, par rapport aux autres parties prenantes dans un déséquilibre, et remet en cause le modèle *multistakeholder* puisqu'il est traité de manière complètement inégalitaire.

MATHIEU WEIL :

Alors, je pense qu'on peut discuter de la conclusion sur le fait que ça remet en cause le modèle multipartite. Je ne la partage pas forcément. Ensuite, les arguments, je pense qu'ils ont été listés par Thomas. Et j'ai essayé de les rappeler. C'est-à-dire ce pouvoir de donner un avis du GAC qui non seulement est spécifique, mais en plus, puisqu'on est là dans une discussion qui doit amener l'ensemble de la communauté à trouver un accord et où chacun doit faire un pas vers l'autre, il est certain que le rôle du GAC demeure perçu par un certain nombre de parties prenantes comme très spécifique.

Je ne prends pas position pour savoir s'il est spécifique, si c'est bien, si c'est mal. Je dis qu'aujourd'hui – et c'est la réalité des négociations et ce n'est certainement pas dans cette salle que je vais illustrer ça ou vous l'apprendre —, à un moment, quand on est dans les touches finales, la perception compte. Et même si c'est une mesure symbolique, eh bien, si elle permet à la transition de se réaliser, je pense qu'il ne faut pas lui donner plus d'importance de cela. Donc, son utilité, c'est de répondre au cas particulier qui est décrit et, bien entendu, d'amener à terme cette phase de discussions. Le sujet fondamental sous-jacent, il est, bien entendu, sur la place des gouvernements. On apporte beaucoup de progrès dans ces propositions sur le fait d'asseoir les gouvernements à la table de la communauté ICANN que nous créons. Néanmoins, et ce n'était pas dans le mandat

de notre groupe, les débats entre notamment le GNSO et le GAC demeure extrêmement difficile. C'est une réalité de l'ICANN. Bon, ben voilà, on ne peut pas tout résoudre. Mais c'est clair que ça fait partie des chantiers futurs qu'il faudra engager pour qu'on puisse se passer de mesures symboliques et savoir travailler bien ensemble. Mais là, malheureusement, je pense que ce n'est même pas dans le *Work Stream 2*.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Le Niger.

Excusez-moi, juste une réponse de Thomas.

THOMAS RICKERT : Je voudrais ajouter deux ou trois commentaires très brefs. Je sais que le GAC doit être conscient du rôle qu'il joue dans cet environnement. Il n'y a pas d'autres unités qui aient la capacité d'émettre des avis et d'avoir un processus de négociation entre le Conseil d'administration et le GAC, au cas où le Conseil d'administration voudrait ne pas accepter l'avis du GAC. Voilà donc le rôle à jouer du GAC, la fonction du GAC, et c'est ce qui le rend unique.

En même temps, si nous tenons compte de ce qui va se passer après la transition au sein de l'ICANN, le GAC a aussi face à lui, une occasion unique, à savoir celle d'émettre ou pas un avis.

Si le GAC veut garder cette possibilité de participer aux décisions concernant chacun des thèmes de la communauté habilitée, cela peut être conservateur au point de vue de l'avis du GAC. Le Conseil d'administration peut fonder ses décisions sur d'autres bases, et pas l'avis du GAC. Et là, le GAC pourrait être un participant qui a le pouvoir de décider.

Le GAC a l'occasion d'émettre son avis et de risquer la possibilité d'être enfin éliminé comme un participant qui prend des décisions ou de ne pas émettre d'avis et se réserver le droit de participer au moment où les décisions doivent être prises.

Si vous regardez le schéma du rapport qui montre clairement cette intervention progressive, le GAC ne serait inclus que lors de la dernière partie de ce, disons, processus. Le GAC peut collaborer dans les discussions et tout le long de ce processus, il peut faire partie du Forum de la communauté.

Mark avait demandé tout à l'heure un éclaircissement. Le GAC a tout le loisir d'émettre son avis auprès de la communauté habilitée à tout moment. Et je suis sûr que la voix du GAC sera entendue. Nous ne devons pas sous-estimer la voix du GAC dans ces discussions de la communauté, y compris pour les cas où

nous parlons du *carve-out*, en anglais, ou de l'exclusion, de l'exception.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

L'Indonésie, s'il vous plaît.

INDONÉSIE : Merci à tous les coprésidents des présentations qu'ils ont faites.

Ma question se rapporte toujours à la question que j'ai posée auparavant. Étant donné que la NTIA a prolongé le contrat avec l'ICANN pour un an, et même deux ans de plus, je voudrais savoir si l'on considère un délai pour cette partie ou cette session de la NTIA.

La deuxième question concerne les statuts. Parce que jusqu'ici, le fait est que l'ICANN est une société qui siège en Californie, c'est la juridiction légale qui lui revient, je voudrais donc savoir si tous les statuts doivent répondre au système légal de la Californie. Merci beaucoup.

LÉON SANCHE : Je vais parler espagnol.

En ce qui concerne les termes pour la transition de l'IANA, l'on a prévu que cette échéance se produira le 30 septembre 2016. Si tout se passe tel que prévu, la transition se produirait sans avoir renouvelé ce contrat. Au cas où les délais devraient être reportés, la NTIA a la faculté de prolonger ce terme pour une année encore. Mais l'idée – enfin, notre intention est d'éviter cela et de pouvoir réussir la transition avant la date d'échéance de ce contrat.

Cependant, j'insiste, si on ne pouvait pas respecter ces délais, d'après ce que nous comprenons, on pourrait penser à une prolongation de ce contrat.

Quant à la seconde question, pourriez-vous la répéter s'il vous plaît?

THOMAS SCHNEIDER : Pourriez-vous répéter la deuxième question?

INDONÉSIE : À vrai dire, nous disons que l'ICANN est constitué suivant les statuts légaux californiens. Je voudrais savoir si les statuts devraient fonctionner sur le système légal de la Californie.

LÉON SANCHEZ : Cela concerne – c’est un thème qui sera discuté pendant la deuxième piste de discussion parce que, justement, cela concerne les juridictions. Et il y a différents points à analyser à cet égard. L’un deux, bien sûr, concerne le lieu d’appartenance, pour ainsi dire, de l’organisation en tant que telle. Mais un autre point important qui n’est pas moins important pour autant concerne la juridiction sur les décisions à prendre ou les conflits en matière de contrat pour les différents acteurs qui sont en rapport avec l’ICANN.

C’est une question assez complexe qui exigera un travail poussé de tous ceux qui voudront participer à cette initiative. Mais pour l’instant, je ne voudrais pas trop m’étendre là-dessus. Et je voudrais que notre travail, la deuxième phase de notre travail nous permette de vous fournir les précisions nécessaires.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Thomas Rickert.

THOMAS RICKERT : León explique de façon très éloquente ce que nous allons faire et ce dont nous allons discuter lorsque nous verrons la Piste de travail no 2 concernant la juridiction. C’est un thème que nous allons aborder dans le détail sous peu.

Ce que je voudrais ajouter, c'est que n'avons pas analysé les lois de la Californie pour les organisations sans but lucratif et ce qu'elles déterminent pour ajouter cela à nos propositions dans le domaine de la responsabilité. Mais il y a toute une série de conditions que nous proposons pour renforcer la responsabilité de l'ICANN, et nous permettons au Département légal, ou juridique, de travailler là-dessus. Dans notre recommandation, dans notre avis, il n'y avait aucun point qui n'a pu être résolu suivant le système californien. Nous ne croyons pas que le système légal californien constitue une barrière pour mettre en œuvre toutes les questions liées à la responsabilité, à la reddition de comptes.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Thomas.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire deux remarques en ce moment.

La première a déjà été abordée, me semble-t-il, quant à ce schéma ou cette possibilité d'exclusion ou d'exception ou *carve-out*, en anglais. Nous devons pouvoir assimiler ces notions, cette possibilité d'être exclu dans un processus très important sur la

fin de cette intervention progressive pour la mise en œuvre d'une certaine mesure à prendre contre le Conseil d'administration. C'est quelque chose de très difficile. Mais j'ai dit, depuis le début, que cela ne devrait pas être l'exclusion ou l'exception. Le GAC devrait être présent dans toutes les requêtes ou toutes les pétitions faites dans cette intervention progressive, même lorsque l'on pourrait mettre en schéma de *carve-out* ou d'exclusion, d'exception, parce qu'il y a une décision du Conseil d'administration qui concerne la mise en œuvre de notre avis. Nous voulons participer pour pouvoir présenter nos avis.

Au début, enfin la genèse – nous pourrions participer à la genèse d'une pétition. Une requête pourrait être [attentive] pour participer aux débats du Forum de la communauté d'une manière générale pour pouvoir avoir des échanges avec la communauté tout entière tout au long du processus pour que nous ne voyions pas à un moment donné que l'on a fait – que l'on a pris une certaine décision sans notre participation.

Je cherche aussi à avoir plus clairement dans le CCWG. Parce que ce processus doit être clairement défini pour qu'il soit prévisible avec des éléments-clés, qu'il soit clairement défini. L'avis du GAC, l'invitation qu'il a reçue, l'avis du GAC qui a été présenté, tout cela doit être clairement et très transparent tout au long du processus.

Une autre remarque que je voulais faire était la suivante. Vous avez raison, nous sommes sur une voix où les possibilités d'affrontements ou de conflits sont plus en plus réduites. La conséquence serait qu'il n'y aurait pratiquement pas de possibilité qu'il y ait exclusion du GAC parce que nous avons ce mécanisme d'habilitation, mais aussi parce que le GAC agit de façon directe avec la GNSO par suite du Groupe de travail entre la GNSO et le GAC.

Nous avons travaillé pour avoir des mécanismes d'interaction. Nous nous sentons comme une partie de la communauté. Ce n'est pas que nous agissons à la dernière minute, lorsque c'est 23 h 59 du jour où il faut prendre les décisions dans le Conseil d'administration. Nous participons beaucoup plus intensément dans la communauté, l'interaction est beaucoup plus active. C'est ce fondement de l'avis du GAC qui devrait être examiné d'une façon plus poussée et plus ouverte. Il faut qu'il soit clairement compris, beaucoup mieux compris qu'auparavant. Nous avons donc beaucoup d'occasions, d'interventions, de participations, de pouvoir préparer notre travail, de nous engager pour pouvoir collaborer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Thomas.

L'Iran.

IRAN :

Merci, Monsieur le Président.

Je crois que la question de l'exclusion, ou l'exception du GAC, *carve-out* en anglais, exige une explication détaillée et exhaustive. Ce n'est pas aussi simple que nous l'avons dit ici. Et cette séance ne suffit pas pour expliquer ce point. Moi, je voudrais, encore une fois, évoquer les commentaires de notre collègue indonésien, et je voudrais dire aussi à mes chers collègues, coprésidents du CCWG, quoique le CCWG fasse par rapport à la question de juridiction, le processus tout entier concernant la Piste de travail 1 sur la responsabilité est basé sur le droit de la Californie. Cela ne change en rien.

Et cela se passe de cette manière parce que l'habilitation de la communauté est basée sur le Code 6336. Si on changeait cela, vous auriez tout changé. Il se peut qu'il y ait des modifications, en fin, de moindre importance.

Mais l'ICANN a toujours son siège en Californie, l'ICANN a toujours des statuts standards, et tous les statuts constitutionnels concernent le droit californien, qui est toujours appliqué. Cela implique qu'il faut expliquer quelque chose. Si nous n'expliquons pas cela, nous allons recommencer une discussion différente sur la responsabilité. Parce qu'ici, on parle d'une association. Elle a un électeur unique qui sera celui qui

prendra les décisions, celui qui aura la faculté de prendre les décisions. Et cela est basé sur le droit Californien. On ne peut pas modifier cela sur la Piste de travail no 2, il faut continuer de travailler jusqu'ici. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Nous n'avons que quelques minutes avant la pause-café. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires avant que les coprésidents soient libérés? Du moins, pour l'instant. C'est donc le moment de poser des questions ou de faire des commentaires.

Ou vous êtes tous un peu trop fatigués? Vous avez besoin d'une tasse de café? Ne vous inquiétez pas, tout ceci deviendra encore plus intense que ces deux premières sur lesquelles nous avons parlé...

L'Iran.

IRAN : Avant que nos chers coprésidents quittent la salle, je voudrais demander à mes collègues de me donner leur soutien pour leur exprimer notre reconnaissance pour le travail qu'ils ont fait, ce travail intense. Tout ce qu'ils ont fait depuis novembre 2014 jusqu'au début 2016, ces trois membres qui l'ont fait, ils ont fait

tout cela, une réunion après l'autre, les normes, nombre de courriels qu'ils ont reçus, ils ont réagi à tout ce que leur avait demandé ou proposé, préparer la réunion dans les coulisses... Le travail n'était pas facile.

Donc, je demande à tous mes collègues, mes chers collègues de se joindre à moi pour applaudir ces trois messieurs qui sont devant nous.

[Applaudissements]

THOMAS RICKERT : Nous voulons dire en fait que c'est un travail d'équipe. Il y a des gens qui méritent ces applaudissements, qui sont ci-présents dans la salle. Nous vous remercions de cette reconnaissance.

THOMAS SCHNEIDER : Personne n'a parlé de la substance de la proposition. Ce n'était qu'un applaudissement pour les efforts qui avaient été faits.

Maintenant, le Canada et le Maroc.

CANADA : Merci, Monsieur le Président. Notre cher collègue de l'Iran nous a devancés parce que nous voulions aussi reconnaître le grand effort qui a été fait, qui a été vraiment une période très longue pour vous tous.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Canada.

Le Maroc.

MAROC : Merci. Je voulais dire que nous apprécions le travail accompli par le CCWG. Nous serons privilégiés de les avoir lors de la réunion gouvernementale de haut niveau lundi, 7, lors de la deuxième session qui sera justement dédiée à la question de la responsabilité de l'ICANN. Donc, voilà. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : S'il n'y a plus d'autres remarques, je pense que c'est le temps pour la pause-café.

Et juste une chose, on est assez beaucoup de monde et il y a des gens qui n'ont pas trouvé de la place parce qu'ils ont une délégation de deux ou trois et ils sont entrés un peu plus tard... Tout le monde qui a une place libre ou deux places libres à côté, peut-être, bougez un peu pour essayer de créer de l'espace pour trois quelque part. Ce serait très gentil. Merci beaucoup.

[Pause-café]

THOMAS SCHNEIDER : Nous devons continuer, s'il vous plaît. Asseyez-vous. On va continuer avec la réunion, s'il vous plaît. Merci.

S'il vous plaît, asseyez-vous, on va continuer avec la réunion s'il vous plaît. Merci beaucoup.

D'accord, on va recommencer de suite.

Alors, le prochain point sur notre ordre du jour est un point que nous avons discuté pendant un moment, il s'agit sur l'avis du GAC et la correspondance répétée entre le GAC et le Conseil d'administration.

C'est le point no 3 de l'ordre du jour, et vous avez un résumé de notre Secrétariat, qui est très utile à vos documents.

Et je vais demander à Tom, pour ceux d'entre vous qui n'ont pas suivi en détail, de vous donner une mise à jour, brièvement vous raconter où nous en sommes et ce que nous essayons d'accomplir lors de cette réunion.

Je voudrais vous dire quelque chose de très important à savoir. Normalement, dans une réunion de l'ICANN, on discute des sujets qui vont être reflétés dans un communiqué du GAC, qui est préparé pendant la réunion et finalisé mercredi soir et puis envoyé quand tout le monde sera d'accord sur le texte de ce communiqué. Et c'est ce que nous allons faire lors de cette réunion, mercredi. En plus, nous devons nous mettre d'accord

sur un autre document qui n'est pas dans le communiqué parce que ce n'est pas un avis au Conseil. Notre document va être une lettre que nous allons envoyer, le GAC, en tant qu'organisation membre, aux vice-présidents, en tant que groupes de travail qui ont été avec nous et le Groupe de travail sur la responsabilité. Et le plan est de finir cette lettre au plus tard mardi soir, pour qu'on ait le temps de travailler mercredi sur d'autres questions et travailler sur les communiqués.

Prenez ça en compte. Et si nous sommes en train de discuter de quelque chose maintenant qui n'est pas directement lié avec les grands sujets de cette semaine, c'est en ce qui concerne le CCWG responsabilité, ça va être reflété dans le communiqué, les communiqués finaux pour que tout le monde puisse avoir ces deux documents différents. L'un, c'est un avis pour le Conseil d'administration, et l'autre, c'est une réponse au Groupe de travail intercommunautaire.

Tom.

TOM DALE :

Merci, Thomas.

Maintenant, le GAC est en train de discuter sur l'avis du GAC et la réponse pour les – ça, c'est un sujet que le – on a commencé à discuter de ça à la réunion de Pékin il y a trois ans. Il y a eu une

série d'échanges entre le GAC et le Conseil d'administration et, en particulier, le Comité du Programme des nouveaux gTLDs, dans cette période de trois, ça, c'est l'événement le plus récent d'un sujet que nous sommes en train de discuter – dont on a longuement discuté lors du GAC, qui a à voir avec les sauvegardes et les politiques publiques dans les nouveaux gTLDs, qui ont été inclus dans la série, qui a commencé en 2012-2013 et qui, maintenant, va être finie.

Dans l'ACIG, nous avons préparé un rapport révisé pour le GAC la semaine dernière parce que nous avons reçu d'autres informations de la part du Conseil d'administration de l'ICANN de façon un peu tardive. Et c'est le genre de chose quand on approche une réunion de l'ICANN. Et nous avons préparé ce rapport pour vous mettre à jour et pour que vous sachiez ce que nous dit le Conseil lors de la – en ce qui concerne les sauvegardes.

Il y a une résolution de ce programme des nouveaux gTLDs qui a été défaite depuis octobre de l'année dernière, dans la réunion de Dublin. Il y a eu une réunion du Conseil d'administration le 3 février, cette année, et une autre le 19 février... Une lettre au président du GAC en réponse à une série d'inquiétudes spécifiques qui avaient été présentées par le GAC. Et aussi, nous avons un tableau consolidé avec ces réponses. C'est un document un peu long, mais il y a eu beaucoup de sujets qui ont

été reflétés dans ce document, et nous voyons la réponse au Conseil d'administration dans différentes parties du document.

Si vous avez un tableau de bord simple à comprendre, si c'est ce que vous attendiez, on ne peut pas vous donner ça. On a essayé de faire de cette façon-là pour que le GAC considère les inquiétudes en ce qui concerne le Processus. Et le fait que le GAC et le Conseil d'administration échangent encore des opinions différentes en ce qui concerne les sauvegardes et ce que devrait faire l'ICANN dans ce sens-là, et continuent d'avoir des lettres dans un sens et dans un autre, mais il n'y a pas d'échanges d'opinions et de points de vue lors de ces lettres. Ce qui suggère une amélioration de la façon dont les deux organisations communiquent.

Le GAC aura une réunion mercredi matin avec le Conseil d'administration, comme c'est l'habitude dans les réunions de l'ICANN, et le GAC souhaiterait présenter au Conseil d'administration non seulement les questions de fond, mais aussi tout ce qui est affairant au Processus. Et pour éviter ces malentendus qui peuvent apparaître, et parois ils ont comporté des retards... En ce qui concerne l'engagement dans les sujets plus spécifiques, il y a des exigences qui ont été ajoutées aux accords d'enregistrement en réponse à l'avis du GAC concernant aussi les consommateurs et les sauvegardes y affairant. Et il est possible que le GAC suive une action incluant les façons

d'identifier la meilleure pratique pour l'intérêt public, les engagements, comme on les appelle, les PICs, à travers les travaux que l'ICANN a réalisés, les révisions de cette série actuelle et à travers le travail que la GNSO est en train de réaliser sur les futures séries. Et aussi, nous pouvons faire référence à cela.

Nous avons une séance spécifique pour les politiques pour les gTLDs futurs cette semaine et des questions s'y affairant. Et peut-être le GAC souhaiterait faire référence à ceci en ce qui concerne les demandes que le GAC ait dit plusieurs fois parler de cela. Nous avons des révisions de la série actuelle et le travail que la GNSO est en train de réaliser lors des séries à l'avenir.

Mais en ce qui concerne les procédures actuelles — ce que le Conseil d'administration dit est que le GAC ne prendra pas une mesure dans ce sens-là.

Finalement, en ce qui concerne l'abus d'utilisation des noms de domaine et les données pour informer ce genre de situations, éviter ce genre d'abus, il est possible que les groupes de travail sur la sécurité publique qu'a établis le GAC, puissent chercher des mesures supplémentaires pour pouvoir adresser ces sujets.

Pour résumer ces tableaux qui sont attachés à ces résumés, ce que le Conseil d'administration dut au GAC, c'est qu'il ne considère pas que le Conseil d'administration doit prendre une

mesure supplémentaire en ce qui concerne la série actuelle des nouveaux gTLDs. Ils considèrent qu'on a déjà mis en œuvre l'avis du GAC en ce qui concerne les sujets le plus importants et que d'autres inquiétudes du GAC peuvent peut-être être encadrées dans le cadre du travail des politiques futures — et pas dans la série actuelle — et le Conseil d'administration va bientôt être fini. Et il y aura une référence de la part du Conseil d'administration du GAC dans différentes organisations autoréglementées, qui ne suggère pas – on ne suggère pas d'analyser quelles sont les opinions, et c'est ce dont il y a trait dans ces correspondances. C'est ce que je voulais vous transmettre. Je m'excuse de l'avoir transmis que la semaine dernière, mais il y a eu des correspondants qui sont arrivés en retard. On voulait communiquer cette information d'une façon qui n'était pas – très simplement, on voulait vous donner des informations de référence. Nous savons très bien qu'ici, dans le GAC, que tout l'historique des réunions précédentes, vous êtes déjà au courant...

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tom. Et merci surtout à l'ACIG d'avoir fait ces résumés, ces mises à jour et ces documents joints, car nous avons beaucoup de visibilité pour les différentes réponses du Conseil d'administration en ce qui concerne l'avis du GAC, les propositions de commentaires que l'ACIG fait... Ça nous oriente

pour pouvoir traiter ces sujets qui sont très complexes. Merci beaucoup. Ça nous est très utile.

Nous avons deux membres du GAC qui ont révisé le travail, la rédaction de ces travaux.

D'un côté, nous avons la Commission européenne et d'un autre côté, les États-Unis. Je souhaiterais donner la parole aux deux représentants pour qu'ils puissent exprimer leur opinion en ce qui concerne l'opinion du dernier document sur le sujet.

Je donne la parole à la représentante des États-Unis.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je cherche désespérément la partie du document que j'avais surlignée dans l'avion à 6 h de mon horaire à moi, mais je ne trouve pas...

Je souhaiterais commencer avec certains commentaires généraux. En premier lieu, je crois que l'analyse de l'ACIG est très utile. Nous sommes très déçus, bien sûr, par rapport à certaines réactions du Conseil d'administration. Nous croyons qu'il y avait un travail qui n'était peut-être pas assez détaillé dans ces réponses. Et peut-être nous pouvons penser que nous pourrions mener ces sujets un petit plus au-delà. Il y a un aspect que j'avais surligné en jaune, et c'était en relation avec la proposition de faire un comité entre l'ALAC et – si je ne me

trompe pas – la GNSO, et c'est exactement cette référence spécifique que je ne trouve pas. Je suggérerais que ceci devrait continuer d'exister et qu'il y ait une révision des PICs, et les bonnes pratiques que nous pouvons identifier que nous pouvons identifier concernant les PICs. Je pense qu'on devrait maintenir cela aussi dans ces séries. L'ACIG a fait référence à un autre sujet dans son évaluation affairant à la révision de la compétence et l'élection des consommateurs, et les aspects liés à cette révision des sauvegardes. Et nous sommes en train d'analyser cela très en détail dans le contexte de cette révision. Peut-être nous devrions concentrer notre attention là-dessus. Je pense que ce serait très utile pour que nous puissions nous concentrer là-dessus et puis la révision des ccTLDs.

Un autre aspect que je pense que nous pouvons mentionner, mais peut-être nous devons l'écrire dans le communiqué, ç'a à voir avec une version plus claire de ces tableaux de bord. Mais je pense qu'on devrait travailler dans ce sens-là.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Commission européenne.

Non seulement le GAC, mais aussi d'autres parties de la communauté nous ont soutenus en ce qui concerne les inquiétudes sur ces sujets en particulier, l'ALAC et des parties de la Communauté commerciale. Et pour vous informer, il y a une

lettre de la part du président de l'ALAC, Alan Greenberg, qui a été récemment envoyé, qui, aussi, pose une question en ce qui concerne le Comité des révisions des PICs. Et il y a une discussion un peu informelle entre la GNSO et l'ALAC et le Conseil d'administration qui est déjà commencée. Ça, on devrait les prendre en compte, car il y a certains éléments de cette révision qui sont déjà en train d'être mis en place, comme l'Équipe de révision concernant la confiance et l'élection des consommateurs, la concurrence. Et il y a aussi d'autres éléments — ou peut-être on devrait voir s'il faut établir ou pas un comité spécifique pour voir si ceci pourrait être ajouté des processus de révision déjà existants.

Il y a aussi – l'ALAC, d'autre part, a aussi des opinions très claires par rapport à ce qu'il souhaiterait que ce soit fait, par rapport à la première série.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais aussi remercier l'ACIG pour ce travail spectaculaire qu'ils ont fait pour réunir ces informations et qu'ils nous ont épargné beaucoup de temps. C'est vraiment très utile pour nous d'avoir ces résumés des réponses du Conseil d'administration les plus récentes.

Je suis d'accord avec la Commission européenne : peut-être sommes-nous arrivés le plus loin possible en ce qui concerne les interactions entre le GAC et le Conseil d'administration pour cette série. Nous sommes d'accord avec les propositions que l'ACIG a formulées et que nous devons nous concentrer sur les révisions pour pouvoir les utiliser de la meilleure façon possible pour nous assurer qu'on couvre tous les sujets que nous avons identifiés dans les dernières années, et aussi analyser les questions que nous avons surlignées dans les différents communiqués du GAC sur s'il devrait avoir une autre série pour que l'on puisse les examiner aussi. Et nous sommes d'accord sur le fait que nous avons déjà traité de la meilleure façon possible les sujets.

Et nos inquiétudes affairant à cette série – et le Conseil d'administration a fait les meilleurs efforts pour y répondre, même si ce n'est pas de la façon la plus solide. Néanmoins, nous avons quelque chose de substantiel pour pouvoir essayer de conclure ces sujets. Mais nous devons penser aussi qu'un tableau de bord pourrait être très utile. Je ne suis pas sûr si nous devons prolonger cette discussion en particulier, mais nous remercions l'ACIG, et nous croyons que ç'a beaucoup de sens.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, les États-Unis.

Est-ce qu'il y a encore des commentaires?

La Suisse.

SUISSE :

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire quelques commentaires. Je suis, de façon générale, d'accord sur ce que la Commission européenne a proposé et les États-Unis aussi. Cependant, je voudrais souligner – et ceci concerne le travail sur l'efficacité du GAC — je voudrais donc souligner que lors de notre dernière réponse au Conseil d'administration, il était reconnu que l'on n'avait pas suivi les procédures pour établir cette interaction. Nous devrions peut-être souligner cela.

Ce qui est intéressant aussi à faire remarquer, c'est que dans sa réponse, le Conseil d'administration dit qu'il pourrait recommander que les efforts de révision, ceux qui visent à l'élaboration de nouvelles règles pour les prochaines séries devrait tenir compte de l'analyse des meilleures pratiques concernant les engagements en faveur de l'intérêt public, les PICs. Nous voudrions dire que nous saluerions aussi cette possibilité, que nous serions enfin très heureux de voir cela. Et il faudrait aussi recommander à la communauté d'agir de la sorte.

Le dernier point. J'estime aussi que le Conseil d'administration nous fournir des informations vraiment utiles sur des initiatives de l'industrie et qu'il faut reconnaître que nous estimons que cette information est intéressante.

Nous espérons donc que le Conseil d'administration et le personnel de l'ICANN nous tiendront au courant des efforts concernant ces initiatives de l'industrie et sur les nouveaux processus de révision ainsi que les actions de la communauté mises en œuvre pour identifier les meilleures pratiques et les PICs.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, la Suisse.

Maintenant, il y a le Royaume-Uni dans ma liste. Mais je ne suis pas sûr qu'il veut prendre la parole... Mark...?

ROYAUME-UNI : Oui. Merci, Monsieur le Président. Je veux en premier lieu dire que je suis d'accord sur ce qui vient d'être dit par vous-même et par d'autres collègues sur cette analyse si complète. Je trouve que ces pièces jointes qu'on nous a données sont aussi très utiles, c'est très clair en ce qui concerne l'avis du GAC, la réponse du Conseil d'administration et la séquence des communications. Ce document était vraiment très utile. Donc, j'ai apprécié cela.

Quant aux candidatures avec le soutien de la communauté, je voulais faire aussi un commentaire puisque cela avait été inclus dans le résumé présenté tout à l'heure.

L'un des collègues du GAC a fait un suivi de cette question. Il s'est occupé d'établir des rapports avec certains membres du GAC, non pas comme un groupe de travail, mais le fait de travailler avec d'autres membres du GAC afin que le problème soit toujours visible, toujours disponible pour être analysé, ainsi que tout ce qui était lié au Processus d'évaluation *a priori* pour la communauté, et les conditions de l'ICANN pour ce type de candidatures.

Ceci continuera à poser des problèmes. Nous allons travailler avec les collègues, nous n'avons pas encore identifié les membres de cette équipe, mais nous allons la réunir, cette équipe, pour faire quelques recherches. Et nous allons revenir au GAC pour identifier les prochaines étapes concernant la prochaine série. Nous allons donc nous focaliser sur cela. Et nous allons suivre tout ce dont on a débattu tout à l'heure ainsi que ce que l'ombudsman a présenté dans son rapport. Mais nous savons qu'il y a toujours des problèmes fondamentaux.

L'un des candidats, le .MUSIC, vous a écrit il y a peu de temps et c'est pour que l'on voit comment cela s'est déroulé dans cette question. Et .MUSICA, en espagnol, a été inclus dans la liste des

noms de la catégorie no 1 lorsque nous avons émis notre avis dans le communiqué de Beijing. Ce n'est donc qu'un exemple des nombreux problèmes qui ont été soulevés pendant cette série. Il y a eu une certaine déception et il y a eu des réactions négatives par rapport aux processus qui ont été mis en œuvre pour ce type de candidatures.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Mark.

Nous avons une autre séance où nous allons aborder – demain, demain. Demain après-midi. La séance no 8 concernant la prochaine série – pardon, non... elle a été – enfin, cela aura lieu à la fin de l'après-midi demain. Mais c'est bien sûr une question que nous allons aborder dans le cadre de nos délibérations.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur cette question des mesures de protection et sauvegardes?

La Commission de l'Union africaine.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Je ne sais pas si c'est le bon moment ou le lieu approprié, mais la GNSO a présenté son rapport final sur les services de représentation fiduciaire et d'anonymisation.

Je ne sais pas si vous vous souvenez que le GAC avait fait des commentaires à cet égard, qui avaient été préparés en septembre de l'année dernière par le PSWG. Et lorsque nous avons considéré cela, il y a plusieurs avis du GAC qui n'ont pas été – dont on n'a pas tenu compte. Donc, si l'on considère que le Conseil d'administration va travailler sur la base de ce rapport, je me demande s'il ne faudrait pas que nous signalions quelque chose à cet égard. Il faudrait voir si nous allons supprimer notre avis au Conseil d'administration, surtout en ce qui concerne le fait de garantir la différence entre les utilisateurs commerciaux et non commerciaux. C'est une question maintenant que je pose à la salle. C'est quelque chose, disons, à faire remarquer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Alice.

Nous avons, en fait, juste reçu la lettre du Conseil d'administration concernant ce thème et à vrai dire, nous n'avons pas beaucoup de temps, mais nous en aurons un tout petit peu mercredi et nous allons utiliser ce temps, ou nous allons céder ce temps aux groupes de travail.

Je pense donc qu'il y aura un rapport qui permettra de parler de cette question. Je me demande donc si le GAC voudrait faire apparaître ceci dans son communiqué lorsque nous nous en

occuperons mercredi pour parler justement de cette contribution du GAC dans le communiqué.

Je crois que nous devons travailler posément, mais je crois que l'Iran veut en parler.

IRAN :

Merci, Monsieur le Président. Je ne vois pas de problèmes à ce que l'on inclut cela dans le communiqué. Je crois que c'est dans ces circonstances où il faut faire des commentaires. Et ce commentaire sur le fait que nos avis n'ont pas été considérés, et la recommandation l'ICANN... bon, c'est quelque chose qu'il faudrait soulever en tant que question à être traitée avec l'ICANN et peut-être dans la réunion avec le Conseil d'administration. On a dit au sein du CCWG que ce type d'interaction entre le GAC et la GNSO et d'autres groupes dans la communauté a toujours été considéré d'une manière qui n'était pas tout à fait appropriée.

Nous devons donc le dire pour que le Conseil d'administration puisse tenir compte de cela lorsqu'ils prendront la solution.

Si notre avis n'a pas été considéré ou analysé, n'a pas été appliqué, c'est parce qu'ils ont estimé qu'il n'était pas suffisamment important pour pertinent.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Oui, c'est une bonne proposition. Nous pouvons le présenter à plusieurs reprises. Quand est-ce que nous le faisons? Nous pouvons le présenter directement devant la GNSO parce que nous avons une réunion avec eux. Nous pouvons soulever la question dans la réunion avec le Conseil d'administration. Nous pouvons le faire avec tout le monde!

Nous avons d'abord la réunion avec la GNSO, à ce qu'il me semble... Oui, demain après-midi. Nous pourrions peut-être soulever cette question lors de la réunion avec la GNSO et leur demander pourquoi ils n'ont pas tenu compte de cela lorsqu'ils ont mis toutes les raisons pour la décision prise. Et puis, si nous travaillons sur cela avec le Conseil d'administration, voir si nous resoulevons la question ensuite.

Vous êtes d'accord? Je vois des gens qui acquiescent.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions? Si ce n'est pas le cas, je pense que nous devrions revenir sur un point important.

Bon, Tom a quelque chose de très important à nous dire.

TOM DALE : Merci, Thomas.

Je ne sais pas si c'est important ou pas, c'est à vous de juger, mais j'ai oublié de mentionner tout à l'heure, et c'est important pour moi, qu'il y a une procédure, une question de procédures, et si c'était possible, nous voudrions avoir l'accord du GAC.

Mercredi après-midi, comme vous le savez, nous nous occupons de la rédaction du communiqué du GAC, et c'est une séance à huis clos. À cette occasion, il me semble qu'il y a deux personnes du personnel de l'ICANN, du Département de la technologie, qui veulent participer en tant qu'observateur de la séance, et elles travaillent avec l'ACIG pour voir comment on va développer le nouveau site Web du GAC. C'est pour cela qu'elles veulent participer à la préparation du communiqué pour pouvoir aussi être au courant de ce qui se passe à cet égard. Mais, comme la préparation du communiqué fait partie donc des fonctions qui doivent être incluses sur ce site Web, on leur a demandé la rédaction du communiqué pour qu'elles puissent s'occuper de tout cela.

Ce serait utile évidemment pour le Secrétariat, mais il faut que nous travaillions sur ce point avec eux aussi.

Je soulève la question pour savoir si quelqu'un émettre une objection en ce sens que le personnel de l'informatique de l'ICANN participe à cette séance de rédaction du communiqué.

Vous pourriez peut-être – les commentaires signalés tout à l'heure – il vaut mieux savoir comment les choses sont faites pour mieux savoir comment montrer ce qui est fait. C'est quelque chose que l'on pourrait débattre après.

THOMAS SCHNEIDER : Oui. Je pense que pour les développeurs des sites Web, pour qu'ils puissent comprendre comment nos procédures se déroulent, je pense que c'est bien. Je pense qu'ils ne s'intéressent pas au fond de la question, mais plutôt à la forme.

L'Iran.

IRAN : Ce que j'allais dire, c'est que s'ils veulent participer et que vous êtes tous d'accord pour ce thème particulier, mais pas pour le reste des thèmes à aborder.

THOMAS SCHNEIDER : Il me semble – l'idée est la suivante. Qu'ils soient là tant que nous travaillons sur le communiqué pour qu'ils puissent voir le processus du communiqué, son déroulement, pour qu'ils puissent comprendre comment ce communiqué est rédigé et qu'ils puissent utiliser cette information pour le site Web. Donc, l'idée, c'est de les faire participer pendant tout l'après-midi de

mercredi concrètement. Voilà l'idée. Je pense que ce serait l'idée.

Est-ce que c'est clair?

Oui, le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

À vrai dire, c'est une demande assez particulière, assez sensible. Mais je voulais juste vérifier cela avec Tom et avec vous-même pour voir quand vous estimez que l'on va utiliser le temps libre laissé par la ccNSO dans notre ordre du jour. Parce que je m'entretiens en ce moment aussi avec ceux qui s'occupent des droits de l'homme...

THOMAS SCHNEIDER :

Donc, quelle est la proposition qui est faite? Voyons un peu...

Nous allons dire qu'avant 18 h aujourd'hui, nous allons prendre une décision pour la leur transmettre.

Bon, il semblerait qu'il n'y ait pas de problème de voir parmi nous, le personnel technique, pour voir non pas ce que nous disons, mais la manière dont nous le disons...

Bien. Parfait.

Maintenant, nous allons aborder le point de l'ordre du jour no 2, 4, 5, 6 , 16 et 17.

Nous en sommes maintenant au point no 4, je crois.

Je crois que la présentation faite par les coprésidents était vraiment très bonne, sur la proposition, sur la manière dont elle a été élaborée et sur la manière d'aller de l'avant. Je pense qu'en ce moment, nous ne devrions donc pas consacrer trop de temps à cette mise en œuvre. Nous avons besoin de savoir quelles sont nos opinions sur la proposition du CCWG. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ou ce que je vous ai rappelé, en tous cas, c'est que nous avons eu une téléconférence lundi sur une série d'échanges de l'année dernière, et nous avons eu aussi des échanges sur les opinions, sur les propositions.

Donc, je vous cède la parole pour que vous exprimiez vos commentaires, vos questions, vos opinions. Je vous demande de tenir compte de ce qu'ont dit nos coprésidents sur les attentes à propos de cette réponse. Bien sûr, nous pouvons dire ce que nous pensons, mais c'est bon de savoir ce à quoi ils s'attendent de voir. Parce que c'est ce qu'ils voudraient recevoir de nous.

Une chose est claire : nous devons être aussi claire que possible pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, pour qu'il n'y ait aucune

possibilité de faire des interprétations erronées sur ce que le GAC a voulu dire.

Je vois des gens qui sourient au fond de la salle...

Donc, je cède la parole à ceux qui voudraient poser des questions ou faire des commentaires.

Bien. Donc, avant de céder la parole, nous devrions voir si nous allons faire une évaluation générale de ces deux documents parce que j'ai pensé que c'était ce que vous préféreriez... Ou je ne sais pas si vous voulez que nous abordions un avis après l'autre. D'après ce que j'ai entendu, plus la réponse sera brève, plus les choses se dérouleront avec aisance.

L'Iran.

IRAN :

Merci, Monsieur le Président.

Avant de lire un livre, nous ne pouvons pas décider ou juger du contenu du livre. Il faudrait donc que nous révisions chacun des avis, des recommandations, pour avoir une compréhension générale de cela. Il y a eu 30 personnes qui ont participé à cet appel, mais si vous et nos chers collègues sont d'accord, nous pourrions avoir un débat très bref sur les recommandations et les avis pour nous assurer que nous tous dans la même

compréhension des idées, que nous avons une vision commune de ce dont il s'agit. Et nous décidons donc à partir de là comment nous allons aller de l'avant. Je crois qu'en ce moment, nous sommes très très loin de décider quelque chose à propos de la réponse, voilà pourquoi cela dépend de notre analyse de la situation.

Je pense qu'il vaut mieux, si vous êtes d'accord, vous et les autres collègues, si vous êtes d'accord, il faudrait que nous analysions les recommandations et que nous les expliquions brièvement pour pouvoir décider sur cela et puis que nous décidions sur chacune des recommandations, l'un après l'autre. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Vous n'avez pas tous suivi de très près ce processus. Mon idée n'est pas d'accorder trop de temps au moment de l'expliquer – je préfère avoir vos opinions, mais j'espère pouvoir parvenir à un équilibre entre les deux : un temps nécessaire pour les explications et un temps nécessaire pour les débats, les discussions.

Bien. Très rapidement, nous pouvons aborder toutes les recommandations. Je ne sais pas s'il faut accorder le même temps à l'analyse de chacune des recommandations. Nous avons déjà émis certaines opinions sur ces recommandations,

telles qu'elles apparaissaient sur la première version préliminaire. Il n'y a pas de modifications pour toutes les modifications.

Tom, je ne sais pas si vous pouvez nous guider pour l'analyse de ces 12 recommandations, à commencer par la numéro 1, bien sûr.

TOM DALE :

Merci, Thomas.

L'ACIG a diffusé un document il y a une semaine à peu près. C'était très près de la date de réunion, mais dans ce document-là – et cela a été diffusé avant l'appel du GAC. Mais excusez-nous d'avoir diffusé ces documents trop près, juste avant l'appel, mais tout cela n'a été perfectionné, finaliser que très récemment.

Alors, comme m et d'autres l'ont dit, le rapport tient compte d'un nombre significatif de documents, y compris des annexes par rapport aux recommandations dans le détail, un certain nombre d'informations très importantes ainsi que les rapports des minorités. Il y a eu plusieurs de ces rapports qui ont eu le soutien de plusieurs membres du GAC.

Donc, très rapidement, la situation dont on avait discuté dans cette téléconférence concernait la recommandation no 1, liée à

la communauté habilitée pour renforcer les pouvoirs de la communauté. Les conséquences de ce fait pour le GAC – et cela dépend de certains seuils —, concernant la participation du GAC à des questions opérationnelles, et non seulement des questions liées à des recommandations.

Avec la recommandation no 2, on a parlé d'une période pour l'engagement, pour l'intervention progressive et pour la mise en application. Cela concerne aussi les processus de travail et les processus d'habilitation. Cela concerne l'appel aux recommandations 1 et 2. La question était de savoir si le GAC devait considérer ou analyser davantage, où il voulait être présenté dans le rapport par rapport au fait d'être un décideur ou d'être un participant, avec un « D » majuscule et un « P » majuscule, et ce que cela pouvait signifier pendant les dernières étapes. Il y a eu une opposition en ce sens que l'on est un participant qui donne son avis.

Et on a parlé aussi de la question du *carve-out*, de l'exclusion du GAC. Lorsqu'on parlait d'être exclu dans la participation des mises en application des décisions de la communauté.

Avec la recommandation no 4, qui, justement, s'occupe de ces facultés, la faculté de rejeter certains plans de l'ICANN, le budget de l'ICANN, la révocation du Conseil d'administration, la révocation des membres du Conseil, et le début ou la mise en

œuvre d'un processus de révision indépendant est contraignant parce que ce n'est pas le type de processus de révision indépendant. Donc, 1, 2 et 4 sont en soi, un bloc.

Voilà les thèmes qui ont été discutés pendant l'appel. Et il y a eu toute une série d'opinions, mais il n'y a pas eu d'accord, il n'y a pas eu de position commune.

Thomas, maintenant.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tom, de cette information concernant l'habilitation de la communauté, la communauté avec une habilitation.

Y a-t-il des commentaires sur ces recommandations?

L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de vous féliciter, Tom, pour ce que vous venez de dire. Moi, ce que je suggère, c'est que nous travaillions un peu plus lentement pour comprendre l'ensemble de la question.

La recommandation no 1 concerne l'habilitation de la communauté. Pourquoi faut-il habiliter la communauté? Quelle est la question que l'on aborde dans ce débat?

La question dont on débat – ou dont on a débattu jusqu’ici —, c’est que la NTIA s’occupe de la supervision de ces fonctions de l’IANA. C’est une seule entité. Et elle veut transférer cette supervision. Par conséquent, cette communauté mondiale multipartite doit avoir le pouvoir ou la faculté de jouer le même rôle et les mêmes fonctions que la NTIA.

Lorsque nous parlons de la communauté mondiale, c’est quoi? Après des heures et des heures de discussions, ce serait ces trois organisations de soutien, ces quatre comités consultatifs.

Alors, ces trois organisations et ces quatre comités consultatifs devraient être réunis et établir une communauté habilitée pour pouvoir travailler dans le cadre de la loi californienne, la figure de l’électeur unique.

Toute la recommandation no 1 concerne ces séances pour grouper ces organisations de soutien et ces comités consultatifs avec toutes les associations qui ne sont pas incorporées, leur permettre d’agir, suivant le Code 6333, et qu’elles soient habilitées pour travailler comme une entité pouvant jouer ce rôle de supervision des fonctions de l’IANA pour remplacer la NTIA.

Voilà la recommandation. Il ne faudrait pas parler d’autres choses. Voilà ce qu’il faudrait présenter à la communauté. Nous devrions voir s’il y a une difficulté pour comprendre cela. Et s’il y

a des options ou des alternatives au bout de 14 mois de travail dans le CCWG, ou si ce n'est que la seule modalité possible trouvée suivant ce que les conseillers juridiques employés par le CCWG.

Ceci a été analysé en détail, et on est parvenu à cette conclusion, à savoir que c'était la seule façon de fonctionner pour la communauté, pour que la communauté puisse exercer sa fonction.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran.

La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je veux souligner que nous estimons importante et utile l'analyse faite par ces gens. Nous estimons qu'il s'agit d'une analyse objective, indépendante, claire, et qui met noir sur blanc, les avantages, les désavantages, les implications pour le GAC. Nous vous suggérons de le lire si vous n'avez pas encore pu le faire.

Je remercie aussi notre collègue de l'Iran, et nous sommes d'accord avec lui.

Je pense que nous passerions trop de temps si nous abordions chacun des cas qui se répètent. Ce qui est très clairement présenté dans la proposition faite par ACIG.

Cela ne signifie pas que je ne suis pas d'accord d'analyser un point après l'autre.

Oui, nous devons le faire, mais nous ne pouvons pas réitérer, répéter de quoi il s'agit. Même si la suggestion de l'Iran est très utile, je pense que nous n'aurons pas suffisamment de temps pour aborder chacun des points dans le détail. Donc, nous devons baser notre discussion sur le travail de l'ACIG dont nous estimons qu'il est clair et indépendant.

THOMAS SCHNEIDER : Merci à la Commission européenne.

Comme j'ai dit avant, je pense que c'est une façon de voir comment on peut l'expliquer et combien de temps nous allons consacrer à cela. Alors, peut-être nous allons continuer demain avec cette discussion. Et pour ceux qui n'ont pas eu la possibilité de le lire, ce serait très bien – je vous conseille tous de lire ces recommandations, bien sûr. Je vais les relire, moi-même, ce soir encore une fois. Alors, si vous devez le lire, vous n'allez pas être les seuls.

Est-ce que vous avez encore des commentaires ou des recommandations?

Le Royaume-Uni. Merci. Et le Danemark.

ROYAUME-UNI :

Merci, Monsieur le Président.

Je pense que ça peut nous aider pour ce travail si nous révisons le résultat de l'appel du GAC. Et je pense que c'était très utile, et on a pu identifier quelles recommandations étaient, sans aucun souci ou commentaire, tel qu'on [peu clair]. Mais je pense qu'il y a – c'était très évident tel qu'on a pu accomplir. Et, je pense, ça pourrait nous aider ici de les revoir.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci pour cette bonne suggestion.

Très brièvement, il y a eu un grand débat sur la recommandation no 2, qui était très liée à la recommandation no 1. Il y a eu un accord, un consensus qu'il n'y avait pas de consensus, justement, sur la recommandation no 11. Je ne vais pas rentrer dans les détails parce que c'est une longue histoire, mais il n'y avait pas de consensus exprimés par ceux qui étaient présents

lors de l'appel. Et bien sûr, tout le monde a le droit d'exprimer leur opinion. Juste pour vous donner ces informations.

J'ai le Danemark. Et puis, quelqu'un d'autre peut-être...?

Allez-y.

DANEMARK :

Merci, Monsieur le Président. Le Danemark soutient la recommandation. Cela permettrait d'être au GAC dans la communauté habilitée. J'espère que nous allons revenir à analyser si le GAC va participer, et si nous allons participer, et dans quels rôles nous allons le faire. Et je pense que c'est deux sujets différents. Nous avons une recommandation, nous n'avons aucun problème avec la recommandation. Mais nous souhaiterions avoir une discussion séparée sur la façon dont le GAC participera à l'avenir. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, le Danemark.

L'Irlande.

IRLANDE :

Merci, Monsieur le Président. Pour parler sur le commentaire de mon collègue du Royaume-Uni, si nous pouvons établir effectivement les recommandations qui ne posent pas de

difficultés, nous souhaiterions passer un peu de temps sur les deux autres qui posent un petit peu de difficulté.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Irlande. Nous allons les analyser toutes parce que ce n'est pas tout le monde qui a eu l'opportunité de participer à l'appel. Et je suis d'accord que nous devrions le faire.

L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président. Si mes collègues ne souhaitent pas revoir les recommandations, on sera très content de le faire parce que nous voulions justement que les collègues aient une explication de ces recommandations. Si les collègues trouvent que ce n'est pas nécessaire et qu'on revoit juste les recommandations qui n'ont pas l'accord du GAC... C'est ce que je comprends des interventions des collègues. Si nos collègues ne souhaitent que ce soit expliqué, même pendant cinq minutes, pour ceux qui n'étaient pas présents, c'est d'accord. Nous avons très bien que ce serait très utile.

THOMAS SCHNEIDER : Avant de donner la parole, peut-être nous allons voir cette suggestion, mais je souhaiterais que certains des éléments de

l'exclusion du GAC et des éléments qu'on est en train de discuter ici, et si les gens ne sont pas, pensent que nous devrions nous concentrer sur les recommandations no 11, 1 et 2, ce serait quelque chose à analyser.

Est-ce que vous avez des remarques ou des oppositions?

La France.

FRANCE :

Monsieur le Président, en ce qui concerne l'exclusion, je pense que nous devons – que ça ait un rapport avec la recommandation no 1. Et comme vous le savez, plusieurs pays ont exprimé leurs préoccupations, leurs inquiétudes au fait d'inclure les déclarations minoritaires sur l'option 1, 2 et 11. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE :

Ce que je suggère, c'est que nous analysons les commentaires sans objection. Et si nous avons une application de ce qui s'est passé, encore une fois, on n'aura pas le temps. Ma proposition, ce serait d'analyser vite fait – basé sur l'analyse très utile qui a été réalisée par ACIG – toutes ces questions qui n'ont

pas été abordées par les minorités et que lorsque [peu clair]. À mon avis, il n'y a pas d'objections. Et basés sur cela, nous allons analyser s'il y a un soutien pour cela ou pas. Et puis, nous allons analyser s'il y a encore des inquiétudes et voir quelles sont les conséquences, les vraies conséquences, et nous allons continuer à partir de ce moment-là. Ce n'est pas pour laisser personne de côté, mais c'est pour qu'on puisse avancer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Si nous continuons ce débat pendant très longtemps, nous n'allons pas avoir le temps d'avancer non plus. Nous pouvons donner du temps jusqu'à demain matin pour voir ces propositions. Et si personne ne présente une inquiétude sur d'autres recommandations, mis à part 1, 2 et 11, nous pensons qu'il n'y a pas d'inquiétudes de la part du GAC et que nous allons le temps de présenter des inquiétudes jusqu'à demain matin, et nous allons les analyser. Et si ça arrive, après nous allons en discuter. Mais je pense que nous ne devrions pas nous concentrer sur ceci et avancer avec nos débats.

Est-ce qu'il y a des objections à cette proposition d'avancer?

Olga?

ARGENTINE : Merci. Ce n'est pas une objection, c'est juste une suggestion. Peut-être le Secrétariat pourrait signaler – excusez mon anglais pour aujourd'hui...

Est-ce que nous pourrions avoir les documents que les gens devraient réviser ce soir pour qu'on soit sûr qu'on soit sur la même longueur d'onde? Et utiliser ces documents qui étaient très bien préparés pour identifier quelles sont les difficultés. C'est juste une suggestion.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je pense que c'est juste un résumé sur les points 2, 4, 5, 13, 14 et 16. Parce que pour ceux qui ont besoin plus d'informations, qui ont besoin de s'informer un peu pour la première fois, je pense que ça suffirait.

TOM DALE : Merci, Thomas. Juste pour ajouter que le document qui a été mis à jour, je pense que — c'est un document de 40 pages de l'ACIG. Mais aussi, il y a des liens qui sont très importants pour le CCWG, d'où nous pouvons télécharger l'accès pour tous les documents qui sont disponibles. Beaucoup de documents. Je pense que tous les gens qui sont présents à la communauté et qui vont se réunir cette semaine sont au courant. Et je pense qu'il y a non seulement le rapport en soi, mais il y a beaucoup d'informations

détaillées et il y a une partie très importante de la proposition du CCWG. Pour donner un contexte plus détaillé.

Et tous ces documents vont être envoyés au Conseil d'administration et à la NTIA, si tout le monde est d'accord. Et non seulement un seul rapport — et je remercie la Commission européenne sur l'utilité de ceci.

Il y a aussi des liens dans ces documents, prenez ça en compte. Il y a peut-être des centaines ou des milliers de liens d'information.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Tom. Est-ce que vous souhaitez qu'on commence à discuter de la proposition no 1 et 2? OU les deux ensemble?

L'Iran.

IRAN : Merci beaucoup. J'apprécie le résumé du Secrétaire. Peut-être que c'est différent – je pense que nous ne devrions pas nous baser sur l'avis du Secrétariat : dangereux. Soit on n'en discute pas, soit on en discute basé sur ceci, mais pas sur l'autre. Soit on oriente les collègues correctement ou on ne le fait pas du tout. Soit on en discute en entier ou pas, sur des avis individuels.

THOMAS SCHNEIDER : Je pense que tout le monde devrait faire référence au document original. Ça, c'est très clair.

Le Canada est sur ma liste. Est-ce que vous souhaitez faire une déclaration substantielle sur les processus? Canada, allez-y, s'il vous plaît.

CANADA : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire l'observation que je pense que l'importance — la recommandation no 1 est la base pour le reste du rapport. Et dans l'intérêt – et je pense que c'est une réussite très importante et c'est important de reconnaître comment ça va être fait et comment ça va être abordé dans la recommandation no 2. Mais je pense qu'on serait tous d'accord que c'est une approche multipartite qui est abordée et décrite dans la recommandation no 1. Et par principe, on est en train de ne pas prendre en compte la communauté habilitée. Et je pense que, peut-être – et on pourrait prendre en compte dans la recommandation no 2.

THOMAS SCHNEIDER : Vous avez d'autres commentaires?

L'Indonésie.

INDONÉSIE :

Un bref commentaire. Cela a été mentionné auparavant quand on a parlé du droit en Californie. Et je crois qu'on n'est pas satisfait de cette question. En fait, moi, je ne serais pas très heureux avec la recommandation 1, 2, 3 et 4, mais bon, en fin de compte, il faut tolérer cela parce que sinon, on ne pourra jamais finir les propositions.

En deuxième lieu, on est face à un problème. Il est toujours possible que tous les pays mettent en place le Programme justement dans leur propre pays.

Je vais vous donner un exemple. La recommandation sur les droits de l'homme. Les droits de l'homme dans tous les pays sont différents. En Indonésie, la pornographie d'adulte n'est pas permise. Cela représente un problème du point de vue des droits de l'homme. Mais dans d'autres pays, c'est peut-être différent. Alors, il faut faire tout le nécessaire pour mettre en place les réglementations dans le pays suivant l'interprétation des droits de l'homme dans chaque pays.

Alors, peut-être on peut tolérer la non-conformité dans toutes les recommandations, mais il faut finir quelque chose pour le prochain week-end, pour pouvoir le transmettre à la NTIA. Autrement, c'est une histoire à n'en plus finir. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Indonésie.

D'autres commentaires? D'autres questions?

Il y a des collègues voulant présenter des soucis par rapport aux recommandations 1 et 2.

Vous êtes d'accord avec ces deux recommandations ou c'est trop tard? Et vous allez revenir demain et me dire : « Non, non, ce n'est pas ce que je voulais dire ».

OK. On a encore 18 minutes. Il faut en profiter.

L'Iran et les Pays-Bas.

IRAN : Merci, Monsieur le Président. Les recommandations 1 et 2 – en fait, je crois que la recommandation 1, c'est le squelette du système de reddition de comptes. Et c'est bien d'établir les facultés.

L'autre chose à considérer, c'est l'exclusion, ou *carve-out*, qui apparaît dans la recommandation 1. Il faut parler de l'exclusion lors de l'analyse de la recommandation 11.

En outre, il faut donner le pouvoir de changer les statuts fondamentaux, les statuts réguliers, le budget, la destitution d'un directeur. Mais on n'a désigné personne. Destitution de tout le Conseil, le budget de l'IANA, etc., etc. Je crois qu'il n'y a

pas de problème là-dessus parce que c'est un élément essentiel. Mais la recommandation 2 parle de cette exclusion. Et une partie de cela a trait à la recommandation 1, qui est liée à la recommandation 11. Alors, peut-être faudrait-il reporter à plus tard la question de l'exclusion.

Mais je pense que la recommandation 1 et 2, eh bien, là je ne vois pas de problèmes parce que la reddition de comptes est basée sur ces deux recommandations. Je crois qu'on en a discuté suffisamment au CWG et au CCWG, qui se sont basés sur les statuts fondamentaux pour changer le statut annuel, quinquennal de l'ICANN, et tout cela.

Je crois qu'à part l'exclusion, il ne devrait pas y avoir d'autres difficultés avec les recommandations 1 et 2.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, l'Iran.

C'est le paragraphe 52 de la recommandation 1 qui apparaît encore une fois au paragraphe 102 de la recommandation 2, si je ne m'abuse.

Maintenant, j'ai les Pays-Bas et puis le Brésil.

PAYS-BAS : Merci, Monsieur le Président.

J'allais dire la même chose. J'allais répéter ce que mon collègue Kavouss vient de dire. Ceci a trait aux principes et avec l'équilibre des pouvoirs entre le pouvoir, la communauté et le Conseil d'administration. Ce qui veut dire que c'est le fondement de ce que l'on fait dans toute cette tâche. Je pense, comme monsieur Arasteh. Il faut se concentrer et attendre des questions qui provoquent des soucis à certains gouvernements.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Le Brésil.

BRÉSIL : Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire des commentaires généraux ayant trait à la manière dont on a abordé cet exercice des fonctions IANA au sein de l'ICANN.

Je crois qu'il est important de mentionner que le Brésil participer ici, mais en prenant compte d'un vaste contexte lié à la gouvernance de l'Internet, nous tenons compte aussi de la réunion très importante que nous avons menée il y a quelques mois à New York, pendant laquelle nous avons évalué la mise en place de la WSIS, des résultats dix ans après. Je crois qu'il s'agit

d'un document qui a présenté de très bons résultats, très équilibré. Les gouvernements ont travaillé ensemble. On a reçu l'aide des parties prenantes, et je crois que nous avons pu aboutir à un document où on a réaffirmé le cadre que nous avons reçu de la WSIS, du Sommet mondial de la Société de l'information. Et bien entendu, on a établi une approche multipartite et aussi la manière de pouvoir travailler là-dessus la gouvernabilité de l'Internet. On a tous été d'accord.

Mais pour réaffirmer ce cadre qui venait de la WSIS, nous avons également reconnu l'approche multipartite qui peut favoriser la création d'espaces et de mécanismes pour toutes ces parties prenantes, y compris les gouvernements, pour que tous y participent.

Je veux dire cela parce que je veux que ceci soit inclus dans le procès-verbal. Je veux participer à cet exercice multipartite et je suis convaincu que cette approche est la plus appropriée pour aborder les fonctions IANA. Nous sommes à l'aise dans cet environnement multipartite de l'ICANN. Et je crois que la gestion des ressources critique, c'est le domaine par excellence de la gouvernance de l'Internet qui permet ce format multipartite. Mais je veux également exprimer qu'il est très important de garantir que la proposition définitive, la proposition finale permet à toutes ces parties prenantes de respecter le rôle et responsabilité de manière appropriée.

Nous sommes d'accord qu'il faut tenir compte des recommandations 1 et 2 que nous soutenons tout à fait. Mais nous sommes préoccupés du fait que ceci peut entraîner l'exclusion du GAC parce que ceci créerait un déséquilibre entre les rôles et les responsabilités et la manière dont les gouvernements peuvent exercer ces responsabilités au sein de ce nouveau modèle que nous sommes en train de construire.

J'espère pouvoir débattre sur la question demain. Je sais qu'aujourd'hui, il est déjà trop tard, mais je voulais réitérer notre soutien au modèle multipartite au sein de l'ICANN, notre adhésion à l'exercice que nous avons fait, notre préoccupation par rapport au d'équilibre créé, comme je viens de le dire. Et nous allons participer plus activement lorsque nous aborderons la recommandation 11.

On a parlé de droits de l'homme et – C'est-à-dire que je n'ai pas très bien compris que les droits de l'homme s'appliquaient différemment dans différents pays. On ne peut pas soutenir cette idée. Les droits de l'homme sont universels, indivisibles et ils sont bien établis dans la Déclaration internationale des droits de l'homme. La manière d'aborder les droits de l'homme au sien de l'ICANN doit refléter notre compréhension. Et je crois qu'on a atteint le consensus sur ce point des droits de l'homme en général.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Brésil.

Lorsqu'on parle des droits de l'homme à l'échelle internationale, c'est clair. Parce qu'ils s'appliquent pour tout le monde. Mais il peut y avoir des réglementations supplémentaires ou des droits au niveau local qui peuvent être différents, qui peuvent avoir une portée différente. Je ne vois pas ça comme une contradiction.

Merci beaucoup.

D'autres commentaires? D'autres questions?

L'Union européenne.

UNION EUROPÉENNE : Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question à poser. Ou une proposition. À vous de décider. Je suis très préoccupé de ce que le Brésil a mentionné. Moi, je suis neutre, comme vous pouvez bien l'imaginer, mais je me demande si, peut-être, il serait utile pour ceux qui ont des préoccupations sur les aspects liés à la participation du GAC par rapport aux recommandations 1 et 2 – en fait, je voudrais savoir s'ils peuvent clarifier ou préciser exactement quels sont les points spécifiques qui les préoccupent.

Je comprends bien leurs préoccupations parce que nous voulons avoir un système opérationnel multipartite où tous les acteurs puissent participer suivant leurs responsabilités et rôles pertinents.

Je comprends bien ce point, mais pour pouvoir mieux comprendre, et je crois que cela serait utile pour tous mes collègues, j'aimerais savoir exactement s'ils peuvent préciser exactement quelles sont ces préoccupations et puis en discuter plus tard, demain ou les jours qui viennent.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Je crois – c'est-à-dire ceux qui sont préoccupés de la proposition d'après ce qui a été présenté aujourd'hui, vous avez la déclaration qui vous a été envoyée comme déclaration de la minorité au CCWG. Et là, il y a plusieurs éléments.

Mais je ne sais pas si vous voulez refaire le point...

L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président.

Son Excellence, l'Ambassadeur, a été claire, disant que ceux ayant trait au soutien ou à l'approche du soutien ascendant

multipartite — c'est-à-dire que là, il n'y a pas de difficultés, mais ces deux recommandations ont été modifiées, elles ont inclus un élément lié à l'exclusion et à la recommandation 11. Alors, si on traite cette exclusion séparément, plus elle réapparaît à la recommandation 11. Et là, nous voyons de quoi il s'agit vraiment, quelles sont les implications, les conséquences, quels sont les pour, les contre, quelle est la probabilité...

Il pourrait ne pas y avoir des problèmes avec les recommandations, comme le squelette de tout ce mécanisme. Je crois qu'il n'y a pas de problèmes de prendre cette approche qui a été suggérée par l'orateur précédent.

Alors, on peut sauter cela et nous passons au reste. Et demain, on va se concentrer sur la recommandation 11. On peut parler de l'Exercice de simulation de crise 18. On va parler aussi du niveau d'objection ou d'approbation du GAC. Et là, nous allons parler de l'exclusion et des conséquences pour le Panel de révision indépendante.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Tout est lié. Alors, on a commencé avec la recommandation 1. Je crois que demain, nous allons aller dans la recommandation 11 et voir quels sont les liens entre ces deux recommandations.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Oui, merci, Monsieur le Président. Je suis d'accord avec cette approche de la recommandation 1 et des deux questions qui surgissent là, c'est-à-dire la manière dont les gouvernements participent à la structure d'habilitation sur la base des principes de la recommandation 1.

Le Danemark a posé une question. À nous de décider. Le GAC ne sera qu'un comité consultatif. Il va participer aux décisions, c'est-à-dire de participer aux votes. Le GAC n'a jamais fait ça. Il n'a jamais voulu faire ça.

Et autre chose qui a à voir avec l'exclusion, le *carve-out*. Notre collègue de l'Iran a mentionné les particularités de cette exclusion, de l'identifier – je l'ai dit dans la session précédente avec les coprésidents, que veut dire l'exclusion d'un processus décidé par la communauté? Le GAC aura toujours un rôle consultatif, et nous n'allons pas participer aux votes.

Il y a un troisième point qui a trait aux processus multipartites. Je crois, comme je l'ai déjà dit, qu'il y a eu une évolution du modèle de l'ICANN, du modèle multipartite de l'ICANN, qui améliore vraiment les rôles des gouvernements. On fait un travail transversal, car on travaille avec la GNSO. Et je crois que

cela veut dire qu'il y a une approche bien plus communautaire, on est plus proche des besoins de la communauté, de l'élaboration de politiques, des questions juridiques. Et je crois que ceci peut être utile dans le processus d'intervention progressive. C'est-à-dire, on aura la vision d'avoir moins de frictions, moins de problèmes, moins de confrontations.

Voilà ce que je voulais dire.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, le Royaume-Uni.

Un autre commentaire?

Le Paraguay.

PARAGUAY : Merci, Monsieur le Président. Je suis d'accord avec mon collègue du Danemark disant que l'on débat des recommandations. D'après ce que je comprends, les recommandations, c'est bien ça, des recommandations, à moins que je n'aie pas bien compris si l'on parle d'instructions, d'ordres...

Merci, Monsieur le Président.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, ce sont des recommandations, mais s'il n'y a pas d'objections, elles vont être mises en place, elles vont devenir une réalité. Alors, c'est le moment, avec d'autres SOs et ACs, de dire : « On donne notre soutien, on ne présente pas d'objections » et à ce moment-là, elles vont être mises en œuvre.

S'il n'y a pas de consensus, s'il n'y a pas d'objections, eh bien, on va les mettre en place. Oui ou non?

En théorie, on peut dire que la mise en place, oui, mais... Mais là, ça va être compliqué. Parce que le « oui, mais... » est apparu pendant les derniers mois. Alors, maintenant, il faut dire « oui » ou « non ».

On aura peut-être besoin d'explications, de références, d'explications, qui ont été données par le passé. Mais la question est la suivante. On présente une objection à ces recommandations pour qu'elles soient mises en place, telles qu'elles sont dans le document, dans ce document.

J'espère qu'au moins, ce soit clair. Et je voudrais savoir si vous êtes d'accord avec ce que je viens de dire.

La Suisse.

SUISSE : Merci, Monsieur le Président.

Comme nous sommes proches de la fin de notre séance, je voulais partager avec vous une réflexion. Alors que nous lisons le document préparé par l'ACIG — un excellent document d'ailleurs —, lorsque nous le lirons ce soir, on peut voir le document en général, on pourrait nous concentrer sur les recommandations 1 et 2 pour voir si c'est vraiment un effort pour que la supervision de l'ICANN à travers la communauté multipartite puisse la mener à bien et voir les aspects positifs, comme notre collègue Kavouss l'a bien, dans ce squelette ou ces structures que nous donnent le pouvoir, et qui sont définis dans la recommandation 2, qui sont absolument positive. Et je crois que nous devrions probablement donner notre soutien ou un signe de soutien, c'est-à-dire que nous apprécions les valeurs positives, bien qu'il y ait des soucis liés à certains des aspects, à certains détails inclus dans ces recommandations. Mais je pense que ce serait vraiment utile de non seulement nous concentrer dans la problématique, mais aussi considérer où nous en sommes, dans quelle étape du processus nous en sommes pour donner une réponse claire et simple au CCWG. Et je crois que là, il faut voir le panorama général.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, la Suisse.

Bon, il est 6 h 1. Alors, il y a une seule possibilité de prendre la parole.

L'Iran.

IRAN :

Oui. Nous pourrions peut-être avoir ces conclusions provisoires sur les recommandations 1 et 2. Je vais rédiger un texte approprié. Si une clarification ou une précision à propos de l'exclusion est en cours, n'est pas encore traitée, tout cela paraît dans les recommandations 1 et 2. Et si on va débattre sur ces questions liées à la recommandation 11, le GAC soutient, en principe, les objectifs de ces deux recommandations.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci de votre proposition.

Il faut prendre en compte cela parce que — il faut le dire clairement, le présenter aussi clairement que possible. Si on fait une déclaration de dépendance, je crois que ce n'est pas clair du tout ce qu'on veut dire. Alors, il faut prendre note de la proposition, il faut y réfléchir, et je crois que demain matin, nous allons pouvoir continuer avec cette discussion et traiter directement la recommandation 11. Nous ne l'avons pas

débatte en détail. Peut-être il y aura un miracle et on pourra chercher des positions nous permettant d'approuver cela rapidement.

Je vous souhaite une bonne soirée – oh, il y a quelqu'un qui me demande la parole? Oui, Redouane, s'il vous plaît.

REDOUANE HOUSSAINI : J'ai été approché par le chef du cabinet de monsieur le ministre de l'Économie numérique du Maroc, qu'il soit président de la réunion gouvernementale de haut niveau pour annoncer qu'il organisera demain un dîner en l'honneur des ministres et des chefs de délégation à 20 h, au restaurant [peu clair] au centre-ville. Il y aura deux bus qui partiront d'ici à 19 h 15, donc de cet hôtel, vers le restaurant. Donc, je dis bien pour les ministres et les chefs de délégation, ça veut dire qu'il n'y a pas assez de place pour tout le monde. On s'excuse pour ça. Les invitations peuvent être retirées de Julia, que tout le monde connaît, tout à l'heure, en passant pour prendre les invitations.

Je vous remercie.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, Redouane, pour cette offre généreuse du Maroc. Vu le nombre qu'on aura, c'est déjà un assez grand nombre qui est invité.

Merci beaucoup. Bonne soirée à tout le monde. Passez un bon samedi soir. On se verra demain matin à 8 h 30 ou c'est quoi...?
Oui, à 8 h 30, plus ou moins pile – assez pile.

[English Spoken]

[Pause]

MARK CARVELL : Nous allons commencer la réunion conjointe du Groupe de travail du GAC et du CCWG sur les droits de l'homme d'ici deux minutes.

Alors, si vous n'allez pas assister à la réunion, nous vous prions de quitter la salle dans les plus brefs délais. Si vous restez, veuillez vous installer parce que nous commencerons d'ici deux minutes.

Veuillez quitter la salle, si vous n'allez pas participer à cette réunion.

Merci beaucoup de votre coopération.

OLOF NORDLING : Mesdames et Messieurs, si vous ne participez pas à cette séance du Groupe de travail et que vous préférez ou que vous allez aller à la réunion entre le GAC et le Conseil d'administration, cette célébration se fera au jardin où nous faisons nos pause-café.

MARK CARVELL : Une minute pour commencer la réunion. Nous avons une minute avec le début de la réunion. Veuillez s'il vous plaît quitter la salle si vous n'allez pas participer à cette réunion. Merci.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Messieurs les représentants du GAC, nous sommes très contents d'être ici parmi vous. Nous avons une présentation du Groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité de l'ICANN en matière des droits de l'homme avec le Groupe de travail sur les droits de l'homme et la responsabilité d'entreprise.

MARK CARVELL : Je m'excuse au nom du GAC pour le retard. Nous avons eu beaucoup de travail, et ç'a débordé un petit peu sur l'horaire prévu. Merci beaucoup.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Merci beaucoup.

Commençons donc avec un aperçu du travail du Groupe de travail.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Tout d'abord, puisque nous n'avons pas beaucoup de temps, j'aimerais vous inviter à lire nos rapports et les e-mails, qui sont disponibles, sur notre liste de diffusion. Nous aurons aussi une séance demain, de 18 h à 19 h – pardon, de 17 h à 18 h.

L'histoire du Groupe de travail intercommunautaire – la diapo précédente...

Très bien.

La discussion sur les droits de l'homme se poursuit au sein de l'ICANN depuis 16 ans, mais elle a atteint un point de convergence à Londres à la suite d'un rapport produit par Thomas Schneider à partir d'un rapport qui avait été facilité par le Conseil de l'Europe. Cela a conduit à l'établissement d'un groupe de travail sur la responsabilité sociale et la responsabilité d'entreprise de l'ICANN à Singapour ainsi qu'à l'établissement d'un groupe de travail sur les droits de l'homme. Un nouveau rapport a été publié à Buenos Aires.

IRAN :

Merci beaucoup pour cette présentation. J'ai deux commentaires. Tout d'abord, la question qu'on discute a été abordée de manière approfondie au sein du CCWG. Il y a beaucoup de matériel par rapport à cette question. Je me demande si vous allez en tenir compte à partir des transcriptions ou à partir du résultat du travail du Groupe. Il y a eu des discussions très intéressantes qui pourraient être très utiles pour votre travail.

Deuxièmement, vous avez fait référence à une liste de diffusion qui est fermée. D'après mon expérience au CCWG, il y a 25 membres et 140 participants. Et la richesse des discussions vient surtout des participants. Donc, je pense qu'il vaut mieux d'ouvrir

cette liste aux participants. L'efficacité ne doit pas l'emporter sur la richesse. Ce serait intéressant de pouvoir bénéficier de la richesse que peuvent apporter les participants en plus de la richesse que peuvent apporter les membres.

MEGAN RICHARDS :

Bien sûr. Nous pouvons avoir autant d'observateurs que nous voulons. Ces observateurs peuvent faire leurs commentaires par écrit, ils peuvent nous fournir des documents... il n'y a pas de limitations. La limitation concerne uniquement le fait de pouvoir intervenir oralement au cours des discussions. C'est une question liée à l'efficacité parce que nous avons très peu de temps et très peu de réunions. Nous n'avons pas la même complexité que le CCWG ou le CWG. Tout d'abord, nous ne pourrions pas nous le permettre et nous n'en avons pas le temps.

Nous savons qu'il y a des aspects de ces discussions du CCWG qui sont liés au travail concernant la révision du CCT. Et ces documents seront pris en compte, bien sûr.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci.

L'Espagne.

ESPAGNE : Je voudrais savoir si l'Équipe va se pencher sur la confusion dans les gTLDs lorsque des noms à deux caractères sont utilisés au premier niveau et que ces noms à deux caractères peuvent porter à confusion avec le nom d'un pays. Ou quand le nom d'un pays est utilisé avant un TLD.

Merci.

MEGAN RICHARDS : La confusion entre chaînes de caractères est bien entendu une question sur laquelle nous allons nous pencher. Nous ne sommes pas encore à ce niveau de détail, mais j'apprécie que vous ayez identifié ces cas particuliers, car ce sera utile pour notre travail. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci, Monsieur le Président. Merci, Megan, de nous avoir fait cette présentation.

Je suis un peu en retard par rapport à ces informations et à ces processus de révision. Et c'est pour cela que votre information est vraiment très utile pour moi.

J'ai trois questions.

Première question : l'étude économique. J'ai peut-être mal compris, mais est-ce que cette étude est déjà disponible ou...? Voilà ma première question.

Deuxième question : les candidatures communautaires. Comme vous vous souvenez, le GAC a identifié des problèmes au niveau des candidatures de certaines communautés, des candidatures communautaires qui ont passé par cette évaluation qui devait donner la priorité aux communautés. Mais de toute évidence, ce processus de priorité aux communautés n'a pas fonctionné comme prévu, ou n'a pas été satisfaisant pour les candidatures communautaires. Certaines communautés ont fini par devoir participer à des enchères parce que ces processus n'ont pas abouti. Cette question sera abordée par le CCT.

La troisième question concerne les mécanismes de protection de droits, qui font l'objet d'un PDP. Vous en avez parlé. Comment ce processus de révision est lié? Dans quelles mesures ce projet est lié au PDP sur les mécanismes de protection de droit?

Je sais que j'ai beaucoup de questions, mais je vous serai reconnaissant de me donner des informations par rapport à cela.

MEGAN RICHARDS : En ce qui concerne l'étude économique, je n'ai pas tous les fichiers sur mon ordinateur ici, mais Eleeza pourra vous donner des références par rapport à la révision qui est en cours. Eleeza va nous donner des détails dans quelques minutes; elle va vous donner la référence exacte. Et elle pourra la transmettre à Tom Dale. Nous allons donc réviser en détail cette étude économique.

Ensuite, pour les candidatures communautaires, c'est bien sûr une question sur laquelle nous allons nous pencher. Pour ce qui est du processus de candidature en lui-même et les aspects liés à la concurrence, nous allons évaluer si cela a été suffisamment évalué pour voir s'il y a eu des limitations au niveau des candidatures communautaires. Et nous allons évaluer dans quelles mesures ces processus ont contribué à promouvoir la protection des consommateurs et la concurrence. Parce que dans certains cas, les candidatures communautaires doivent faire l'objet de certaines sauvegardes ou protections. C'est bien entendu un sujet sur lequel nous allons nous pencher.

Ensuite, en ce qui concerne le PDP concernant les mécanismes de protection de droits, il y a un expert en matière de protection, le droit qui va se pencher sur cette question concernant les droits de marque dans les gTLDs, bien sûr, le Groupe CCT va se pencher sur cette question, mais comme je vous l'ai dit au départ, nous commençons à peine notre travail. Nous

identifions tout d'abord les domaines sur lesquels nous allons travailler.

Eleeza, est-ce que vous avez la référence spécifique à l'étude économique?

ELEEZA AGOPIAN :

La première partie de l'étude économique a été déjà publiée. Je vais vous transmettre le lien. Le titre est assez long. C'est la première phase de l'étude consacrée aux effets, en termes de concurrence, associés au Programme des nouveaux gTLDs. La deuxième partie de l'étude sera un suivi qui sera publié cette année. Nous travaillons encore sur cela, sur la portée du travail de cette deuxième étape de l'étude.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup. Nous pouvons accepter une dernière question.

Oui, le Pakistan.

PAKISTAN :

J'apprécie les efforts du Groupe pour atténuer les confusions au niveau des gTLDs. J'ai quelques questions concernant le travail du Groupe.

Première question. Quelles attentes avez-vous par rapport au nouveau programme – aux nouvelles candidatures au Programme?

Et ensuite, une autre question concernant la prise de conscience par rapport aux nouveaux gTLDs, notamment dans les pays en développement. Quelle est la feuille de route pour faire en sorte que le pays en développement puisse contribuer davantage à ce type de programme et au fonctionnement de l'Internet?

LAUREEN KAPIN :

Merci beaucoup de votre question. J'espère avoir bien compris votre question...

En ce qui concerne les pays en développement, ces questions sont très importantes pour nous. Comme Megan l'a dit, nous n'avons pas encore une feuille de route précise.

Je pense que vous avez posé une question par rapport au calendrier que l'on peut prévoir pour les nouvelles séries de gTLDs...

Je pense qu'un peu plus d'un an, mais on pense qu'on pourra aboutir à des recommandations dans un an...

Je n'ai pas bien compris toutes vos questions...

MEGAN RICHARDS : Si j'ai bien compris, votre question concernant quelles sont les implications vis-à-vis les nouvelles séries de nouveaux gTLDs. Ma réponse serait la suivante. Rien dans cette étude ne limite une nouvelle série de gTLDs. Bien entendu, nous espérons que le résultat de notre travail puisse avoir un impact sur une nouvelle série de nouveaux gTLDs. Parce que cela va nous permettre d'évaluer les résultats de cette série.

De mon point de vue, un aspect très important est celui de l'influence des noms de domaine internationalisés et du multilinguisme. Les noms de domaine ont plusieurs langues et sont importants autant pour la concurrence que pour le choix du consommateur. Et c'est un aspect sur lequel nous nous penchons.

Il y a un autre sujet qui pourrait être utile et intéressant pour vous, et ça concerne les ccTLDs, car nous voyons quel est l'impact des ccTLDs vis-à-vis des gTLDs, et dans quelles mesures il y a une concurrence entre ces deux types de noms de domaine.

Voilà les aspects sur lesquels nous travaillons.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. D'autres questions? D'autres commentaires? OK. Alors, s'il n'y a plus de questions, je voudrais remercier les deux

représentantes de ce groupe de travail de la révision. Et nous espérons recevoir de vos nouvelles. Nous attendons un rapport plus détaillé. Et j'espère que lors de la prochaine réunion, vous pourrez présenter ce rapport.

LAUREEN KAPIN :

Si vous voulez participer, il y a une réunion publique mercredi après-midi. Vous pouvez donc poser vos questions à ce moment-là.

THOMAS SCHNEIDER :

Nous finissons le communiqué pour 17 h 15. Nous irons dans votre réunion avec plaisir.

... numéro 10 dans l'agenda qu'on vous a distribué avant la réunion, on a changé – on a décidé de changer à cause d'une réunion des ministres africains qui aura lieu ce soir. Redouane, notre collègue du Maroc doit être présent et soutenir cette réunion. Ça veut dire que maintenant, on va discuter de la préparation de la réunion de haut niveau qui aura lieu demain toute la journée.

Je ne vais pas perdre trop de temps et donner la parole à mon collègue Redouane du Gouvernement du Maroc. Merci.

MAROC :

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir introduit.

Donc, je m'excuse tout d'abord d'avoir demandé de changer le temps réservé à la discussion de ce point important, qui est le programme de la réunion gouvernementale de haut niveau, mais également les modalités d'organisation, comme on va s'organiser demain, comment nos travaux vont se passer. Et donc, voilà.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à tout le monde, à la 55^e d'ICANN, mais aussi à la 3^e réunion gouvernementale de haut niveau ici, à Marrakech. La ville ocre, qui s'apprête à recevoir la saison printanière dans quelques jours.

Je voudrais revenir rapidement, pour les collègues, au bénéfice des collègues qui ne connaissent pas ou qui ont une connaissance, disons relative de ces réunions gouvernementales de haut niveau, pour expliquer rapidement les origines de cette réunion.

La première a été organisée lors de l'ICANN 45 à Toronto, en octobre 2012. Elle avait été présidée par monsieur Martin Morgan, qui était le vice-ministre de l'Industrie du Canada.

La deuxième s'est tenue à Londres en juin 2014. Elle a été présidée par monsieur Ed Vaizey, ministre d'État de la Culture de

l'Économie numérique du Royaume-Uni. Je crois qu'il y a eu un grand nombre parmi vous qui avez été présents lors de ces deux réunions.

La présente, la troisième, fait partie donc de ce processus. Ce genre de réunions, pour le rappeler, qu'on appelle communément « réunions gouvernementales de haut niveau », est le fruit d'une recommandation du rapport de l'équipe chargée de la première révision sur la responsabilité et la transparence, communément connue, en termes anglo-saxons, *ATRT 1*.

Soulignons que le Conseil d'administration de l'ICANN devrait faire un effort pour augmenter le niveau d'engagement et de soutien aux gouvernements, et qu'il fallait un processus pour voir comment l'ICANN pourrait interagir avec les hauts responsables gouvernementaux et les fonctionnaires de haut niveau pour discuter justement des questions liées aux politiques publiques d'Internet.

Donc, le concept de ces réunions est né de cette recommandation représentant une activité qui n'est pas détachée du travail du GAC, le travail normal, mais un continuum visant la sensibilisation de nos hauts responsables sur ce qu'est l'ICANN et sur essentiellement ce que nous faisons au sein du GAC. Donc, nous sommes là, à Marrakech, dans le

cadre de la mise en œuvre de cette recommandation de l'Équipe de révision.

Comme vous le savez, la réunion gouvernementale de haut niveau ici, au Maroc, sera présidée par le ministre Moulay Hafid Elalamy, en charge du commerce, de l'industrie, de l'investissement et de l'économie numérique du Royaume du Maroc. Il suit de près les questions de l'ICANN, et c'est quelqu'un qui est fortement engagé sur les questions liées à la gouvernance de l'Internet.

Si vous permettez, je vais présenter sur l'écran, donc, le programme de cette réunion.

Je crois qu'on l'a en anglais... mais également en français et en arabe.

Vous vous rappellerez que nous avons discuté de ce projet de programme lors de notre réunion à Dublin, en octobre dernier, et avons convenu de l'enrichir tenant compte des avis des membres du GAC. À ce titre, je voudrais remercier tous les collègues qui ont contribué par leur proposition constructive, et remercier en particulier le président et les vice-présidents du GAC qui ont pu suivre avec moi la finalisation de ce projet à travers plusieurs appels et échanges électroniques. Naturellement, le programme est lié au contexte de la réunion gouvernementale de haut niveau. Elle reflète les derniers

développements survenus en ce qui concerne certaines questions stratégiques discutées au sein de l'ICANN, et en particulier au GAC, en relation avec la transition. Comme vous pouvez le constater, les deux premières sessions de la matinée se focaliseront sur les thématiques suivantes – qui nous intéressent tous –, à savoir les résultats du processus de transition de l'IANA et le renforcement de la responsabilité de l'ICANN et le rôle des gouvernements dans la nouvelle configuration de l'ICANN. Nous aborderons la première session avec des présentations de Thomas, le président du GAC, de monsieur Fadi Chehadé, PDG de l'ICANN, et de monsieur Larry Strickling, Secrétaire de l'État adjoint de l'administration nationale des télécommunications et de l'information des États-Unis d'Amérique.

La deuxième session, sur le renforcement de la responsabilité de l'ICANN et le rôle des gouvernements dans la nouvelle configuration de l'ICANN, connaîtra une présentation de notre président également, Thomas Schneider, sur le rôle des gouvernements dans l'ICANN et l'importance de la contribution des politiques gouvernementales dans les processus de développement des politiques. Suivie par une présentation de monsieur Steve Crocker, président du Conseil d'administration de l'ICANN. Et enfin, une présentation par les coprésidents du Groupe intercommunautaire sur la responsabilité, CCWG, sur le

modèle multipartite, qu'on a eu le plaisir de les avoir parmi nous hier.

Après le déjeuner, nous parlerons des politiques publiques et non de domaines génériques avec une présentation de monsieur Akram Atallah, président de la division des domaines globaux de l'ICANN, sur l'Examen des conclusions de la mise en œuvre des nouveaux gTLDs et le nouveau cycle des gTLDs.

La quatrième session sera dédiée au système des noms de domaine dans les pays en développement. Je vous rappellerai que plusieurs délégations ont souligné l'intérêt et l'importance de cette session. Donc, il y aura une présentation de monsieur Tarek Kamel, que vous connaissez tous, et qui nous fera un exposé sur les moyens dédiés par l'ICANN pour surmonter les barrières à la participation, à la représentation du système de l'organisation et les efforts de sensibilisation menés par l'ICANN pour le renforcement des capacités des gouvernements par rapport aux questions discutées au sein de l'ICANN. Nous aurons également une présentation conjointe également avec les coprésidents du Groupe de travail sur les régions mal desservies, présidées par Alice, qui est là, de la Commission de l'Union africaine, le [peu clair].

Enfin, il y aura la clôture de la réunion. Le président fera des remarques de clôture et compte établir un rapport sous sa

responsabilité. Ce sera le rapport de monsieur Elalamy. Et je compte sur l'assistance du Secrétariat pour préparer ce document, qui sera prêt dans les jours qui viennent.

Tom et ses collègues nous seront d'une aide précieuse pour préparer ce rapport, mais également les procès-verbaux de la réunion. Donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, le rapport ne sera pas un texte de négociations, il sera publié sous la seule responsabilité du président, et il va résumer de façon synthétique les points discutés lors du programme que je viens de vous présenter.

Comme nous l'avons indiqué à Dublin, donc, le Maroc, la Délégation marocaine avait insisté sur la préférence d'avoir un débat interactif, libre, un échange d'idées sur les différents thèmes. Toutefois, nous pouvons aussi concevoir un espace pour que les ministres puissent intervenir sur des thèmes qui les intéressent. Afin de gérer les contraintes du temps, chaque délégation aura trois minutes, et pas plus, pour faire sa déclaration. La cloche d'Olof de ce matin sera là.

[Son de la cloche]

Voilà, le son est là. C'est pour rappeler aux délégations qu'ils ont dépassés le temps limite qui leur est imparti.

Nous avons fait une liste pour les ministres, pour qu'ils puissent faire parler les gens – à monsieur le ministre, le ministre Elalamy, pour qu'ils puissent faire parler les gens, s'ils sont intéressés sur un thème particulier.

Au niveau logistique, comme nous n'avons pas beaucoup d'espace, vous devez vous poser des questions au sujet des places. Donc, chaque délégation aura un siège plus un, ça veut dire deux sièges. Les autres collègues pourraient avoir d'autres places dans la salle principale. Mais nous aurons le même format qu'il y a dans cette réunion dans cette même salle. Il y aura davantage de places pour d'autres délégations, comme je l'ai dit. Donc, nous allons installer des sièges à côté, à droite et à gauche. Et je n'ai pas de chiffres exacts, mais à partir des confirmations — je crois qu'Olof est là pour me corriger —, nous estimons qu'il y aura 185 représentants de plus de 90 gouvernements. Et parmi ces 90 gouvernements, nous aurons 35 ministres. Mais également, nous aurons 22 organisations intergouvernementales. Parmi les pays participants, au moins quatre ne sont pas membres du GAC.

C'est pour vous dire les efforts déployés par le Maroc pour l'envoi et le suivi des lettres-invitations par tous les moyens diplomatiques possibles du Royaume pour assurer une participation de haut niveau à cette réunion. Nous aurons aussi des ambassadeurs accrédités, à Rabat, qui feront le

déplacement à Marrakech pour assister à la réunion avec leur ministre. Je pense que nous serons nombreux, certes, mais je ne pense pas que nous aurons des problèmes. La seule restriction concerne, donc, le nombre de représentants, deux sièges par délégation, et le temps de trois minutes.

Je vous demande donc d'analyser – je vous invite à analyser avec moi et de voir comment vous pourrez vous organiser afin que tout le monde ait sa place et ait le temps pour faire sa déclaration.

Deux commentaires supplémentaires, si vous me permettez, Monsieur le Président, sur cette réunion de haut niveau pour demain. Elle va commencer à 10 h, comme vous le savez d'après le programme que vous avez reçu, et elle sera précédée par la cérémonie d'ouverture de la réunion de l'ICANN, par laquelle on commence de manière formelle et officielle la réunion. Donc, cette réunion, l'ouverture officielle de l'ICANN se fera à 8 h 30, au Palais des Congrès, juste à côté, ce côté-là, je crois, de cette salle. Il va falloir se déplacer de l'est vers l'ouest et vice-versa. Les ministres seront installés dans les premiers rangs. Il y aura des noms des chefs de délégations sur les tables correspondantes. Nous n'avons pas pu mettre les noms de pays, car nous avons suivi en cela la pratique au sien du GAC et la pratique des précédentes réunions gouvernementales de haut niveau.

Je demanderai donc aux collègues d'assister les chefs de leur délégation pour trouver le siège. Ils peuvent venir très tôt le matin ici dans cette salle pour identifier et faciliter l'accès de nos ministres et autres chefs de délégation, pour qu'on puisse commencer à temps.

Les ministres auront des *pins* – je crois que tout le monde a eu l'information – sur leur badge. Et je demande aux collègues de se renseigner auprès du Secrétariat de l'ICANN pour récupérer ces *pins* et les remettre à monsieur le ministre.

Enfin, je voudrais informer que le président de la réunion gouvernementale de haut niveau, monsieur Elalamy, offrira un déjeuner aux chefs de délégation dans un espace à côté de cette salle. Je crois que les invitations ont été distribuées hier par Julia.

Aujourd'hui, comme je l'ai dit hier, il y aura un dîner offert par monsieur Elalamy pour les chefs de délégation à l'extérieur de l'hôtel. Donc, il y aura deux bus qui seront prêts à partir de cet hôtel à 19 h 15.

Il y aura également à la fin de la réunion une réception qui sera offerte à l'ICANN. Je n'ai pas d'informations additionnelles à ce sujet.

Donc, je crois que j'ai tout dit, à moins qu'Olof ou Tom ait quelque chose à ajouter pour partager avec les collègues ces informations.

Je voudrais juste informer donc qu'après les remarques liminaires, l'introduction de monsieur le ministre, nous avons introduit une petite nouveauté, d'avoir les deux présidents des précédentes sessions. Donc, nous aurons le plaisir d'avoir la vice-ministre du Canada qui a abrité la première réunion gouvernementale de haut niveau à Toronto et puis monsieur Ed Vaizey, l'ancien hôte de la deuxième réunion gouvernementale. Ils vont s'exprimer devant vous ici dans cette salle.

Je souhaite qu'on ait une réunion fructueuse, des débats intéressants. Et je compte sur la compréhension et la flexibilité de toutes les délégations pour faire de ce rendez-vous une nouvelle réalisation pour le GAC et faciliter, par la même occasion, la tâche du ministre Elalamy dans la conduite des travaux de demain. Je vous remercie.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, Redouane. Avant de donner la parole à Olof, j'aimerais juste féliciter, remercier le Gouvernement du Maroc, et toi en particulier pour l'engagement et les efforts qui ont été faits pour organiser cette réunion. C'est très clair, je crois, pour tout le monde, que c'est un grand défi d'organiser une telle

réunion de cette importance en plus de tout ce qui se passe ici, alors ce n'est vraiment pas sous-estimer que ça cause aussi au niveau logistique avec le nombre de ministres, le nombre de participants... Il y a beaucoup de défis qu'on ne s'aperçoit pas au début, mais qu'on réalise quand on arrive à une telle réunion qu'ils sont à résoudre. Et j'aimerais vraiment féliciter et remercier nos collègues au Maroc de leur travail et aussi la bonne coopération qu'on a avec le *team* d'ICANN *staff*, notre Secrétariat et aussi les *chairs* et *vices-chairs* et l'organisateur de cette réunion. Merci beaucoup.

Olof.

OLOF NORDLING :

Merci, Monsieur le Président.

J'ai seulement un tout petit plaidoyer à tous les membres du GAC. Alors, si je pourrais – étant donné que demain matin, il y aura, pour ainsi dire, un embouteillage à l'entrée, il y aura beaucoup de monde et donc, un travail à faire pour nous. On va le faire le mieux et essayer de notre mieux de vous assister, mais je vous dois uniquement vous demander un peu de patience, compréhension et peut-être aussi de l'assistance, nous aider à faire ça, l'entrée de tout le monde parce qu'on sera une famille nombreuse effectivement. Et il y aura des embouteillages, avec

votre compréhension et votre assistance on va y arriver aussi rapidement que possible.

Donc, merci pour votre compréhension et assistance au préalable. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Olof. Je suis sûr qu'il y a des questions et des commentaires, mais surtout probablement des questions. Ça peut être sur le contenu, mais aussi sur la logistique. Sentez-vous libre de les poser maintenant. Merci beaucoup.

L'Indonésie, s'il vous plaît.

INDONÉSIE : Merci beaucoup.

Je voulais savoir quelle est la méthode que vous allez utiliser si les pays veulent donner des informations, par exemple, ou faire des déclarations. Devons-nous vous prévenir ou lever la main? Comment ça va se passer demain?

REDOUANE HOUSSAINI : Merci beaucoup, l'Indonésie.

Je pense qu'il y a déjà une liste prévisionnelle, mais la possibilité d'ouvrir la réunion à la participation des délégations est

toujours là. L'option de demander au Secrétariat est une bonne idée pour avoir une idée de combien de gens souhaiteraient participer, car nous avons des contraintes de temps. Nous avons 93 délégations et trois minutes pour chaque délégation. Vous pouvez imaginer ce que cela représente. Je ne suis pas sûr de pouvoir finir à 18 h. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Olof.

OLOF NORDLING : Il y aura des cartes avec le nom de famille du chef de délégation. Le chef de délégation pourra donc soulever la pancarte ou son nom pour indiquer qu'il souhaite prendre la parole.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je voulais vous rappeler justement que le représentant du Maroc souhaite parler dans un créneau particulier. Donc, pour ceux qui souhaiteraient intervenir, plus on saura cela en avance, mieux ce sera. Bien entendu, vous n'êtes pas obligés de faire des déclarations, ce n'est pas une obligation pour les délégations, c'est au choix de chacune des délégations.

Y a-t-il d'autres questions?

La Turquie.

TURQUIE : J'ai une question pour le dîner de ce soir. Si j'ai bien compris, les bus vont partir d'ici, mais est-ce qu'ils vont revenir ici? Est-ce qu'il y a des détails par rapport au parcours du bus qui va nous amener?

REDOUANE HOUSSAINI : Je dois vérifier avec l'équipe de l'ICANN. Je pense que le bus devrait revenir ici. Mais je pense que oui, le bus devrait revenir ici.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Redouane.
Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup.

Ce n'est pas une question, mais une félicitation. Je voulais féliciter Redouane et son équipe pour cet énorme travail qu'ils ont fait. Nous apprécions tout particulièrement le fait que le Maroc a été très actif pour la promotion de cette réunion gouvernementale de haut niveau. Je tiens à souligner tous les efforts qui ont été déployés et ce travail qui a été fait.

Mon ministre arrivera très tard ce soir, mais il sera prêt à participer à la réunion de demain.

Merci beaucoup.

REDOUANE HOUSSAINI : Merci, Mark, pour ta gratitude. Et je tiens à exprimer ma gratitude à mon tour à tous ceux qui ont participé au travail de préparation pour cette réunion.

Les conseils de Mark ont été extrêmement utiles pour moi et mon équipe. Je vous remercie encore une fois pour tous ces avis très pertinents que tu nous as envoyés.

Et je vous encourage donc pour les prochaines réunions gouvernementales à échanger avec les hôtes des réunions précédentes pour améliorer de manière permanente les préparations ou la préparation de ces réunions.

Merci beaucoup, Mark.

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran.

IRAN : Merci beaucoup. Je tiens à remercier Redouane et le Gouvernement du Maroc de la façon très efficace dont cette réunion a été préparée.

Je pense que la dernière réunion a été très efficace et grâce à cela, Ed Vaizey pourra conduire cette réunion de manière correcte pour que tous les autres qui souhaitent faire des déclarations puissent le faire.

Comme vous avez dit, ce n'est pas une obligation. Parce que d'habitude, les premiers à faire leurs déclarations ont le temps et les derniers, ils n'ont plus de temps. Nous avons vécu cette expérience dans d'autres forums. Toutes les déclarations sont très valables, mais il y en a parfois certaines qui ne peuvent pas être exprimées correctement pour des contraintes de temps.

Donc, si quelqu'un souhaite faire une déclaration, cela peut être publié par la suite dans un document. Et de cette manière, on pourra limiter les interventions au niveau du temps afin que chacun puisse s'exprimer. Le but de ces réunions – les déclarations doivent être très précises.

Je pense que la réunion de Londres a été très très efficace et je suis sûr que cette réunion sera aussi efficace que celle de Londres.

Merci beaucoup.

REDOUANE HOUSSAINI : Merci beaucoup, l'Iran.

Bien entendu, nous avons cette inquiétude de comment gérer la question des contraintes du temps.

Nous voulions commencer la réunion à 9 h. Malheureusement, la réunion d'ouverture, la cérémonie d'ouverture de l'ICANN se tenait à cette heure-là. Cela a représenté une difficulté pour nous parce que le ministre voulait pouvoir participer à la cérémonie d'ouverture pour que toutes les délégations puissent prendre la parole aussi.

Mais comme vous le savez bien, c'est très difficile de demander aux ministres qui viennent du monde entier à Marrakech de ne pas faire part de leur position. C'est pourquoi je vous demande d'être patient et compréhensif afin de faire comprendre aux chefs de délégations qu'il ne faut pas dépasser les trois minutes lorsqu'il y aura des déclarations.

Nous aimerions également – nous préfererions que des questions puissent être posées après les conclusions de chaque panel. Cela permettrait d'avoir une interaction entre les délégations au lieu d'avoir des déclarations formelles. Nous ne pouvons pas empêcher les délégations de faire des déclarations, mais nous souhaiterions donc que ce soit plutôt des questions qui soient posées pour encourager les échanges.

THOMAS SCHNEIDER : Donc, nous vous encourageons que les déclarations soient brèves. Je ne vais pas parler très longtemps; je vais simplement faire une petite introduction pour que les représentants puissent prendre la parole.

Vous m'entendez tout le monde, donc vous n'avez pas besoin de m'écouter pendant cette réunion.

Y a-t-il d'autres questions?

L'Ukraine

UKRAINE : Je remercie le Maroc pour les préparatifs de cette réunion.

Les délégations ont reçu bel et bien une invitation pour tous les évènements?

Merci.

REDOUANE HOUSSAINI : Merci beaucoup de cette question.

Les invitations ont été distribuées hier par Julia et elles ont été adressées aux chefs de délégation. Donc, c'est une invitation par délégation.

Voilà ma réponse.

THOMAS SCHNEIDER : Si vous n'avez pas reçu l'invitation pour quelque raison que ce soit, nous vous invitons à vous adresser à Julia pour qu'on vérifie si vous avez reçu l'invitation ou non. Comme ça, nous pourrons nous assurer que tout le monde ait son invitation.

Y a-t-il d'autres commentaires ou d'autres questions?

Tout est clair? Tous les discours ont été écrits? Ils vont être très courts, très brefs, ils vont durer deux minutes seulement? Tout le monde est bien préparé?

Si vous avez des questions plus tard, bien sûr, n'hésitez pas à nous en faire part, et les gens du Secrétariat ou moi-même essaierons d'y répondre. Parfois, il y a des aspects que nous n'anticipons pas et donc, si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les poser. Nous voulons entamer un bon dialogue demain. Ce dialogue va nous aider à mieux comprendre les enjeux et à mieux comprendre les positions et les points de vue des autres. C'est donc plutôt le dialogue que nous recherchons dans cette réunion.

S'il n'y a pas d'autres questions ou de commentaires, je vais regarder l'ordre du jour pour voir ce qu'il y a après...

Il y a une pause-café. Peut-être qu'elle est plus tôt que prévu. Nous avons une réunion avec la GNSO à 16 h. Cela nous permet

d'avoir une pause-café assez longue, que nous pouvons utiliser pour essayer de discuter et d'essayer de trouver un moyen d'avancer par rapport aux questions que nous avons abordées ce matin.

Voilà. Nous allons faire la pause-café. Merci, Redouane. Merci à tous.

THOMAS SCHNEIDER : Merci de reprendre vos places. *Please take you seats, we are restarting. Thank you.*

Bienvenue à notre réunion. Nous avons donc une séance avec nos collègues de la GNSO, comme c'est notre habitude. Mais cette fois-ci, nous avons une nouvelle équipe à la GNSO. Je vais donc leur donner la parole. Je vais donner la parole à James pour qu'il présente cette équipe.

JAMES BLADEL : Merci, Thomas. Merci aux membres du GAC de nous accueillir en ce dimanche. Vous avez raison, il y a une nouvelle équipe dans la GNSO.

Je suis James Bladel, je connais certains d'entre vous. Peut-être pas tous. Je viens de l'Unité constitutive des bureaux d'enregistrement.

Nous avons un participant des parties non contractantes, Heather, qui lève sa main ici.

Notre vice-présidente présente les parties contractantes. Donna Austin. Elle est là? Très bien.

Vous pouvez vous joindre à nous si vous le souhaitez. Ou bien vous pouvez rester à votre place si vous le souhaitez.

Nous avons toujours Mason Cole, qui est notre agent de liaison avec le GAC.

Et plus tard, nous allons vous présenter Jonathan, qui fait toujours partie des dirigeants de la GNSO. Voilà l'équipe que je voulais vous présenter.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Je vais présenter mon équipe aussi.

Je suis Thomas Schneider, je pense que vous me connaissez un petit peu.

Ici, nous avons Olga Cavalli d'Argentine, une vice-présidente. De l'autre côté, nous avons Gemma Campillos, vice-présidente aussi, qui vient de l'Espagne. Wawawit de Thaïlande. Il est là-bas, au fond de la salle. Henri, notre vice-président de la

Namibie serait présent à partir de cette après-midi. Il va se joindre à nous cet après-midi. Voilà notre équipe.

Nous avons beaucoup de sujets d'intérêt commun sur lesquels nous ne sommes pas forcément d'accord, mais sur lesquels nous avons certains intérêts. Donc, nous essayons de coordonner notre travail pour discuter de ces questions. Nous avons sur l'écran l'ordre du jour prévisionnel, que nous pouvons changer si vous le souhaitez, bien sûr.

Je pense que sans plus attendre, nous pouvons donc passer à cette présentation du Groupe de la GNSO pour qu'il fasse un point par rapport au travail qu'ils réalisent, où ils en sont.

L'ordre du jour n'est plus sur l'écran, mais on pourra le voir d'ici peu...

JONATHAN ROBINSON : Merci, James. Merci à tous. Bonjour à tous.

James est maintenant le président du Conseil de la GNSO. Je suis coprésident de ce groupe de travail GAC-GNSO, qui est une initiative d'échanges d'opinion entre le GAC et la GNSO.

L'objectif, donc, de ce groupe est de permettre au GAC d'intervenir de manière précoce à l'élaboration de politiques. La création de ce groupe répond à une recommandation qui avait

été faite par l'Équipe ATRT. Pour répondre donc à cette recommandation, ce groupe a été créé, mais c'est aussi une façon de travailler plus efficacement.

Vous voyez sur l'écran le travail que nous avons réalisé à ce jour. Notre travail est divisé en deux pistes de travail. Un travail que nous réalisons au quotidien, un travail de coordination qui se fait au jour le jour. Et ensuite, l'interprétation précoce du GAC dans les PDP de la GNSO.

Aujourd'hui, nous avons un projet pilote pour mettre en place une liaison entre le GAC et la GNSO. C'est Mason Cole. Vous le connaissez sûrement. Il se trouve ici à ma gauche. Mason occupe donc cette position d'agent de liaison. C'est la deuxième année pour lui dans le cadre de ce projet pilote. Ensuite, nous avons des mécanismes de recherche rapide qui ont été mis en place pour permettre au GAC d'intervenir de manière précoce dans les processus d'élaboration de politique de la GNSO. De cette manière, le GAC a l'occasion de pouvoir soulever ou indiquer par rapport à ces PDP.

Ensuite, il y a un document où l'on met l'accent sur les nouvelles opportunités où le GAC pourra intervenir. Et ensuite, il y a des appels qui ont lieu entre le GAC et la GNSO pour prévoir ce type de séance comme celle que nous avons aujourd'hui.

Nous avons donc ici le travail de la GNSO. Voyez donc sur cette première diapo, la liaison avec le GAC, le mécanisme de recherche rapide. En ce qui concerne la liaison, cela a été mis en place en tant que projet-pilote. Les groupes de consultation examinent le rôle et le fonctionnement, tel qu'on avait prévu avec le GAC et la GNSO. Cela a pour but de faciliter l'intervention précoce du GAC dans les PDP de la GNSO. Une recommandation a été ou est en train d'être élaborée pour que cette position de liaison de la GNSO au sein du GAC devienne permanente. Avec certaines modifications qui ont été proposées, par mis lesquels des figures, des appels de coordination entre le Secrétariat du GAC et la GNSO, il n'y a pas un terme proposé pour cette position d'agent de liaison. C'est un mandat qui serait renouvelé tous les ans et qui répondrait aux principes opérationnels de la GNSO. Finalement, l'agent de liaison est invité à participer en tant qu'observateur aux séances du Conseil de la GNSO. Et la question qui se pose est de savoir si vous êtes d'accord avec la recommandation, si vous avez des inquiétudes par rapport à ces constats ou ces conclusions. Et, si vous êtes d'accord, nous pouvons avancer avec la mise en œuvre de cet agent de liaison de manière permanente.

Thomas, est-ce que vous voulez prendre la parole à ce stade? Je ne sais pas combien de temps nous avons...

THOMAS SCHNEIDER : Merci pour cette question. Nous avons un ordre du jour assez chargé. Je pense que vous pouvez continuer de manière rapide.

JONATHAN ROBINSON : Je vais donc continuer avec ma présentation. Et je vous demanderais de poser les questions à la fin.

Donc, voilà pour ce qui est de la liaison entre le GAC et la GNSO. La proposition est de rendre ce rôle de liaison permanente. Car nous croyons qu'il s'agit d'un mécanisme efficace pour assurer un travail coordonné entre la GNSO et le GAC.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

En ce qui concerne le mécanisme d'examen rapide, il a été mis en œuvre sous forme d'essai pour trois PDP de la GNSO. Jusqu'à présent, ces mécanismes d'examen rapide ont été appliqués à trois PDP. Nous avons identifié un certain nombre de simplifications qui pourraient être apportées.

Et nous aimerions avoir votre avis ou vos questions par rapport à ce que vous voyez sur la droite, les questions qui sont posées sur la droite de l'écran. Quelles sont les expériences pour ceux qui ont participé? Est-ce qu'il y a des améliorations à apporter?

Le Groupe de consultation propose d'examiner ces commentaires et de modifier la simplification, si nécessaire.

Nous pensons que c'était un début prometteur. Qui pourrait être amélioré, bien sûr, mais vous nous donnerez votre avis.

En ce qui concerne les PDP de la GNSO, il y a d'autres opportunités pour que le GAC intervienne dans les différentes étapes des PDP. Par exemple, au moment où le PDP commence, le GAC peut participer à des groupes de travail. Il y a ensuite des recommandations et des idées pour que le GAC analyse. Il y aura également un retour, un avis du GAC ou des recommandations du GAC qui pourraient être considérées pour voir comment améliorer ces étapes.

Diapo suivante.

Je pense que cela couvre notre travail à l'heure actuelle. Je vais m'arrêter là. Cela vous donne un petit peu un résumé des activités que nous mettons en place dans les différents domaines sur lesquels nous travaillons. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps, donc je vais m'arrêter ici.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, Jonathan. C'est un processus important. Je pense que nous avons fait beaucoup de progrès pour développer ce processus.

Le seul problème que nous rencontrons, c'est que nous avons une charge de travail très importante avec la question du CCWG

responsabilité. Donc, nous n'avons pas eu vraiment le temps de considérer ces questions.

Les mécanismes d'examen rapide et l'intervention du GAC, grâce à ceux-ci, nous allons accroître la participation du GAC au travail de la GNSO. Nous ne sommes pas encore dans la situation idéale parce que nous n'avons pas eu le temps de nous consacrer à cette question. Mais une fois que la question de la transition aura été résolue et sur la Piste de travail no 2 sur la mise en œuvre ne prend pas autant de temps que la Piste de travail no 1, je pense qu'on pourra se consacrer à ces questions et venir vers vous avec des réponses à vos questions.

Merci beaucoup pour ce travail. Et bien sûr, merci beaucoup de votre compréhension.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Je voulais proposer publiquement quelque chose. Vous n'êtes pas obligé d'y répondre. Si l'on pense à la prochaine réunion qui sera la première réunion différente dans le cadre de la nouvelle structure des réunions de l'ICANN, je me demande – et je demande cela à mes collègues, nous pourrions essayer d'avoir un échange plus long avec la GNSO pendant cette deuxième

réunion. Je ne sais pas où vous en êtes au niveau de la préparation de cette réunion.

Est-ce que vous envisagez, par exemple, de vous réunir pendant cette réunion? Ce serait peut-être intéressant de l'envisager. Merci beaucoup.

JONATHAN ROBINSON : Merci beaucoup. Nous sommes en train de préparer la deuxième réunion de l'année. Nous voulons nous focaliser sur les questions liées aux politiques et interagir avec les ACs et les SOs qui travaillent aussi dans ce type de développement de politiques. C'est toujours difficile de tout faire dans une période de temps limité. Je sais qu'il y a des préparations en court, et bien sûr, nous allons tenir compte de votre proposition pour inclure le GAC dans les réunions que nous envisageons d'avoir dans cette deuxième réunion de l'ICANN, qui se tiendra au milieu de l'année, la réunion B.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Je vais faire une remarque par rapport à la réunion B plus tard. Ce n'est pas sur l'ordre du jour, mais je vais évoquer cela.

L'Iran, vous aviez un commentaire par rapport à ce que Jonathan a présenté?

IRAN :

Oui. Merci.

Merci, Jonathan, pour ce bon travail que vous faites. Je vous encourage à continuer.

Je voulais juste rappeler aux membres du GAC que nous sommes dans une séance où l'on a la possibilité d'intervenir de manière précoce, mais une fois cette réunion finie, il n'y a pas beaucoup d'interactions de notre part. Donc, j'encourage les membres du GAC à continuer à participer à cette participation précoce, cette possibilité qui nous est donnée de participer de manière précoce. Je m'en remets au président pour savoir comment mettre cela en place. Mais il y a beaucoup de contributions de la part de la GNSO et moins de contributions de notre part.

Je pense que l'on devrait renforcer et encourager la participation du GAC de manière précoce à ces PDP. Et cela a été abordé de manière indirecte au cours des discussions au CCWG. Et donc, je voulais rappeler aux membres du GAC qu'il est important d'envisager de renforcer la participation du GAC de manière précoce à ce type d'activités. Il y a certains membres qui participent de manière très active. Nous devrions donc encourager les autres membres à faire la même chose.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Je ne crois pas que l'on ne fasse rien après la réunion. Si je ne m'abuse, il y a eu beaucoup d'activités entre cette réunion et la réunion – et notre dernière réunion de l'ICANN. Nous avons eu des délégations qui m'ont dit : « Nous ne sommes pas capable de suivre. Nous ne pouvons pas avoir davantage de membres qui se consacrent à cette question ».

Nous avons donc beaucoup de travail. Si on avait moins de travail lié à la transition, nous aurions davantage de temps à consacrer à ces autres questions, qui sont également importantes. Mais pour le moment, nous n'avons pas eu le choix. Nous devons réadapter nos priorités, mais c'est une autre paire de manches, c'est une autre discussion. Nous allons pouvoir en discuter mercredi lorsque nous allons parler du travail du GAC entre cette réunion et la prochaine réunion. Je serai ravi d'aborder cette question mercredi pour voir comment nous pouvons rendre notre travail plus efficace et comment nous pouvons établir des priorités dans notre travail.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup, Thomas. Merci beaucoup, James.

Je voulais tout d'abord soutenir la proposition des États-Unis en ce qui concerne la réunion B.

Deuxièmement, dire que c'est un changement important pour le GAC qui se chevauche, en quelque sorte, avec le travail que nous faisons avec la transition. Et c'est un défi pour nous en termes de ressources au niveau national. Nous devons tenir compte de cela. Et donc, je pense qu'il faudrait tenir compte de cela en ce qui concerne les ressources consacrées à ce type de participation entre les séances.

THOMAS SCHNEIDER : Le Danemark.

DANEMARK : Merci beaucoup. Merci beaucoup au Groupe de travail de cet effort qui est déployé, qui est très important pour que le travail du GAC soit plus efficace et pour que le GAC puisse participer de manière précoce au travail du PDP. Je soutiens ce qui a été dit par le représentant des États-Unis, pour essayer d'approfondir notre travail lors de la prochaine réunion B en matière de participation précoce aux PDPs. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Je vois l'ordre du jour, et je vois qu'on passe au point suivant de notre ordre du jour.

Ç'a changé sur l'écran et vous ne m'avez rien dit... D'accord. Je vais être flexible.

Donc, le prochain point de notre ordre du jour, c'est le rapport sur le CCWG.

JAMES BLADEL :

[English Spoken]

Il y a l'agenda de travail et des petites modifications. Ce serait bien de faire un échange d'idée sur notre situation par rapport à la considération et, en dernier lieu, l'approbation du rapport final du CCWG responsabilité. Je voudrais partager avec vous nos progrès et puis avec plaisir, j'entendrai vos points de vue également.

Ce n'est pas surprenant d'avoir octroyé beaucoup d'espace dans notre ordre du jour à analyser la question ce week-end, non seulement pour voir les questions de fond, mais aussi les recommandations du CCWG responsabilité et aussi la manière dont le Conseil de la GNSO votera les recommandations du rapport final.

Comme vous le savez, la GNSO est une organisation très diverse au sein de l'ICANN, qui exige la coordination avec les unités constitutives et les groupes de parties prenantes pour mettre en place le contenu du rapport supplémentaire. Et chaque groupe doit manifester sa position, et cette position doit être présentée au Conseil de la GNSO pour la soumettre au vote. On est très proche de nos définitions d'un processus. On est encore en train de peaufiner les détails finaux pour voir comment faire le vote et on va le discuter mercredi dans notre session publique. Dès que cette session sera finie, peu importe le résultat, nous aurons pris une décision sur le rapport supplémentaire. Nous avons également mené des débats hier et aujourd'hui même, et nous avons prévu une réunion préparatoire pour mardi afin d'identifier les recommandations qui sont problématiques ou qui pourraient avoir des opinions divergentes.

Pour ce qui est de la version finale, c'est-à-dire si la GNSO va approuver ou pas le rapport, je peux vous dire que certains groupes sont prêts pour approuver le rapport et il y en a d'autres qui veulent travailler, débattre davantage. Ce qui aura lieu mardi avec les parties prenantes. Ceci devient de plus en plus important au fur et à mesure du traitement des questions. Je pense qu'on va finir mercredi.

Voilà, c'est mon impression à moi. Nous avons beaucoup avancé. Il y a du travail à faire encore. Et nous avons une

question spécifique pour le GAC — je ne sais pas si vous pourrez la répondre. Une question qui a été posée pendant notre considération de la question de fond. La question est la suivante. Est-ce que le GAC, de manière explicite, sera déclaré comme membre de la communauté avec pouvoir de décision, ou bien adoptera cela comme une situation par défaut? Cela n'est pas explicite. Je voudrais donc savoir si vous avez une mise à jour à ce sujet. Je cède la parole à

Thomas.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Vous avez la liberté de poser la question que vous voudrez. On est dans un environnement libre et ouvert. La situation au GAC est très similaire. Nous sommes un groupe assez divers. Il y a des questions de diversité géographique, culturelle... Voici notre situation. Nous avons aussi la diversité à propos des points de vue, de l'expérience, etc., et nous travaillons beaucoup depuis quelque temps pour arriver à un accord et à une vision partagée sur différents éléments de cette proposition et aussi du paquet dans son ensemble.

Nous continuons également à travailler beaucoup. Et ce n'est pas mon rôle de faire des prévisions sur les résultats possibles. Nous avons accordé que nous voulons donner une réponse claire pour mardi soir. Parce que demain, on aura la réunion

ministérielle avec 35 ministres. Alors, on sera occupé, en plus de tout ce qu'on a à faire, n'est-ce pas?

Alors, au plus tard mardi soir, nous avons prévu de pouvoir arriver à la conclusion et donner une réponse aux coprésidents du CCWG.

Je demande aux membres du GAC d'être libres d'intervenir et de participer.

En ce qui concerne votre dernière question, nous n'avons pas de demande du CCWG par rapport aux organisations membres pour qu'elles donnent leur position sur des circonstances déterminées ou bien si elles veulent participer.

Il y a eu l'hypothèse disant que cinq groupes participent. Alors, le modèle a été construit sur la base de ces cinq organisations. Aucune de ces cinq organisations ne doit donner une déclaration.

Si le GAC souhaite présenter une déclaration dans notre communication avec le CCWG mardi soir ou mercredi de bonne heure, c'est quelque chose que l'on est en train d'analyser encore.

Je crois que c'est la seule chose que je peux vous dire en ce moment.

J'invite mes collègues à ajouter de l'information.

L'Iran.

IRAN :

Merci, Monsieur le Président.

Vous avez été très diplomatique pour dire quelles sont nos intentions. Mais j'ai une question pour James.

Comme président du Conseil de la GNSO, vous êtes membre du CCWG, de l'ICG, etc. Alors, comment voyez-vous la question? Quelle est votre vision pour mercredi? Que pensez-vous du résultat qui sera obtenu au Conseil de la GNSO? Je crois avoir entendu que vous allez voter le paquet dans son ensemble. Je voudrais savoir s'il y a des commentaires des unités constitutives des parties commerciales et non commerciales, contractantes et non contractantes. Alors, je voudrais savoir si cela sera indiqué ou bien si vous allez voter recommandation par recommandation.

Je crois que vous allez voter tout le paquet dans son ensemble. Et cela peut être plus simple. Et puis, après, s'il y a des commentaires sur une recommandation en particulier de la part d'une unité constitutive, comment allez-vous le présenter? Comme commentaires, comme déclarations...

Je vous demande si vous pouvez nous donner votre position sur la question sans émettre un critère sur la position du Conseil. Ce serait très utile pour nous, car nous voyons la manière de formuler notre proposition.

Je ne crois pas que la GNSO soit obligée d'attendre le GAC ou vice-versa. Nous devons tous contribuer au processus. Il faut répondre positivement et envoyer un message positif.

JAMES BLADEL :

Merci. Je crois que vous étiez présent dans la salle quand on a parlé de la question. Et vous devez sans doute vous souvenir que vous avez mené un long débat, très détaillé, pendant plusieurs journées, parce que nous voulions une réponse simple : oui ou non? On approuve ou non l'ensemble? Et voilà. Comme dans beaucoup d'organisations complexes — et je suis sûr que le GAC est une organisation complexe — c'était trop simple. Alors, je crois qu'il faudra voir les recommandations de manière individuelle et permettre que chaque représentant d'unités constitutives ou groupes des parties prenantes présente le point de vue de leurs membres.

Cependant, j'ai proposé – et cela n'a pas été accepté par le Conseil. Alors, nous avons eu l'idée que si une des recommandations individuelles n'obtient pas le soutien de la majorité, nous allons donc demander de considérer tout rapport

comme un paquet. Alors, si toutes les recommandations sont approuvées, il n'y a pas de problème. Tout le paquet est approuvé parce que par défaut, si on approuve toutes les recommandations, le paquet sera approuvé et cela sera communiqué au CCWG. Mais s'il y a une ou deux ou trois recommandations qui n'arrivent pas à cette instance, alors là, nous allons poser une nouvelle question, à savoir : « Même avec ces recommandations ayant été objectée, vous approuveriez cela comme paquet »? C'est ce que nous allons présenter au Conseil pour le vote.

Deuxièmement, beaucoup de groupes de parties prenantes, de représentants et d'unités constitutives ont demandé l'opportunité d'inclure des fondements avec leur vote. Nous appelons cela des « déclarations minoritaires », mais il peut y avoir beaucoup de déclarations majoritaires. On ne sait jamais. Cela sera inclus dans le rapport que nous enverrons aux coprésidents du CCWG. Alors, les coprésidents du CCWG, eh bien, on va leur dire que nous avons approuvé ou pas leur rapport et on va leur indiquer le niveau de soutien pour chacune des recommandations, si cela a été à l'unanimité, presque à l'unanimité ou si on n'a pas atteint la majorité.

Et puis, finalement, nous allons inclure les déclarations des fondements, c'est-à-dire qui correspondent aux membres du Conseil pour le vote. Tout cela doit être traité dans le Groupe de

parties prenantes, approuvé par les membres du Conseil, mais je crois que cela permet aux membres du Conseil d'avoir la possibilité de voter le paquet dans son ensemble, mais aussi manifester leur opinion sur chacune des recommandations et inclure les fondements.

J'espère avoir répondu à votre question.

Beaucoup de choses peuvent se passer d'ici mardi prochain. Peut-être il y aura un processus différent, un nouveau processus. Il y aura sans doute des ajustements, mais en général, c'est le processus que je viens de décrire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Il semblerait que vous écrivez un long livre et puis qu'après, vous devrez le lire dans une très courte période. Nous essayons de donner une réponse aussi brève que possible, aussi détaillée que possible. Voilà notre objectif. Et nous espérons pouvoir le respecter.

Merci. C'est très intéressant de voir la manière dont vous faites les choses, la manière dont vous les présentez. Il est intéressant de voir un cours d'actions avec les avantages et les désavantages.

Merci.

Vous avez des questions, des commentaires sur cette question que l'on vient de traiter? Non seulement les membres du GAC, mais les membres de la GNSO?

Très bien. S'il n'y a pas de questions ou de commentaires, nous allons avancer ou revenir en arrière... je ne sais pas quel est le prochain sujet à traiter.

Où sont les PDPs?

JAMES BLADEL :

Nous avons passé les PDPs à la fin de la présentation parce que nous pensions que peut-être on n'aurait pas suffisamment de temps pour traiter la responsabilité. Dans ce cas, nous allons vous envoyer les documents par e-mail.

Nous passons maintenant au point no 4 de la présentation.

THOMAS SCHNEIDER :

Très bien.

Comme je l'ai mentionné, nous avons un petit problème. Le reste des activités que nous devons faire en plus de travailler sur la responsabilité et la transition occupent une place moins importante dans notre liste de priorités à cause de ces processus. Étant donné que ce sera une réunion cruciale où nous allons définir ce processus, qui est d'ailleurs très intense.

Nous essayons toutefois d'être à jour avec le reste de nos tâches, dans la mesure où cela est possible.

Bien entendu, la priorité concernant d'autres tâches, tout au moins pour nous, est – on ne l'a pas encore discutée pendant cette réunion. Nous allons le faire mardi. Ou peut-être aujourd'hui...

Excusez-moi, nous avons changé l'ordre de beaucoup de points sur notre ordre du jour. Mais cette priorité est l'évaluation de la première série des nouveaux gTLDs et la préparation pour la deuxième série. Ce qui est vraiment très important pour nous. Nous sommes vraiment très intéressés à le faire et à savoir quelles sont votre opinion et votre évaluation des PDPs que vous effectuez pour vous préparer pour la deuxième série. Nous savons que vous êtes intéressés à l'élection, à la confiance des consommateurs et à la décision s'y affairant. Et cela est lié à certaines recommandations. Nous voulons être sûrs que toutes ces questions d'intérêt public seront bien évaluées dans la première série, de manière à ce que nous puissions voir avec nous la manière d'incorporer l'expérience de la première série à la deuxième série.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais voilà définitivement une de nos priorités en ce moment.

Et bien entendu, il y a une autre question à traiter, à savoir la révision de nos méthodes de travail internes, y compris nos principes opérationnels. C'est quelque chose que nous voulons faire depuis quelque temps, mais il y a toujours des choses plus urgentes à faire.

Le GAC devient de plus en plus grand en terme du nombre de ses membres. Et il faut revoir les principes opérationnels. Il y a certains aspects internes que nous devons aborder. Ils ne seront peut-être pas très intéressants pour vous, mais cela nous prendra beaucoup de temps.

Il y a aussi la question du WHOIS. Et il y a un grand nombre de questions à traiter. J'espère pouvoir dédier plus de temps que ces derniers mois.

Je voudrais voir maintenant s'il y a des commentaires ou des questions spécifiques... La GNSO a des questions sur notre travail?

JAMES BLADEL :

Je ne sais pas si cela est inclus dans la mise à jour de Mason, mais nous avons une révision de la GNSO, un groupe de travail de la GNSO pour faire la révision. Cela est inclus dans notre ordre du jour aussi. Comme au sein du GAC, cela a moins de priorité à cause des autres questions à traiter. Il faudra étudier

ces recommandations. Alors, on est presque dans la même situation. Les questions internes restent toujours les questions plus importantes.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, l'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question simple pour la fin, si on a le temps suffisant.

Cela a trait à une comparaison faite par le CCWG quant au processus de PDP de la GNSO, de son traitement, le rejet de la part du Conseil et les actions ultérieures contre le traitement de l'avis du GAC. S'il y a du temps disponible, j'aimerais votre opinion sur la comparaison.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Kavouss, de votre question.

D'autres remarques? L'Espagne.

ESPAGNE : Merci.

Ma question n'est pas liée aux PDPs actuels, mais par contre avec le Programme des nouveaux gTLDs. Je ne sais pas si cela

correspond à cette réunion ou pas, mais je vais poser ma question.

Vous savez que le GAC a donné un avis lié au Programme des nouveaux gTLDs? Et il y a eu des éléments spécifiques liés à des secteurs hautement réglementés. Pour certains gTLDs spécifiques, après plusieurs séries, le Conseil – c'est-à-dire, il semblerait que bien que l'avis ait été accepté. Au sein du GAC, la sensation n'est pas la même. À ce jour, ils ne reconnaissent pas le rejet, mais la mise en place n'a pas été cohérente avec l'avis que nous leur avons donné.

Je pense que la GNSO partage le point de vue du Conseil à ce sujet. Et j'aimerais savoir de vous directement, quelle est votre opinion, votre vision sur l'avis donné par le GAC en matière de nouveaux gTLDs, et quelle est la raison pour laquelle vous pensez que l'avis du GAC n'a pas été facile à mettre en œuvre.

JAMES BLADEL :

Je ne peux pas donner une position comme disant ou faisant un commentaire depuis la perspective de la GNSO, si le Conseil a appliqué ou pas l'avis du GAC de manière appropriée. C'est un peu dangereux à faire. Alors, ce que je veux dire, c'est que je connais la question, je sais bien qu'il y a eu des changements, des changements volontaires. Mais il y a une différence d'opinions sur des questions faciles ou possibles de mettre en

place. Voilà. Je crois que c'est le débat et les différences entre la GNSO, le GAC et le Conseil d'administration. Il peut y avoir trois interprétations sur ce point. C'est bien probable.

Dans le contexte d'une nouvelle série de gTLDs, on pourrait présenter ce problème dans le contexte dans prochaines séries et savoir si le PDP qui est actuellement en cours. Ou bien que l'Équipe de révision des CCT sur la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs, eh bien, savoir si ces questions vont être analysées spécifiquement en relation aux points signalés dans l'avis du GAC. Et je crois que ce serait peut-être le meilleur cours d'actions pour explorer ces questions, non seulement la nature de la préoccupation, mais aussi la manière la plus efficace et la plus pratique de pouvoir aborder la question.

Mais par rapport à mon commentaire, si je veux faire un commentaire ou pas, eh bien, je crois que je ne vais pas faire de commentaires à ce sujet.

THOMAS SCHNEIDER : Merci pour cette réponse.

J'aurais dit la même chose.

JAMES BLADEL : Désolé de vous interrompre. Je n'ai même pas parlé au nom de ma propre communauté; je ne vais pas parler au nom du Conseil d'administration. Ça pourrait entraîner des problèmes pour moi.

ESPAGNE : Je voulais savoir quel était l'avis de la GNSO, non pas celui du Conseil d'administration.

JAMES BLADEL : Vous voulez savoir si la GNSO partage l'avis du Conseil d'administration en ce qui concerne la mise en œuvre de l'avis du GAC? Notre point de vue — ou ce que nous pensons — rejoint celui du Conseil d'administration, à savoir que ces chaînes peuvent faire l'objet de pratique à titre volontaire, et que cela pourrait mieux s'appliquer dans une prochaine série de gTLDs.

Je pense que Carlos pourrait y répondre.

Carlos, est-ce que c'est bien?

THOMAS SCHNEIDER : Si vous posez la question en allemand, peut-être!

CARLOS RAUL GUTIERREZ : Mon cher Président Schneider, vous savez qu'à partir des échanges avec les présidents de la GNSO et la ccNSO, nous

avons certaines questions qui restent encore à être traitées à partir de l'expansion des gTLDs. Comme vous l'avez dit, ces questions sont importantes pour les nouvelles séries de gTLDs, en termes des nouvelles procédures que nous pouvons choisir de mettre en place.

Ma question pour les dirigeants du GAC est la suivante. Le Groupe de travail intercommunautaire pourra-t-il avoir la position du GAC par rapport à la façon de procéder en ce qui concerne les noms géographiques? C'est l'une des décisions qui doit être prise pour les prochaines séries de gTLDs. Nous avons donné au GAC notre avis et nous n'avons pas entendu la réponse du GAC. Notre groupe de travail intercommunautaire a reçu des commentaires très intéressants de la part de ccTLDs, de la part de gouvernements. Il est clair pour nous que c'est une question qui est au cœur des débats des gouvernements. Et il est clair que nous souhaitons pouvoir arriver à des positions convergentes par rapport à ces questions au sein des groupes de travail. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Olga va répondre à cette question.

OLGA CAVALLI : Carlos, je vais parler en espagnol.

Est-ce que tu pourrais me dire à quoi tu fais référence quand tu parles d'une convergence? Après, j'aimerais répondre à ta question.

CARLOS RAUL GUTIERREZ : Le Groupe de travail de la ccNSO-GNSO a demandé à la communauté de résoudre les problèmes liés aux noms de domaine à deux lettres, à trois lettres, les noms au complet de pays et de territoire. Nous avons ces positions, nous avons un document préliminaire que nous allons présenter demain. Mais nous n'avons toujours pas reçu de réponses de la part du GAC par rapport à sa position en matière de noms géographiques.

Ma question est la suivante — nous ne pouvons pas avancer sur cette question importante sans avoir votre réponse. Ma question est la suivante. Quand est-ce que vous allez nous faire part de votre position?

OLGA CAVALLI : Le Groupe du travail du GAC et le Groupe de travail intercommunautaire auquel participe le GAC en tant qu'organisation signataire de la charge ont des objectifs différents. J'ai précisé cela à plusieurs reprises.

Le Groupe intercommunautaire se focalise sur les noms de pays et se focalise sur des noms qui font partie de listes officielles. Le

Groupe de travail du GAC se focalise sur des noms qui ne se trouvent pas sur des listes officielles. Donc, vous voyez que les différents groupes travaillent sur des questions différentes.

En ce qui concerne la position du Groupe, le Groupe est en train de travailler, il y a des documents qui ont été publiés pour consultations publiques. Nous avons reçu un grand nombre de commentaires. Nous sommes au stade d'examen de ces commentaires. Nous aurons une réunion mardi pour savoir comment mettre en place ce travail d'examen et de réponse à ces commentaires. Nous avons préparé un ensemble de bonnes pratiques qui devraient être prises en compte dans les nouvelles séries de gTLDs. Ce texte, ce document a été présenté en tant que contribution des pays d'Amérique latine dans un appel à commentaires qui a été lancé. Je ne me souviens plus par rapport à quel document, mais ce document, il est disponible sur le site du GAC. Le GAC n'a pas encore une position unique. Il y a différents points de vue à l'intérieur du GAC. Et le Groupe de travail du GAC se penche sur cette question.

J'aimerais dire également que dans cette salle, on a fait référence à plusieurs reprises au fait que les pays devraient participer aux groupes de travail auquel tu as fait référence. Chaque fois que j'ai participé à des appels téléphoniques, j'étais la seule à le faire. Malheureusement, je n'ai pas pu y participer

très souvent parce que j'ai dû consacrer une grande partie de mon temps au travail qui a été fait par le CCWG responsabilité.

Je sais qu'il y a d'autres pays qui souhaiteraient participer à ce groupe de travail. Et je demanderais à mes collègues du GAC de participer à ces appels.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Un commentaire très bref...

La Norvège, est-ce que vous voulez parler de cette question? Je vous prie d'être bref.

NORVÈGE : Je voulais compléter ce que vient de dire Olga. Je pense que Carlos demande au GAC quelque chose en plus. Je pense qu'il demande à ce que le GAC établisse une position commune par rapport à la portée du Groupe de travail intercommunautaire sur les noms géographiques qui se penche sur les noms de domaine à deux lettres et à trois lettres et aux noms de pays. Je pense que nous avons eu une discussion, un échange de points de vue à la réunion de Dublin entre les membres du GAC. Il y a différents points de vue à l'intérieur du GAC. Il y en a qui sont en faveur de préserver les protections actuelles qui existent déjà

dans le Guide de candidature pour la première série. Mais bien entendu, Olga parlait de la possibilité d'ajouter une protection supplémentaire aux noms géographiques, ce qui n'est pas envisagé dans le Guide de candidature de la première série.

Voilà. Je pense que c'est à cela que faisait référence Carlos aussi.

Merci beaucoup.

JAMES BLADEL :

Nous aimerions écouter l'avis de Heather Forrest, qui est vice-présidente de la GNSO et vice-présidente du CCWG.

HEATHER FORREST :

Merci beaucoup. Mon commentaire, bien entendu, va faire suite à ceux qui ont été exprimés par la Norvège et va peut-être préciser ou clarifier la question de Carlos.

Merci, la Norvège, pour vos précisions.

Je pense qu'il y a deux éléments ici. Il y a deux initiatives différentes avec deux domaines de travail différents. Et cela est très clair.

Il y a deux façons de faire. D'un côté, la position formelle du GAC au sein du CCWG. Et l'autre, c'est le Groupe de travail du GAC sur les noms géographiques. Ce serait très utile pour la GNSO, étant donné qu'il y a un PDP en cours concernant les nouvelles séries

de gTLDs. Ce serait donc utile pour la GNSO de comprendre quelle est la position du GAC à partir des commentaires qui ont été faits par la communauté sur la proposition. Nous aimerions savoir quand nous pourrions avoir ces informations pour pouvoir les incorporer dans notre travail, dans le cadre du PDP.

THOMAS SCHNEIDER : Je pense que nous devons avancer. Nous n'avons pas beaucoup de temps.

Mais avant de passer au point suivant, j'aimerais – quelque chose qui me tient à cœur... Nous avons dit que nous n'avions pas eu suffisamment de temps pour pouvoir participer au travail qui est fait en amont. Et nous avons maintenant cette nouvelle stratégie de réunions de l'ICANN. L'équipe qui organise les réunions a proposé donc cette réunion B où il y a quatre jours de réunion et où il y aurait une réunion qu'ils appellent le *Town Hall Meeting*, pour que les différents ACs et SOs se réunissent. Parce qu'on a des discussions bilatérales, mais on n'a pas de réunions où tous les SOs et les ACs puissent se réunir de manière ouverte, où chacun puisse exprimer les points de vue des uns et des autres, les attentes, les idées, bref se réunir dans une même salle pour échanger et à ce moment-là, on pourrait aborder la question de la protection des noms qui sont liés à l'intérêt public et d'autres sujets qui peuvent intéresser les différentes

communautés. Pourquoi ne pas faire cela de manière conjointe au lieu d'avoir des réunions bilatérales? Je pense que ce sera beaucoup plus efficace pour nous tous. Et ce serait la bonne manière d'échanger entre nous et comprendre les points de vue des uns et des autres. Cela pourrait nous aider à améliorer et à rendre plus efficace notre travail.

Le GAC organise en ce moment la réunion B et aimerait avoir cette deuxième journée consacrée à parler avec les autres. C'est la raison pour laquelle nous voulons parler aux différentes communautés de manière efficace, car le temps est limité.

Et nous nous sommes rendu compte vendredi avec les dirigeants des différents ACs et SOs que la coordination des différentes unités constitutives de l'ICANN n'est pas tout à fait en ligne pour cette réunion B. Et donc, c'est l'occasion pour nous d'essayer de nous mettre d'accord par rapport à la planification de cette réunion B afin que l'on puisse se réunir et parler tous ensemble.

Je vous encourage donc à essayer de planifier de telle sorte que l'on puisse réserver, par exemple mardi soir ou mardi après-midi pour échanger les points de vue des uns et des autres par rapport à des sujets-clés dans un cadre différent de celui du forum public. Au lieu de travailler de travailler de manière – comme si on était dans des silos, essayer de travailler ensemble

pour mieux comprendre ce que les autres font et quelle est la position des différentes communautés.

Voilà la position que nous défendons. Nous aimerions mettre en place la réunion B. Je suis convaincu que cela serait extrêmement utile pour notre travail et pour bien utiliser le temps dont nous disposons.

Merci beaucoup.

JAMES BLADEL :

Merci beaucoup. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps. Nous avons dépassé un petit peu l'horaire qui nous avait été alloué. Je pense donc que les PDPs vous seront envoyés après la réunion. Il y a beaucoup de PDPs en cours en ce moment, et ça prendrait beaucoup de temps de passer en revue l'ensemble de ces PDPs.

Je voulais commenter par rapport à une question qui a été soulevée ce week-end. La question des commentaires qui ont été faits par le Groupe de travail qui travaille sur la sécurité publique en ce qui concerne le PDP sur l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

Nous avons examiné les transcriptions de ces discussions, nous avons analysé ce qui a été dit par les présidents et les coprésidents, et je peux vous dire que c'est – on a l'impression

générale que ces commentaires n'ont pas été considérés. Mais je peux vous assurer qu'on a bien examiné les commentaires et que ces commentaires sont en ligne avec ceux qui avaient été dits par les différents participants au cours du travail. Cela n'a pas été inclus dans le rapport final du PDP parce qu'il n'y a pas eu de consensus pour les inclure dans ce rapport final. Cependant, ces commentaires n'ont pas été ignorés. Il est vrai qu'ils auraient été présentés un petit peu tard, mais nous avons quand même pu les examiner, même si on ne les a pas inclus dans le rapport final. Nous avons un travail continu qui est fait par les coprésidents ainsi que par la liaison de la GNSO.

Ces commentaires sont très importants pour le processus de PDP. Car un PDP a, au minimum, deux périodes de consultations publiques. Cette dernière période de consultations publiques a été record en ce sens qu'on a reçu plus de 10 000 réponses. Comme vous l'imaginez, ça représente un grand défi de pouvoir examiner l'ensemble de ces commentaires.

Mais je voulais attirer votre attention sur cela parce que le commentaire a été fait hier. Et je voulais que ce soir clair, je voulais vous rassurer par rapport que les commentaires, nous les avons examinés, nous les avons considérés, mais la seule chose, c'est qu'ils n'ont pas été inclus dans le rapport final.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de cette précision

Peut-être qu'on n'a pas exprimé la remarque de manière correcte. Peut-être qu'on n'a pas voulu dire que vous n'aviez pas examiné les commentaires, mais plutôt que le résultat final ne correspondait pas à nos attentes.

Peut-être qu'Alice peut intervenir.

ALICE MUNYUA : Merci beaucoup.

J'aimerais remercier la GNSO d'avoir accepté d'avoir examiné les commentaires envoyés par le Groupe de travail du GAC, malgré le fait qu'ils ont été présentés trop tard. Nous savons qu'ils ont été considérés même s'ils ne figurent pas dans le rapport final. Nous allons les représenter en tant qu'avis du GAC.

Je voulais vous dire cela justement. Je voulais vous remercier de les avoir examinés, même s'ils sont arrivés un peu en retard par rapport aux délais prévus.

Nous savons qu'ils n'ont pas été inclus dans le rapport final parce que cette décision n'a pas fait l'objet d'une décision par consensus, mais nous prenons note du fait qu'il y a beaucoup de membres de ces groupes de travail qui vont continuer à travailler dans le même esprit.

Merci beaucoup.

JAMES BLADEL :

Merci beaucoup. Merci de cette clarification.

Le Groupe de travail qui travaille sur la sécurité publique se penche sur une question qui nous intéresse depuis longtemps, car il regroupe les agences d'application de la loi, les gens qui sont responsables de la sécurité publique. Et les points de vue de ce groupe seront considérés dans le PDP dans une phase ultérieure.

J'étais un petit peu déçu d'entendre que cela fera partie de l'avis du GAC, mais bon... nous verrons. Ce n'est pas à moi de venir vous dire ce que doit contenir ou non un avis du GAC. Mais cela représente pour moi une indication par rapport au fait que nous devons renforcer notre travail avec ce groupe de travail afin que ces points de vue puissent être incorporés dans les PDPs futurs afin que nous, nous ne soyons pas déconnectés de ce processus.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Pour être sûr que tout le monde comprenne de quoi on parle. Il y a parmi les groupes de travail du GAC un groupe qui se consacre aux questions liées à la sécurité publique. Et le résultat du Groupe de travail doit passer par le GAC afin que le GAC puisse valider ce travail et que les conclusions puissent être

validées. Cela prend un certain temps. Et donc, toutes les conclusions des groupes de travail du GAC doivent passer le GAC afin que le GAC prenne la décision de valider ou non ses conclusions.

Il y a différentes manières de travailler avec ces conclusions.

JAMES BLADEL : Je voulais juste dire que les recommandations pour ce PDP sont encore ouvertes pour consultations publiques. Donc, vous avez encore le temps de présenter des commentaires.

THOMAS SCHNEIDER : Quelle est la date butoir? 21 mars? C'était quoi la date déjà?

JAMES BLADEL : C'est le 16 mars. Peut-être que nous pouvons prolonger cette période.

THOMAS SCHNEIDER : Y a-t-il d'autres remarques?

Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci. Ce n'est pas par rapport à cette question. Je voulais dire très brièvement – évoquer une autre question concernant la protection permanente des noms de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Pour rafraichir la mémoire de mes collègues du GAC. Je ne vous demande pas de rentrer dans le détail de la discussion, je voulais tout simplement – ce serait utile de savoir où nous en sommes par rapport au travail de la GNSO par rapport à cette question afin de pouvoir intervenir de manière précoce. Ce serait utile de savoir où vous en êtes par rapport à cela.

Et je voulais souligner qu'il s'agit encore d'un sujet qui fait partie de nos priorités. Nous avons inclus cette question dans un avis que nous avons au Conseil d'administration.

JAMES BLADEL :

Merci. Je pense que cela est divisé en deux. D'un côté, il y a la Croix-Rouge. Le travail a été effectué. Il y a des unités associées à la Croix-Rouge, et je pense que cela est complété. C'est un travail qui est fini. Et cela sera incorporé dans le rapport de PDP qui sera publié.

Je demande à Mason de prendre note de cela.

Nous allons donc inclure cette question dans le rapport d'étape que nous allons publier.

THOMAS SCHNEIDER : Si vous me permettez, je vais faire une clarification.

Si vous faites référence à d'autres processus de protection des OIGs, il s'agit de deux questions différentes, même s'il y a des similarités dans la protection de ces deux types de noms. Il y a la protection des côtés des institutions qui ont un objectif public. Et nous serions ravis de recevoir ce travail auquel vous faites référence. C'est un travail qui a été reporté en raison de la transition.

Nous avons eu une réunion à Paris au mois de juillet et puis les choses ont traîné parce qu'on a été trop pris par les questions liées à la transition.

Nous essayons de faire bouger les choses, mais si je ne m'abuse, ces protections pour les OIGs et pour la Croix-Rouge sont des protections temporaires. Les protections permanentes ne sont pas encore en place. Et cela, à un moment donné, il faudra le voir, il faudra l'inclure dans le travail.

J'espère l'avoir exprimé correctement.

Je crois que nous avons pris trop de temps.

Une dernière intervention, Kavouss?

IRAN : Ce n'est pas une dernière intervention, mais c'est une question très importante pour le GAC. Nous parlons du CCWG responsabilité, et on a mentionné des différences entre les PDPs de la GNSO et l'avis du GAC par rapport au niveau d'approbation de rejet de la part du Conseil d'administration. Par la suite, on a mentionné que si on dépasse la majorité simple à 60 %, l'exclusion serait appliquée au GAC, mais pas à la GNSO.

Quand nous avons demandé pourquoi, on a dit que la recommandation d'un PDP a un mécanisme qui faisait en sorte que l'exclusion ne soit pas admissible. Alors, un PDP fait l'objet d'un commentaire public avant d'arriver au Conseil. C'est correct. Et dans ce cas, je voudrais savoir s'il y a un autre mécanisme de PDP parce que nous voudrions bien comprendre pourquoi ces deux manières de procéder sont traitées différemment.

JAMES BLADEL : Je vais essayer d'être bref, mais je veux répondre à toutes vos questions.

Vous participez aux deux groupes depuis deux ans environ, alors cela a trait à une question de fond. On a échangé un grand nombre de courriers électroniques, et je vais essayer de faire un résumé. Je vais le faire aussi bien que possible. Il y a des mécanismes de responsabilité qui font partie d'un PDP et qui

permettent de recevoir un traitement différent. Je ne vais pas parler de l'avis du GAC, mais du PDP. Il y a deux périodes de commentaires publics au minimum, et on peut en demander davantage. Ce sont des périodes ouvertes, les membres du GAC et de la GNSO peuvent participer. Tout le monde peut participer. La seule condition, c'est qu'il faut présenter une manifestation d'intérêt lorsque l'on démarre le PDP. Il y a plus de restrictions à la participation que ce que je viens de mentionner. En outre, les PDPs sont ouverts et transparents. Et je vais être très sincère, ceci n'est pas applicable au GAC. Votre processus est un processus fermé. C'est bien. Vous devez avoir la raison pour ce faire. Et aussi, notre portée est limitée pour le PDP, non seulement pour des questions contractuelles qui affectent les parties contractantes, mais aussi quant à la révision du Département juridique de l'ICANN pour garantir que tout soit en ligne avec les statuts constitutifs de l'organisation.

Toutes ces vérifications tout au long d'un PDP font en sorte que certains participants de la GNSO et du GAC aient différentes opinions là-dessus.

Mais vous m'avez demandé si je considère qu'il y a des différences, et la réponse est oui. Je crois qu'il y a des différences fondamentales entre les deux processus. Et il ne s'agit pas de savoir si le CCWG a raison ou pas, mais les deux processus sont différents.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, James.

Cela nous aide à éliminer l'exclusion, ou *carve-out*. On va mener une session ouverte mercredi lorsque nous rédigeons notre communiqué puis on va faire des commentaires publics sur l'avis du GAC. Comme ça, on va – tout cela va nous prendre un an, OK?

Merci de votre temps. Nous devons clôturer cette séance qui a été très productive. Et bien entendu, nous allons continuer à travailler avec vous et avec les autres membres de la GNSO.

Nous allons faire une très brève pause.

[Applaudissements]

JAMES BLADEL : Merci de nous avoir convoqués.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : La réunion n'est pas finie. Il reste encore une séance. On a pris qu'une minute de repos. Alors, je demande de revenir à vos places. Merci.

Veillez prendre vos places. Je sais que vous discutez de questions importantes, bien entendu, mais il nous reste encore du travail à faire.

Je vais donc passer la parole à Tom, qui nous aide énormément dans plusieurs questions.

Comme vous savez, nous avons changé l'ordre des questions 10 et 12 de notre ordre du jour. Alors, la dernière question à traiter, c'est la prochaine série des nouveaux gTLDs.

Il fallait traiter les Processus d'Élaboration de Politiques en cours au sein de la GNSO. Malheureusement, nous n'avons pas eu de temps. Et nous recevrons des informations par écrit.

Je passe maintenant la parole à Tom, qui va nous parler des éléments-clés dans la GNSO et dans le reste de l'ICANN par rapport à la prochaine série des nouveaux gTLDs.

TOM DALE :

Merci, Thomas.

Nous avons préparé des informations et nous les avons distribuées. Et si je dis « nous », je parle d'ACIG, Michelle et Tracey. Alors, il s'agit d'un effort conjoint.

Cette information que nous avons distribuée concerne les futures séries des nouveaux gTLDs. Mais je vais mentionner

brèvement les autres PDPs au sein de la GNSO que nous n'avons pas pu traiter dans la réunion précédente. Il y a un grand nombre de travaux en cours dans la structure des PDPs de la GNSO. Comme d'habitude, d'ailleurs. Et ceci devient de plus en plus important pour le GAC.

Je vais expliquer les raisons de cette importante et des options possibles pour le GAC en ce qui concerne la future participation.

Il y a trois domaines de travail au sein de l'ICANN. Et vous n'aviez pas considéré tous ces domaines au préalable. Tout d'abord, les révisions de la série actuelle qui sont en cours. Pourquoi cela est important? Parce que la série actuelle est presque finie. Et s'il y a une nouvelle série de nouveaux gTLDs, ce sera le même critère qui sera appliqué. Vous savez qu'il y a eu une révision en matière de concurrence, choix et confiance du consommateur. C'est une révision qui a été demandée par l'ICANN, qui est menée notamment par l'ICANN. Ce n'est pas une révision de la communauté, mais une révision de l'ICANN pour diverses raisons.

Deuxièmement, il y a l'élaboration de politiques pour les futures séries. Comme vous le savez, l'ICANN n'élabore pas de politiques. Par contre, elles sont élaborées par les communautés, notamment la GNSO. Cette tâche traverse un

processus d'élaboration de politique, ou PDP. Les plus importants sont les processus de la GNSO.

Et troisièmement – et nous voulons vous mettre à jour dans le document que nous avons préparé –, il y a une mesure du fonctionnement des gTLDs dans le marché et l'impact que cela produit. L'ICANN développe une série de critères de mesure et il y a un débat en cours pour obtenir le feed-back de la communauté.

Alors, il y a la révision de la série actuelle et le développement de critères de mesures. Une combinaison de travail de l'ICANN, de la communauté et notamment des processus de la GNSO dans lesquels on peut participer.

Si tout cela vous semble compliqué et désordonné comme processus d'élaboration de politiques pour la prochaine série de gTLDs, c'est parce que c'est justement assez désordonné et malpropre. Pourquoi? Parce que l'ICANN est une organisation qui fait l'élaboration de politiques ascendantes, et il faut tenir compte de certains éléments pour que le DNS continue à fonctionner.

Voilà ce que nous essayons d'expliquer dans notre document d'information.

On a la révision de CCT, mais également – Laureen en a parlé cet après-midi. Il y a un document qui s'appelle « Révision de la mise en œuvre du Programme des nouveaux gTLDs et de la nouvelle série des nouveaux gTLDs ». Il y a aussi une révision de la stabilité de la racine mise en œuvre par l'ICANN. Et finalement, une révision du Centre d'échanges d'informations sur les marques. Ce qui est très important parce que l'ICANN a dit publiquement que cette révision a été demandée environ il y a trois ans par le GAC. Ou même quatre ans, cette révision du système du Centre d'échanges d'information sur les marques. Ce qui sera présenté auprès du GAC pour qu'il donne son avis, pour qu'il présente ses commentaires.

Ce n'est qu'un aide-mémoire.

Les PDPs les plus importantes en ce moment-ci sont les prochaines procédures en matière de nouveaux gTLDs et les PDPs sur les mécanismes de protections de droits ayant trait à la propriété intellectuelle et les droits s'y affaissant pour tous les gTLDs. L'objectif de cette séance est de nous informer sur les prochaines procédures pour les nouveaux gTLDs parce qu'il y a là toute la question des politiques publiques sur lesquelles le GAC s'est prononcé pendant les trois dernières années. Et le GAC a donné son avis au Conseil à cet égard, et ce qui est intéressant, c'est que cela n'a pas encore été résolu et cela sera réitérer pendant les prochaines séries. Par rapport aux critères de

mesures, il y a une série de questions à en tenir compte. Il y a des efforts en cours de l'ICANN pour développer un tableau de bord des indicateurs-clés de gestion dans le marché du gTLD. Cela a trait à la concurrence aux questions qui affectent le consommateur à l'usage indu des noms de domaine et à la sécurité. Ces indicateurs sont très importants pour résumer les résultats en matière de politiques publiques. Nous avons inclus une possible cour d'actions pour le GAC sur ces questions et aussi un tableau dans lequel nous essayons de réduire une longue liste de questions de la charte pour de futures procédures pour les PDPs. C'est une charte très longue avec une grande liste de questions à traiter. Et nous avons essayé de faire un résumé et de lui donner un cadre en organisant justement un tableau. On a fait une catégorisation qui concerne des questions stratégiques quant aux politiques et d'autres facteurs. Et finalement, une question opérationnelle de questions politiques. De sorte que dans la prochaine série de PDPs, on examinera le rôle de l'avis du GAC.

Alors, ce serait une très bonne idée que le GAC participe de ces séries et voir quel est le traitement reçu par son avis.

Et pour finir, en ce qui concerne la manière de gérer ces questions au sein du GAC, il est clair que la révision du CCT [a] un flux de communication avec certains membres du GAC, tel que cela a été expliqué auparavant. Et ce travail en matière de PDP

continue d'être ouvert pour que les membres du GAC se présentent comme volontaires afin de participer.

Comme on l'a mentionné dans la liste de diffusion du GAC, certains membres ont manifesté leur intérêt pour participer à titre individuel. Ils doivent communiquer directement avec la GNSO. Il y a un seul participant affilié au GAC dans ce PDP, c'est moi-même. Et j'ai rempli ma déclaration d'intérêt. Et vraiment, ça n'a pas été compliqué pour moi. Les courriers électroniques ne sont pas nombreux. Et simplement, il y a eu deux réunions en ligne. Alors, si vous souhaitez une mise à jour, je peux vous la donner avec plaisir à travers Mason, qui est notre agent de liaison.

Et pour finir, vous devrez vous rappeler que nous avons demandé des manifestations d'intérêt des membres du GAC il y a quelques mois pour intégrer un petit groupe de coordination au sein du GAC ciblé sur la gestion de l'intérêt du GAC dans les futures séries des PDPs, mais aussi, organiser des communications reçues par le GAC en ce qui concerne les positions de consensus selon lesquelles le GAC doit se prononcer. Alors, l'idée, c'est de recevoir les accords consensuels et de les intégrer à un PDP. Certains membres ont manifesté leur intérêt à participer à ce petit groupe de coordination. Il y a environ 30 membres du GAC qui sont intéressés à participer. Et le Groupe doit considérer la question.

Je suis à votre disposition pour voir la manière dont le Groupe souhaite organiser son travail, qui a un intérêt particulier pour traiter des questions spécifiques qui figurent dans le document d'information, suivant la catégorisation dans le tableau que nous avons préparé et voir s'il faut faire une recatégorisation. Malheureusement, on n'a pas pu faire de téléconférences avec les membres intéressés avant cette réunion parce que cela nous aurait distraité d'autres questions sur lesquelles nous travaillons. Et je n'ai pas osé envoyer encore un autre courrier électronique complexe aux membres du GAC.

Alors, la question est toujours ouverte, et il faut organiser ce petit groupe de membres pour travailler dans les questions liées à la politique pour la prochaine série des nouveaux gTLDs. On peut le faire ici, entre les sessions, ou bien avant la fin de la semaine on peut reprendre la question. Je veux dire qu'il ne s'agit pas de penser que le GAC peut prolonger cela pour la prochaine réunion. On n'a pas d'espaces physiques en juin dans notre réunion B. Cette réunion B ne sera pas un forum de prises de décisions. Deuxièmement, on ne peut pas laisser la question pour le mois de juin parce que le train a déjà démarré, pour ainsi dire, au sein de la GNSO. Alors, si le GAC souhaite participer à titre individuel ou collectif. Alors, il faut le faire maintenant avant juin.

Excusez-moi, Thomas, j'ai trop parlé, et cette séance d'informations a été déjà trop longue.

Mais pour nous, il est très important que le GAC considère des questions significatives en matière de politiques par rapport auxquels le GAC n'est pas trop satisfait. Ce que je veux dire, c'est la première série qui est dans son étape finale. En même temps, il n'y a pas beaucoup d'opportunités d'une intervention précoce du GAC et dans ce processus en particulier que nous avons présenté dans le document d'information. C'est une grande opportunité.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Et ne vous excusez pas du temps que cela vous a pris, cela ne fait que montrer l'importance du soutien du Secrétariat. Je crois que c'est le seul qui a pu vraiment participer, s'engager dans ces questions fondamentales, si importantes. Alors, on peut avoir les yeux et les oreilles ouverts pour tout ça.

Merci encore une fois de votre excellent travail et de votre soutien. Je veux que cela soit très clair encore une fois.

En ce qui concerne le fond de ces questions, je crois – et j'espère que vous serez d'accord avec moi –, tout cela est important, très important. Ceux qui appartiennent à l'organisation depuis

quelques années savent bien que nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie pour voir quelles sont les modalités de cette série de nouveaux gTLDs. Il s'agit d'un exercice très intense que nous avons mené à bien. Certains éléments ont bien fonctionné et d'autres pas tellement. Mais je crois que la deuxième série, c'est le moment, si on a le consensus, pour essayer d'adapter le mécanisme, si le mécanisme est adapté ou pas, qu'est-ce que l'on va répéter de la première série ou pas. Parce que dans la troisième série, nous n'allons pas pouvoir modifier les choses. Comme Tom l'a dit, le moment, c'est maintenant, c'est le moment pour que le GAC participe, pour que le GAC intervienne pour dire ce qu'il faut améliorer. Parce que sinon, nous allons perdre le train.

Ceci dit, je veux vous céder la parole pour écouter vos commentaires, vos questions. Et aussi, il ne faut pas discuter le fond de la question, mais en fait, être sûr que nous allons prendre le train avant la prochaine réunion pour pouvoir nous organiser, pour pouvoir travailler sur cette question pour nous assurer qu'il y ait des gens qui s'unissent de manière formelle ou informelle, pour présenter au GAC dans son ensemble, l'information, les positions et tout ce qui peut être fait grâce au Secrétariat pour le tableau, pour le travail.

Merci de nous avoir signalé les points fondamentaux pour que nous sachions quels sont les points principaux à traiter et savoir comment continuer, quelles seront les prochaines étapes.

Je vois la Suisse, l'Argentine et l'Iran. Et la Thaïlande. Gardez votre main levée. La Suisse, s'il vous plaît. Je vais prendre en note.

SUISSE :

Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne la participation dans les PDPs, si j'ai bien compris – et c'est ce que l'on discutait, nous, les membres GAC –, je suggère de considérer la possibilité de faire quelque chose de similaire à ce que nous avons fait avec le CWG, le CCWG, avoir des volontaires du GAC qui, pour ainsi dire, et le rôle principal d'informer le GAC – ce qui a été débattu au sein de ces groupes – et faire les apports aux PDPs, aux groupes de travail sur les questions principales qui préoccupent le GAC en général. C'est la meilleure manière de continuer sans exclure les membres du GAC pouvant participer comme observateurs ou comme des membres, s'ils le souhaitent. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. L'Argentine.

ARGENTINE :

Je donne mon soutien à mon collègue de la Suisse. Je trouve que c'est une très bonne idée. Je veux aussi rappeler l'importance de la période de commentaires publics. Parce que nous donnons de l'information dans notre liste de ces périodes, et ces commentaires peuvent être faits par un groupe de gouvernements, un seul gouvernement ou tout le GAC. Mais si les commentaires peuvent être faits par un pays – nous l'avons déjà fait ceci dans d'autres périodes de commentaires publics.

Et Tom, merci énormément de ton travail, qui est excellent.

Personnellement, pendant le dernier mois, je n'ai pas eu le temps, mais maintenant je vais m'engager davantage dans la question. Et j'aimerais que tu parles encore de ce que tu as mentionné, des 30 pays et de la réunion que nous aurons ici parce que vraiment, je n'ai pas très bien compris cette partie de l'explication. Et je m'excuse pour cela.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Olga.

Tom.

TOM DALE : Oui, certainement. Le courrier électronique que j'ai envoyé – et ceci a été fait en ligne après les délibérations de Dublin –, eh bien, l'idée était de chercher des manifestations d'intérêt pour organiser ou coordonner la participation du GAC dans ce PDP en particulier et dans une révision de l'ICANN qui soit spécifique et pertinente.

Pardon, pas tous les PDPs parce que c'est trop. La manière de le faire est ouverte, alors c'est un avis qui est ouvert aussi. Il y a eu quelque 30 manifestations d'intérêt. Mais ce n'est que le début. Dans la mesure du possible, pour ce groupe, il faudrait faire une réunion physique hebdomadaire, et ce serait bien parce que sinon, je pourrais voir quelle est la manière d'organiser cela, mais je ne suis pas très sûre comment il serait d'intéressant d'utiliser l'enthousiasme et l'intérêt manifesté de manière constructive.

La Suisse a suggéré une manière et je crois que c'est sensé.

Voilà. C'était ce que j'avais dit par rapport à ce groupe de pays.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. L'Iran.

IRAN : Oui. Merci.

Merci, Jonathan, pour ce bon travail que vous faites. Je vous encourage à continuer.

Je voulais juste rappeler aux membres du GAC que nous sommes dans une séance où l'on a la possibilité d'intervenir de manière précoce, mais une fois cette réunion finie, il n'y a pas beaucoup d'interactions de notre part. Donc, j'encourage les membres du GAC à continuer à participer à cette participation précoce, cette possibilité qui nous est donnée de participer de manière précoce. Je m'en remets au président pour savoir comment mettre cela en place. Mais il y a beaucoup de contributions de la part de la GNSO et moins de contributions de notre part.

Je pense que l'on devrait renforcer et encourager la participation du GAC de manière précoce à ces PDP. Et cela a été abordé de manière indirecte au cours des discussions au CCWG. Et donc, je voulais rappeler aux membres du GAC qu'il est important d'envisager de renforcer la participation du GAC de manière précoce à ce type d'activités. Il y a certains membres qui participent de manière très active. Nous devrions donc encourager les autres membres à faire la même chose.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Je ne crois pas que l'on ne fasse rien après la réunion. Si je ne m'abuse, il y a eu beaucoup d'activités entre

cette réunion et la réunion – et notre dernière réunion de l'ICANN. Nous avons eu des délégations qui m'ont dit : « Nous ne sommes pas capable de suivre. Nous ne pouvons pas avoir davantage de membres qui se consacrent à cette question ».

Nous avons donc beaucoup de travail. Si on avait moins de travail lié à la transition, nous aurions davantage de temps à consacrer à ces autres questions, qui sont également importantes. Mais pour le moment, nous n'avons pas eu le choix. Nous devons réadapter nos priorités, mais c'est une autre paire de manches, c'est une autre discussion. Nous allons pouvoir en discuter mercredi lorsque nous allons parler du travail du GAC entre cette réunion et la prochaine réunion. Je serai ravi d'aborder cette question mercredi pour voir comment nous pouvons rendre notre travail plus efficace et comment nous pouvons établir des priorités dans notre travail.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci beaucoup, Thomas. Merci beaucoup, James.

Je voulais tout d'abord soutenir la proposition des États-Unis en ce qui concerne la réunion B.

Deuxièmement, dire que c'est un changement important pour le GAC qui se chevauche, en quelque sorte, avec le travail que nous

faisons avec la transition. Et c'est un défi pour nous en termes de ressources au niveau national. Nous devons tenir compte de cela. Et donc, je pense qu'il faudrait tenir compte de cela en ce qui concerne les ressources consacrées à ce type de participation entre les séances.

THOMAS SCHNEIDER : Le Danemark.

DANEMARK : Merci beaucoup. Merci beaucoup au Groupe de travail de cet effort qui est déployé, qui est très important pour que le travail du GAC soit plus efficace et pour que le GAC puisse participer de manière précoce au travail du PDP. Je soutiens ce qui a été dit par le représentant des États-Unis, pour essayer d'approfondir notre travail lors de la prochaine réunion B en matière de participation précoce aux PDPs. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Je vois l'ordre du jour, et je vois qu'on passe au point suivant de notre ordre du jour.

Ç'a changé sur l'écran et vous ne m'avez rien dit... D'accord. Je vais être flexible.

Donc, le prochain point de notre ordre du jour, c'est le rapport sur le CCWG.

JAMES BLADEL :

[English Spoken]

Il y a l'agenda de travail et des petites modifications. Ce serait bien de faire un échange d'idée sur notre situation par rapport à la considération et, en dernier lieu, l'approbation du rapport final du CCWG responsabilité. Je voudrais partager avec vous nos progrès et puis avec plaisir, j'entendrai vos points de vue également.

Ce n'est pas surprenant d'avoir octroyé beaucoup d'espace dans notre ordre du jour à analyser la question ce week-end, non seulement pour voir les questions de fond, mais aussi les recommandations du CCWG responsabilité et aussi la manière dont le Conseil de la GNSO votera les recommandations du rapport final.

Comme vous le savez, la GNSO est une organisation très diverse au sein de l'ICANN, qui exige la coordination avec les unités constitutives et les groupes de parties prenantes pour mettre en place le contenu du rapport supplémentaire. Et chaque groupe doit manifester sa position, et cette position doit être présentée au Conseil de la GNSO pour la soumettre au vote. On est très

proche de nos définitions d'un processus. On est encore en train de peaufiner les détails finaux pour voir comment faire le vote et on va le discuter mercredi dans notre session publique. Dès que cette session sera finie, peu importe le résultat, nous aurons pris une décision sur le rapport supplémentaire. Nous avons également mené des débats hier et aujourd'hui même, et nous avons prévu une réunion préparatoire pour mardi afin d'identifier les recommandations qui sont problématiques ou qui pourraient avoir des opinions divergentes.

Pour ce qui est de la version finale, c'est-à-dire si la GNSO va approuver ou pas le rapport, je peux vous dire que certains groupes sont prêts pour approuver le rapport et il y en a d'autres qui veulent travailler, débattre davantage. Ce qui aura lieu mardi avec les parties prenantes. Ceci devient de plus en plus important au fur et à mesure du traitement des questions. Je pense qu'on va finir mercredi.

Voilà, c'est mon impression à moi. Nous avons beaucoup avancé. Il y a du travail à faire encore. Et nous avons une question spécifique pour le GAC — je ne sais pas si vous pourrez la répondre. Une question qui a été posée pendant notre considération de la question de fond. La question est la suivante. Est-ce que le GAC, de manière explicite, sera déclaré comme membre de la communauté avec pouvoir de décision, ou bien adoptera cela comme une situation par défaut? Cela

n'est pas explicité. Je voudrais donc savoir si vous avez une mise à jour à ce sujet. Je cède la parole à

Thomas.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Vous avez la liberté de poser la question que vous voudrez. On est dans un environnement libre et ouvert. La situation au GAC est très similaire. Nous sommes un groupe assez divers. Il y a des questions de diversité géographique, culturelle... Voici notre situation. Nous avons aussi la diversité à propos des points de vue, de l'expérience, etc., et nous travaillons beaucoup depuis quelque temps pour arriver à un accord et à une vision partagée sur différents éléments de cette proposition et aussi du paquet dans son ensemble.

Nous continuons également à travailler beaucoup. Et ce n'est pas mon rôle de faire des prévisions sur les résultats possibles. Nous avons accordé que nous voulons donner une réponse claire pour mardi soir. Parce que demain, on aura la réunion ministérielle avec 35 ministres. Alors, on sera occupé, en plus de tout ce qu'on a à faire, n'est-ce pas?

Alors, au plus tard mardi soir, nous avons prévu de pouvoir arriver à la conclusion et donner une réponse aux coprésidents du CCWG.

Je demande aux membres du GAC d'être libres d'intervenir et de participer.

En ce qui concerne votre dernière question, nous n'avons pas de demande du CCWG par rapport aux organisations membres pour qu'elles donnent leur position sur des circonstances déterminées ou bien si elles veulent participer.

Il y a eu l'hypothèse disant que cinq groupes participent. Alors, le modèle a été construit sur la base de ces cinq organisations. Aucune de ces cinq organisations ne doit donner une déclaration.

Si le GAC souhaite présenter une déclaration dans notre communication avec le CCWG mardi soir ou mercredi de bonne heure, c'est quelque chose que l'on est en train d'analyser encore.

Je crois que c'est la seule chose que je peux vous dire en ce moment.

J'invite mes collègues à ajouter de l'information.

L'Iran.

IRAN :

Merci, Monsieur le Président.

Vous avez été très diplomatique pour dire quelles sont nos intentions. Mais j'ai une question pour James.

Comme président du Conseil de la GNSO, vous êtes membre du CCWG, de l'ICG, etc. Alors, comment voyez-vous la question? Quelle est votre vision pour mercredi? Que pensez-vous du résultat qui sera obtenu au Conseil de la GNSO? Je crois avoir entendu que vous allez voter le paquet dans son ensemble. Je voudrais savoir s'il y a des commentaires des unités constitutives des parties commerciales et non commerciales, contractantes et non contractantes. Alors, je voudrais savoir si cela sera indiqué ou bien si vous allez voter recommandation par recommandation.

Je crois que vous allez voter tout le paquet dans son ensemble. Et cela peut être plus simple. Et puis, après, s'il y a des commentaires sur une recommandation en particulier de la part d'une unité constitutive, comment allez-vous le présenter? Comme commentaires, comme déclarations...

Je vous demande si vous pouvez nous donner votre position sur la question sans émettre un critère sur la position du Conseil. Ce serait très utile pour nous, car nous voyons la manière de formuler notre proposition.

Je ne crois pas que la GNSO soit obligée d'attendre le GAC ou vice-versa. Nous devons tous contribuer au processus. Il faut répondre positivement et envoyer un message positif.

JAMES BLADEL :

Merci. Je crois que vous étiez présent dans la salle quand on a parlé de la question. Et vous devez sans doute vous souvenir que vous avez mené un long débat, très détaillé, pendant plusieurs journées, parce que nous voulions une réponse simple : oui ou non? On approuve ou non l'ensemble? Et voilà. Comme dans beaucoup d'organisations complexes — et je suis sûr que le GAC est une organisation complexe — c'était trop simple. Alors, je crois qu'il faudra voir les recommandations de manière individuelle et permettre que chaque représentant d'unités constitutives ou groupes des parties prenantes présente le point de vue de leurs membres.

Cependant, j'ai proposé – et cela n'a pas été accepté par le Conseil. Alors, nous avons eu l'idée que si une des recommandations individuelles n'obtient pas le soutien de la majorité, nous allons donc demander de considérer tout rapport comme un paquet. Alors, si toutes les recommandations sont approuvées, il n'y a pas de problème. Tout le paquet est approuvé parce que par défaut, si on approuve toutes les recommandations, le paquet sera approuvé et cela sera

communiqué au CCWG. Mais s'il y a une ou deux ou trois recommandations qui n'arrivent pas à cette instance, alors là, nous allons poser une nouvelle question, à savoir : « Même avec ces recommandations ayant été objectée, vous approuveriez cela comme paquet »? C'est ce que nous allons présenter au Conseil pour le vote.

Deuxièmement, beaucoup de groupes de parties prenantes, de représentants et d'unités constitutives ont demandé l'opportunité d'inclure des fondements avec leur vote. Nous appelons cela des « déclarations minoritaires », mais il peut y avoir beaucoup de déclarations majoritaires. On ne sait jamais. Cela sera inclus dans le rapport que nous enverrons aux coprésidents du CCWG. Alors, les coprésidents du CCWG, eh bien, on va leur dire que nous avons approuvé ou pas leur rapport et on va leur indiquer le niveau de soutien pour chacune des recommandations, si cela a été à l'unanimité, presque à l'unanimité ou si on n'a pas atteint la majorité.

Et puis, finalement, nous allons inclure les déclarations des fondements, c'est-à-dire qui correspondent aux membres du Conseil pour le vote. Tout cela doit être traité dans le Groupe de parties prenantes, approuvé par les membres du Conseil, mais je crois que cela permet aux membres du Conseil d'avoir la possibilité de voter le paquet dans son ensemble, mais aussi

manifester leur opinion sur chacune des recommandations et inclure les fondements.

J'espère avoir répondu à votre question.

Beaucoup de choses peuvent se passer d'ici mardi prochain. Peut-être il y aura un processus différent, un nouveau processus. Il y aura sans doute des ajustements, mais en général, c'est le processus que je viens de décrire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Il semblerait que vous écrivez un long livre et puis qu'après, vous devrez le lire dans une très courte période. Nous essayons de donner une réponse aussi brève que possible, aussi détaillée que possible. Voilà notre objectif. Et nous espérons pouvoir le respecter.

Merci. C'est très intéressant de voir la manière dont vous faites les choses, la manière dont vous les présentez. Il est intéressant de voir un cours d'actions avec les avantages et les désavantages.

Merci.

Vous avez des questions, des commentaires sur cette question que l'on vient de traiter? Non seulement les membres du GAC, mais les membres de la GNSO?

Très bien. S'il n'y a pas de questions ou de commentaires, nous allons avancer ou revenir en arrière... je ne sais pas quel est le prochain sujet à traiter.

Où sont les PDPs?

JAMES BLADEL :

Nous avons passé les PDPs à la fin de la présentation parce que nous pensions que peut-être on n'aurait pas suffisamment de temps pour traiter la responsabilité. Dans ce cas, nous allons vous envoyer les documents par e-mail.

Nous passons maintenant au point no 4 de la présentation.

THOMAS SCHNEIDER :

Très bien.

Comme je l'ai mentionné, nous avons un petit problème. Le reste des activités que nous devons faire en plus de travailler sur la responsabilité et la transition occupent une place moins importante dans notre liste de priorités à cause de ces processus. Étant donné que ce sera une réunion cruciale où nous allons définir ce processus, qui est d'ailleurs très intense. Nous essayons toutefois d'être à jour avec le reste de nos tâches, dans la mesure où cela est possible.

Bien entendu, la priorité concernant d'autres tâches, tout au moins pour nous, est – on ne l'a pas encore discutée pendant cette réunion. Nous allons le faire mardi. Ou peut-être aujourd'hui...

Excusez-moi, nous avons changé l'ordre de beaucoup de points sur notre ordre du jour. Mais cette priorité est l'évaluation de la première série des nouveaux gTLDs et la préparation pour la deuxième série. Ce qui est vraiment très important pour nous. Nous sommes vraiment très intéressés à le faire et à savoir quelles sont votre opinion et votre évaluation des PDPs que vous effectuez pour vous préparer pour la deuxième série. Nous savons que vous êtes intéressés à l'élection, à la confiance des consommateurs et à la décision s'y affairant. Et cela est lié à certaines recommandations. Nous voulons être sûrs que toutes ces questions d'intérêt public seront bien évaluées dans la première série, de manière à ce que nous puissions voir avec nous la manière d'incorporer l'expérience de la première série à la deuxième série.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais voilà définitivement une de nos priorités en ce moment.

Et bien entendu, il y a une autre question à traiter, à savoir la révision de nos méthodes de travail internes, y compris nos principes opérationnels. C'est quelque chose que nous voulons

faire depuis quelque temps, mais il y a toujours des choses plus urgentes à faire.

Le GAC devient de plus en plus grand en terme du nombre de ses membres. Et il faut revoir les principes opérationnels. Il y a certains aspects internes que nous devons aborder. Ils ne seront peut-être pas très intéressants pour vous, mais cela nous prendra beaucoup de temps.

Il y a aussi la question du WHOIS. Et il y a un grand nombre de questions à traiter. J'espère pouvoir dédier plus de temps que ces derniers mois.

Je voudrais voir maintenant s'il y a des commentaires ou des questions spécifiques... La GNSO a des questions sur notre travail?

JAMES BLADEL :

Je ne sais pas si cela est inclus dans la mise à jour de Mason, mais nous avons une révision de la GNSO, un groupe de travail de la GNSO pour faire la révision. Cela est inclus dans notre ordre du jour aussi. Comme au sein du GAC, cela a moins de priorité à cause des autres questions à traiter. Il faudra étudier ces recommandations. Alors, on est presque dans la même situation. Les questions internes restent toujours les questions plus importantes.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, l'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question simple pour la fin, si on a le temps suffisant.

Cela a trait à une comparaison faite par le CCWG quant au processus de PDP de la GNSO, de son traitement, le rejet de la part du Conseil et les actions ultérieures contre le traitement de l'avis du GAC. S'il y a du temps disponible, j'aimerais votre opinion sur la comparaison.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, Kavouss, de votre question.

D'autres remarques? L'Espagne.

ESPAGNE : Merci.

Ma question n'est pas liée aux PDPs actuels, mais par contre avec le Programme des nouveaux gTLDs. Je ne sais pas si cela correspond à cette réunion ou pas, mais je vais poser ma question.

Vous savez que le GAC a donné un avis lié au Programme des nouveaux gTLDs? Et il y a eu des éléments spécifiques liés à des secteurs hautement réglementés. Pour certains gTLDs spécifiques, après plusieurs séries, le Conseil – c'est-à-dire, il semblerait que bien que l'avis ait été accepté. Au sein du GAC, la sensation n'est pas la même. À ce jour, ils ne reconnaissent pas le rejet, mais la mise en place n'a pas été cohérente avec l'avis que nous leur avons donné.

Je pense que la GNSO partage le point de vue du Conseil à ce sujet. Et j'aimerais savoir de vous directement, quelle est votre opinion, votre vision sur l'avis donné par le GAC en matière de nouveaux gTLDs, et quelle est la raison pour laquelle vous pensez que l'avis du GAC n'a pas été facile à mettre en œuvre.

JAMES BLADEL :

Je ne peux pas donner une position comme disant ou faisant un commentaire depuis la perspective de la GNSO, si le Conseil a appliqué ou pas l'avis du GAC de manière appropriée. C'est un peu dangereux à faire. Alors, ce que je veux dire, c'est que je connais la question, je sais bien qu'il y a eu des changements, des changements volontaires. Mais il y a une différence d'opinions sur des questions faciles ou possibles de mettre en place. Voilà. Je crois que c'est le débat et les différences entre la

GNSO, le GAC et le Conseil d'administration. Il peut y avoir trois interprétations sur ce point. C'est bien probable.

Dans le contexte d'une nouvelle série de gTLDs, on pourrait présenter ce problème dans le contexte dans prochaines séries et savoir si le PDP qui est actuellement en cours. Ou bien que l'Équipe de révision des CCT sur la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs, eh bien, savoir si ces questions vont être analysées spécifiquement en relation aux points signalés dans l'avis du GAC. Et je crois que ce serait peut-être le meilleur cours d'actions pour explorer ces questions, non seulement la nature de la préoccupation, mais aussi la manière la plus efficace et la plus pratique de pouvoir aborder la question.

Mais par rapport à mon commentaire, si je veux faire un commentaire ou pas, eh bien, je crois que je ne vais pas faire de commentaires à ce sujet.

THOMAS SCHNEIDER : Merci pour cette réponse.

J'aurais dit la même chose.

JAMES BLADEL : Désolé de vous interrompre. Je n'ai même pas parlé au nom de ma propre communauté; je ne vais pas parler au nom du Conseil d'administration. Ça pourrait entraîner des problèmes pour moi.

ESPAGNE : Je voulais savoir quel était l'avis de la GNSO, non pas celui du Conseil d'administration.

JAMES BLADEL : Vous voulez savoir si la GNSO partage l'avis du Conseil d'administration en ce qui concerne la mise en œuvre de l'avis du GAC? Notre point de vue — ou ce que nous pensons — rejoint celui du Conseil d'administration, à savoir que ces chaînes peuvent faire l'objet de pratique à titre volontaire, et que cela pourrait mieux s'appliquer dans une prochaine série de gTLDs.

Je pense que Carlos pourrait y répondre.

Carlos, est-ce que c'est bien?

THOMAS SCHNEIDER : Si vous posez la question en allemand, peut-être!

CARLOS RAUL GUTIERREZ : Mon cher Président Schneider, vous savez qu'à partir des échanges avec les présidents de la GNSO et la ccNSO, nous

avons certaines questions qui restent encore à être traitées à partir de l'expansion des gTLDs. Comme vous l'avez dit, ces questions sont importantes pour les nouvelles séries de gTLDs, en termes des nouvelles procédures que nous pouvons choisir de mettre en place.

Ma question pour les dirigeants du GAC est la suivante. Le Groupe de travail intercommunautaire pourra-t-il avoir la position du GAC par rapport à la façon de procéder en ce qui concerne les noms géographiques? C'est l'une des décisions qui doit être prise pour les prochaines séries de gTLDs. Nous avons donné au GAC notre avis et nous n'avons pas entendu la réponse du GAC. Notre groupe de travail intercommunautaire a reçu des commentaires très intéressants de la part de ccTLDs, de la part de gouvernements. Il est clair pour nous que c'est une question qui est au cœur des débats des gouvernements. Et il est clair que nous souhaitons pouvoir arriver à des positions convergentes par rapport à ces questions au sein des groupes de travail. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Olga va répondre à cette question.

OLGA CAVALLI : Carlos, je vais parler en espagnol.

Est-ce que tu pourrais me dire à quoi tu fais référence quand tu parles d'une convergence? Après, j'aimerais répondre à ta question.

CARLOS RAUL GUTIERREZ : Le Groupe de travail de la ccNSO-GNSO a demandé à la communauté de résoudre les problèmes liés aux noms de domaine à deux lettres, à trois lettres, les noms au complet de pays et de territoire. Nous avons ces positions, nous avons un document préliminaire que nous allons présenter demain. Mais nous n'avons toujours pas reçu de réponses de la part du GAC par rapport à sa position en matière de noms géographiques.

Ma question est la suivante — nous ne pouvons pas avancer sur cette question importante sans avoir votre réponse. Ma question est la suivante. Quand est-ce que vous allez nous faire part de votre position?

OLGA CAVALLI : Le Groupe du travail du GAC et le Groupe de travail intercommunautaire auquel participe le GAC en tant qu'organisation signataire de la charge ont des objectifs différents. J'ai précisé cela à plusieurs reprises.

Le Groupe intercommunautaire se focalise sur les noms de pays et se focalise sur des noms qui font partie de listes officielles. Le

Groupe de travail du GAC se focalise sur des noms qui ne se trouvent pas sur des listes officielles. Donc, vous voyez que les différents groupes travaillent sur des questions différentes.

En ce qui concerne la position du Groupe, le Groupe est en train de travailler, il y a des documents qui ont été publiés pour consultations publiques. Nous avons reçu un grand nombre de commentaires. Nous sommes au stade d'examen de ces commentaires. Nous aurons une réunion mardi pour savoir comment mettre en place ce travail d'examen et de réponse à ces commentaires. Nous avons préparé un ensemble de bonnes pratiques qui devraient être prises en compte dans les nouvelles séries de gTLDs. Ce texte, ce document a été présenté en tant que contribution des pays d'Amérique latine dans un appel à commentaires qui a été lancé. Je ne me souviens plus par rapport à quel document, mais ce document, il est disponible sur le site du GAC. Le GAC n'a pas encore une position unique. Il y a différents points de vue à l'intérieur du GAC. Et le Groupe de travail du GAC se penche sur cette question.

J'aimerais dire également que dans cette salle, on a fait référence à plusieurs reprises au fait que les pays devraient participer aux groupes de travail auquel tu as fait référence. Chaque fois que j'ai participé à des appels téléphoniques, j'étais la seule à le faire. Malheureusement, je n'ai pas pu y participer

très souvent parce que j'ai dû consacrer une grande partie de mon temps au travail qui a été fait par le CCWG responsabilité.

Je sais qu'il y a d'autres pays qui souhaiteraient participer à ce groupe de travail. Et je demanderais à mes collègues du GAC de participer à ces appels.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Un commentaire très bref...

La Norvège, est-ce que vous voulez parler de cette question? Je vous prie d'être bref.

NORVÈGE : Je voulais compléter ce que vient de dire Olga. Je pense que Carlos demande au GAC quelque chose en plus. Je pense qu'il demande à ce que le GAC établisse une position commune par rapport à la portée du Groupe de travail intercommunautaire sur les noms géographiques qui se penche sur les noms de domaine à deux lettres et à trois lettres et aux noms de pays. Je pense que nous avons eu une discussion, un échange de points de vue à la réunion de Dublin entre les membres du GAC. Il y a différents points de vue à l'intérieur du GAC. Il y en a qui sont en faveur de préserver les protections actuelles qui existent déjà

dans le Guide de candidature pour la première série. Mais bien entendu, Olga parlait de la possibilité d'ajouter une protection supplémentaire aux noms géographiques, ce qui n'est pas envisagé dans le Guide de candidature de la première série.

Voilà. Je pense que c'est à cela que faisait référence Carlos aussi.

Merci beaucoup.

JAMES BLADEL :

Nous aimerions écouter l'avis de Heather Forrest, qui est vice-présidente de la GNSO et vice-présidente du CCWG.

HEATHER FORREST :

Merci beaucoup. Mon commentaire, bien entendu, va faire suite à ceux qui ont été exprimés par la Norvège et va peut-être préciser ou clarifier la question de Carlos.

Merci, la Norvège, pour vos précisions.

Je pense qu'il y a deux éléments ici. Il y a deux initiatives différentes avec deux domaines de travail différents. Et cela est très clair.

Il y a deux façons de faire. D'un côté, la position formelle du GAC au sein du CCWG. Et l'autre, c'est le Groupe de travail du GAC sur les noms géographiques. Ce serait très utile pour la GNSO, étant donné qu'il y a un PDP en cours concernant les nouvelles séries

de gTLDs. Ce serait donc utile pour la GNSO de comprendre quelle est la position du GAC à partir des commentaires qui ont été faits par la communauté sur la proposition. Nous aimerions savoir quand nous pourrions avoir ces informations pour pouvoir les incorporer dans notre travail, dans le cadre du PDP.

THOMAS SCHNEIDER : Je pense que nous devons avancer. Nous n'avons pas beaucoup de temps.

Mais avant de passer au point suivant, j'aimerais – quelque chose qui me tient à cœur... Nous avons dit que nous n'avions pas eu suffisamment de temps pour pouvoir participer au travail qui est fait en amont. Et nous avons maintenant cette nouvelle stratégie de réunions de l'ICANN. L'équipe qui organise les réunions a proposé donc cette réunion B où il y a quatre jours de réunion et où il y aurait une réunion qu'ils appellent le *Town Hall Meeting*, pour que les différents ACs et SOs se réunissent. Parce qu'on a des discussions bilatérales, mais on n'a pas de réunions où tous les SOs et les ACs puissent se réunir de manière ouverte, où chacun puisse exprimer les points de vue des uns et des autres, les attentes, les idées, bref se réunir dans une même salle pour échanger et à ce moment-là, on pourrait aborder la question de la protection des noms qui sont liés à l'intérêt public et d'autres sujets qui peuvent intéresser les différentes

communautés. Pourquoi ne pas faire cela de manière conjointe au lieu d'avoir des réunions bilatérales? Je pense que ce sera beaucoup plus efficace pour nous tous. Et ce serait la bonne manière d'échanger entre nous et comprendre les points de vue des uns et des autres. Cela pourrait nous aider à améliorer et à rendre plus efficace notre travail.

Le GAC organise en ce moment la réunion B et aimerait avoir cette deuxième journée consacrée à parler avec les autres. C'est la raison pour laquelle nous voulons parler aux différentes communautés de manière efficace, car le temps est limité.

Et nous nous sommes rendu compte vendredi avec les dirigeants des différents ACs et SOs que la coordination des différentes unités constitutives de l'ICANN n'est pas tout à fait en ligne pour cette réunion B. Et donc, c'est l'occasion pour nous d'essayer de nous mettre d'accord par rapport à la planification de cette réunion B afin que l'on puisse se réunir et parler tous ensemble.

Je vous encourage donc à essayer de planifier de telle sorte que l'on puisse réserver, par exemple mardi soir ou mardi après-midi pour échanger les points de vue des uns et des autres par rapport à des sujets-clés dans un cadre différent de celui du forum public. Au lieu de travailler de travailler de manière – comme si on était dans des silos, essayer de travailler ensemble

pour mieux comprendre ce que les autres font et quelle est la position des différentes communautés.

Voilà la position que nous défendons. Nous aimerions mettre en place la réunion B. Je suis convaincu que cela serait extrêmement utile pour notre travail et pour bien utiliser le temps dont nous disposons.

Merci beaucoup.

JAMES BLADEL :

Merci beaucoup. Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps. Nous avons dépassé un petit peu l'horaire qui nous avait été alloué. Je pense donc que les PDPs vous seront envoyés après la réunion. Il y a beaucoup de PDPs en cours en ce moment, et ça prendrait beaucoup de temps de passer en revue l'ensemble de ces PDPs.

Je voulais commenter par rapport à une question qui a été soulevée ce week-end. La question des commentaires qui ont été faits par le Groupe de travail qui travaille sur la sécurité publique en ce qui concerne le PDP sur l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

Nous avons examiné les transcriptions de ces discussions, nous avons analysé ce qui a été dit par les présidents et les coprésidents, et je peux vous dire que c'est – on a l'impression

générale que ces commentaires n'ont pas été considérés. Mais je peux vous assurer qu'on a bien examiné les commentaires et que ces commentaires sont en ligne avec ceux qui avaient été dits par les différents participants au cours du travail. Cela n'a pas été inclus dans le rapport final du PDP parce qu'il n'y a pas eu de consensus pour les inclure dans ce rapport final. Cependant, ces commentaires n'ont pas été ignorés. Il est vrai qu'ils auraient été présentés un petit peu tard, mais nous avons quand même pu les examiner, même si on ne les a pas inclus dans le rapport final. Nous avons un travail continu qui est fait par les coprésidents ainsi que par la liaison de la GNSO.

Ces commentaires sont très importants pour le processus de PDP. Car un PDP a, au minimum, deux périodes de consultations publiques. Cette dernière période de consultations publiques a été record en ce sens qu'on a reçu plus de 10 000 réponses. Comme vous l'imaginez, ça représente un grand défi de pouvoir examiner l'ensemble de ces commentaires.

Mais je voulais attirer votre attention sur cela parce que le commentaire a été fait hier. Et je voulais que ce soir clair, je voulais vous rassurer par rapport que les commentaires, nous les avons examinés, nous les avons considérés, mais la seule chose, c'est qu'ils n'ont pas été inclus dans le rapport final.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de cette précision

Peut-être qu'on n'a pas exprimé la remarque de manière correcte. Peut-être qu'on n'a pas voulu dire que vous n'aviez pas examiné les commentaires, mais plutôt que le résultat final ne correspondait pas à nos attentes.

Peut-être qu'Alice peut intervenir.

ALICE MUNYUA : Merci beaucoup.

J'aimerais remercier la GNSO d'avoir accepté d'avoir examiné les commentaires envoyés par le Groupe de travail du GAC, malgré le fait qu'ils ont été présentés trop tard. Nous savons qu'ils ont été considérés même s'ils ne figurent pas dans le rapport final. Nous allons les représenter en tant qu'avis du GAC.

Je voulais vous dire cela justement. Je voulais vous remercier de les avoir examinés, même s'ils sont arrivés un peu en retard par rapport aux délais prévus.

Nous savons qu'ils n'ont pas été inclus dans le rapport final parce que cette décision n'a pas fait l'objet d'une décision par consensus, mais nous prenons note du fait qu'il y a beaucoup de membres de ces groupes de travail qui vont continuer à travailler dans le même esprit.

Merci beaucoup.

JAMES BLADEL :

Merci beaucoup. Merci de cette clarification.

Le Groupe de travail qui travaille sur la sécurité publique se penche sur une question qui nous intéresse depuis longtemps, car il regroupe les agences d'application de la loi, les gens qui sont responsables de la sécurité publique. Et les points de vue de ce groupe seront considérés dans le PDP dans une phase ultérieure.

J'étais un petit peu déçu d'entendre que cela fera partie de l'avis du GAC, mais bon... nous verrons. Ce n'est pas à moi de venir vous dire ce que doit contenir ou non un avis du GAC. Mais cela représente pour moi une indication par rapport au fait que nous devons renforcer notre travail avec ce groupe de travail afin que ces points de vue puissent être incorporés dans les PDPs futurs afin que nous, nous ne soyons pas déconnectés de ce processus.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Pour être sûr que tout le monde comprenne de quoi on parle. Il y a parmi les groupes de travail du GAC un groupe qui se consacre aux questions liées à la sécurité publique. Et le résultat du Groupe de travail doit passer par le GAC afin que le GAC puisse valider ce travail et que les conclusions puissent être

validées. Cela prend un certain temps. Et donc, toutes les conclusions des groupes de travail du GAC doivent passer le GAC afin que le GAC prenne la décision de valider ou non ses conclusions.

Il y a différentes manières de travailler avec ces conclusions.

JAMES BLADEL : Je voulais juste dire que les recommandations pour ce PDP sont encore ouvertes pour consultations publiques. Donc, vous avez encore le temps de présenter des commentaires.

THOMAS SCHNEIDER : Quelle est la date butoir? 21 mars? C'était quoi la date déjà?

JAMES BLADEL : C'est le 16 mars. Peut-être que nous pouvons prolonger cette période.

THOMAS SCHNEIDER : Y a-t-il d'autres remarques?

Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci. Ce n'est pas par rapport à cette question. Je voulais dire très brièvement – évoquer une autre question concernant la protection permanente des noms de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Pour rafraichir la mémoire de mes collègues du GAC. Je ne vous demande pas de rentrer dans le détail de la discussion, je voulais tout simplement – ce serait utile de savoir où nous en sommes par rapport au travail de la GNSO par rapport à cette question afin de pouvoir intervenir de manière précoce. Ce serait utile de savoir où vous en êtes par rapport à cela.

Et je voulais souligner qu'il s'agit encore d'un sujet qui fait partie de nos priorités. Nous avons inclus cette question dans un avis que nous avons au Conseil d'administration.

JAMES BLADEL :

Merci. Je pense que cela est divisé en deux. D'un côté, il y a la Croix-Rouge. Le travail a été effectué. Il y a des unités associées à la Croix-Rouge, et je pense que cela est complété. C'est un travail qui est fini. Et cela sera incorporé dans le rapport de PDP qui sera publié.

Je demande à Mason de prendre note de cela.

Nous allons donc inclure cette question dans le rapport d'étape que nous allons publier.

THOMAS SCHNEIDER : Si vous me permettez, je vais faire une clarification.

Si vous faites référence à d'autres processus de protection des OIGs, il s'agit de deux questions différentes, même s'il y a des similarités dans la protection de ces deux types de noms. Il y a la protection des côtés des institutions qui ont un objectif public. Et nous serions ravis de recevoir ce travail auquel vous faites référence. C'est un travail qui a été reporté en raison de la transition.

Nous avons eu une réunion à Paris au mois de juillet et puis les choses ont traîné parce qu'on a été trop pris par les questions liées à la transition.

Nous essayons de faire bouger les choses, mais si je ne m'abuse, ces protections pour les OIGs et pour la Croix-Rouge sont des protections temporaires. Les protections permanentes ne sont pas encore en place. Et cela, à un moment donné, il faudra le voir, il faudra l'inclure dans le travail.

J'espère l'avoir exprimé correctement.

Je crois que nous avons pris trop de temps.

Une dernière intervention, Kavouss?

IRAN :

Ce n'est pas une dernière intervention, mais c'est une question très importante pour le GAC. Nous parlons du CCWG responsabilité, et on a mentionné des différences entre les PDPs de la GNSO et l'avis du GAC par rapport au niveau d'approbation de rejet de la part du Conseil d'administration. Par la suite, on a mentionné que si on dépasse la majorité simple à 60 %, l'exclusion serait appliquée au GAC, mais pas à la GNSO.

Quand nous avons demandé pourquoi, on a dit que la recommandation d'un PDP a un mécanisme qui faisait en sorte que l'exclusion ne soit pas admissible. Alors, un PDP fait l'objet d'un commentaire public avant d'arriver au Conseil. C'est correct. Et dans ce cas, je voudrais savoir s'il y a un autre mécanisme de PDP parce que nous voudrions bien comprendre pourquoi ces deux manières de procéder sont traitées différemment.

JAMES BLADEL :

Je vais essayer d'être bref, mais je veux répondre à toutes vos questions.

Vous participez aux deux groupes depuis deux ans environ, alors cela a trait à une question de fond. On a échangé un grand nombre de courriers électroniques, et je vais essayer de faire un résumé. Je vais le faire aussi bien que possible. Il y a des mécanismes de responsabilité qui font partie d'un PDP et qui

permettent de recevoir un traitement différent. Je ne vais pas parler de l'avis du GAC, mais du PDP. Il y a deux périodes de commentaires publics au minimum, et on peut en demander davantage. Ce sont des périodes ouvertes, les membres du GAC et de la GNSO peuvent participer. Tout le monde peut participer. La seule condition, c'est qu'il faut présenter une manifestation d'intérêt lorsque l'on démarre le PDP. Il y a plus de restrictions à la participation que ce que je viens de mentionner. En outre, les PDPs sont ouverts et transparents. Et je vais être très sincère, ceci n'est pas applicable au GAC. Votre processus est un processus fermé. C'est bien. Vous devez avoir la raison pour ce faire. Et aussi, notre portée est limitée pour le PDP, non seulement pour des questions contractuelles qui affectent les parties contractantes, mais aussi quant à la révision du Département juridique de l'ICANN pour garantir que tout soit en ligne avec les statuts constitutifs de l'organisation.

Toutes ces vérifications tout au long d'un PDP font en sorte que certains participants de la GNSO et du GAC aient différentes opinions là-dessus.

Mais vous m'avez demandé si je considère qu'il y a des différences, et la réponse est oui. Je crois qu'il y a des différences fondamentales entre les deux processus. Et il ne s'agit pas de savoir si le CCWG a raison ou pas, mais les deux processus sont différents.

THOMAS SCHNEIDER : Merci, James.

Cela nous aide à éliminer l'exclusion, ou *carve-out*. On va mener une session ouverte mercredi lorsque nous rédigeons notre communiqué puis on va faire des commentaires publics sur l'avis du GAC. Comme ça, on va – tout cela va nous prendre un an, OK?

Merci de votre temps. Nous devons clôturer cette séance qui a été très productive. Et bien entendu, nous allons continuer à travailler avec vous et avec les autres membres de la GNSO.

Nous allons faire une très brève pause.

[Applaudissements]

JAMES BLADEL : Merci de nous avoir convoqués.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : La réunion n'est pas finie. Il reste encore une séance. On a pris qu'une minute de repos. Alors, je demande de revenir à vos places. Merci.

Veillez prendre vos places. Je sais que vous discutez de questions importantes, bien entendu, mais il nous reste encore du travail à faire.

Je vais donc passer la parole à Tom, qui nous aide énormément dans plusieurs questions.

Comme vous savez, nous avons changé l'ordre des questions 10 et 12 de notre ordre du jour. Alors, la dernière question à traiter, c'est la prochaine série des nouveaux gTLDs.

Il fallait traiter les Processus d'Élaboration de Politiques en cours au sein de la GNSO. Malheureusement, nous n'avons pas eu de temps. Et nous recevrons des informations par écrit.

Je passe maintenant la parole à Tom, qui va nous parler des éléments-clés dans la GNSO et dans le reste de l'ICANN par rapport à la prochaine série des nouveaux gTLDs.

TOM DALE :

Merci, Thomas.

Nous avons préparé des informations et nous les avons distribuées. Et si je dis « nous », je parle d'ACIG, Michelle et Tracey. Alors, il s'agit d'un effort conjoint.

Cette information que nous avons distribuée concerne les futures séries des nouveaux gTLDs. Mais je vais mentionner

brèvement les autres PDPs au sein de la GNSO que nous n'avons pas pu traiter dans la réunion précédente. Il y a un grand nombre de travaux en cours dans la structure des PDPs de la GNSO. Comme d'habitude, d'ailleurs. Et ceci devient de plus en plus important pour le GAC.

Je vais expliquer les raisons de cette importante et des options possibles pour le GAC en ce qui concerne la future participation.

Il y a trois domaines de travail au sein de l'ICANN. Et vous n'aviez pas considéré tous ces domaines au préalable. Tout d'abord, les révisions de la série actuelle qui sont en cours. Pourquoi cela est important? Parce que la série actuelle est presque finie. Et s'il y a une nouvelle série de nouveaux gTLDs, ce sera le même critère qui sera appliqué. Vous savez qu'il y a eu une révision en matière de concurrence, choix et confiance du consommateur. C'est une révision qui a été demandée par l'ICANN, qui est menée notamment par l'ICANN. Ce n'est pas une révision de la communauté, mais une révision de l'ICANN pour diverses raisons.

Deuxièmement, il y a l'élaboration de politiques pour les futures séries. Comme vous le savez, l'ICANN n'élabore pas de politiques. Par contre, elles sont élaborées par les communautés, notamment la GNSO. Cette tâche traverse un

processus d'élaboration de politique, ou PDP. Les plus importants sont les processus de la GNSO.

Et troisièmement – et nous voulons vous mettre à jour dans le document que nous avons préparé –, il y a une mesure du fonctionnement des gTLDs dans le marché et l'impact que cela produit. L'ICANN développe une série de critères de mesure et il y a un débat en cours pour obtenir le feed-back de la communauté.

Alors, il y a la révision de la série actuelle et le développement de critères de mesures. Une combinaison de travail de l'ICANN, de la communauté et notamment des processus de la GNSO dans lesquels on peut participer.

Si tout cela vous semble compliqué et désordonné comme processus d'élaboration de politiques pour la prochaine série de gTLDs, c'est parce que c'est justement assez désordonné et malpropre. Pourquoi? Parce que l'ICANN est une organisation qui fait l'élaboration de politiques ascendantes, et il faut tenir compte de certains éléments pour que le DNS continue à fonctionner.

Voilà ce que nous essayons d'expliquer dans notre document d'information.

On a la révision de CCT, mais également – Laureen en a parlé cet après-midi. Il y a un document qui s'appelle « Révision de la mise en œuvre du Programme des nouveaux gTLDs et de la nouvelle série des nouveaux gTLDs ». Il y a aussi une révision de la stabilité de la racine mise en œuvre par l'ICANN. Et finalement, une révision du Centre d'échanges d'informations sur les marques. Ce qui est très important parce que l'ICANN a dit publiquement que cette révision a été demandée environ il y a trois ans par le GAC. Ou même quatre ans, cette révision du système du Centre d'échanges d'information sur les marques. Ce qui sera présenté auprès du GAC pour qu'il donne son avis, pour qu'il présente ses commentaires.

Ce n'est qu'un aide-mémoire.

Les PDPs les plus importantes en ce moment-ci sont les prochaines procédures en matière de nouveaux gTLDs et les PDPs sur les mécanismes de protections de droits ayant trait à la propriété intellectuelle et les droits s'y affaissant pour tous les gTLDs. L'objectif de cette séance est de nous informer sur les prochaines procédures pour les nouveaux gTLDs parce qu'il y a là toute la question des politiques publiques sur lesquelles le GAC s'est prononcé pendant les trois dernières années. Et le GAC a donné son avis au Conseil à cet égard, et ce qui est intéressant, c'est que cela n'a pas encore été résolu et cela sera réitérer pendant les prochaines séries. Par rapport aux critères de

mesures, il y a une série de questions à en tenir compte. Il y a des efforts en cours de l'ICANN pour développer un tableau de bord des indicateurs-clés de gestion dans le marché du gTLD. Cela a trait à la concurrence aux questions qui affectent le consommateur à l'usage indu des noms de domaine et à la sécurité. Ces indicateurs sont très importants pour résumer les résultats en matière de politiques publiques. Nous avons inclus une possible cour d'actions pour le GAC sur ces questions et aussi un tableau dans lequel nous essayons de réduire une longue liste de questions de la charte pour de futures procédures pour les PDPs. C'est une charte très longue avec une grande liste de questions à traiter. Et nous avons essayé de faire un résumé et de lui donner un cadre en organisant justement un tableau. On a fait une catégorisation qui concerne des questions stratégiques quant aux politiques et d'autres facteurs. Et finalement, une question opérationnelle de questions politiques. De sorte que dans la prochaine série de PDPs, on examinera le rôle de l'avis du GAC.

Alors, ce serait une très bonne idée que le GAC participe de ces séries et voir quel est le traitement reçu par son avis.

Et pour finir, en ce qui concerne la manière de gérer ces questions au sein du GAC, il est clair que la révision du CCT [a] un flux de communication avec certains membres du GAC, tel que cela a été expliqué auparavant. Et ce travail en matière de PDP

continue d'être ouvert pour que les membres du GAC se présentent comme volontaires afin de participer.

Comme on l'a mentionné dans la liste de diffusion du GAC, certains membres ont manifesté leur intérêt pour participer à titre individuel. Ils doivent communiquer directement avec la GNSO. Il y a un seul participant affilié au GAC dans ce PDP, c'est moi-même. Et j'ai rempli ma déclaration d'intérêt. Et vraiment, ça n'a pas été compliqué pour moi. Les courriers électroniques ne sont pas nombreux. Et simplement, il y a eu deux réunions en ligne. Alors, si vous souhaitez une mise à jour, je peux vous la donner avec plaisir à travers Mason, qui est notre agent de liaison.

Et pour finir, vous devrez vous rappeler que nous avons demandé des manifestations d'intérêt des membres du GAC il y a quelques mois pour intégrer un petit groupe de coordination au sein du GAC ciblé sur la gestion de l'intérêt du GAC dans les futures séries des PDPs, mais aussi, organiser des communications reçues par le GAC en ce qui concerne les positions de consensus selon lesquelles le GAC doit se prononcer. Alors, l'idée, c'est de recevoir les accords consensuels et de les intégrer à un PDP. Certains membres ont manifesté leur intérêt à participer à ce petit groupe de coordination. Il y a environ 30 membres du GAC qui sont intéressés à participer. Et le Groupe doit considérer la question.

Je suis à votre disposition pour voir la manière dont le Groupe souhaite organiser son travail, qui a un intérêt particulier pour traiter des questions spécifiques qui figurent dans le document d'information, suivant la catégorisation dans le tableau que nous avons préparé et voir s'il faut faire une recatégorisation. Malheureusement, on n'a pas pu faire de téléconférences avec les membres intéressés avant cette réunion parce que cela nous aurait distraité d'autres questions sur lesquelles nous travaillons. Et je n'ai pas osé envoyer encore un autre courrier électronique complexe aux membres du GAC.

Alors, la question est toujours ouverte, et il faut organiser ce petit groupe de membres pour travailler dans les questions liées à la politique pour la prochaine série des nouveaux gTLDs. On peut le faire ici, entre les sessions, ou bien avant la fin de la semaine on peut reprendre la question. Je veux dire qu'il ne s'agit pas de penser que le GAC peut prolonger cela pour la prochaine réunion. On n'a pas d'espaces physiques en juin dans notre réunion B. Cette réunion B ne sera pas un forum de prises de décisions. Deuxièmement, on ne peut pas laisser la question pour le mois de juin parce que le train a déjà démarré, pour ainsi dire, au sein de la GNSO. Alors, si le GAC souhaite participer à titre individuel ou collectif. Alors, il faut le faire maintenant avant juin.

Excusez-moi, Thomas, j'ai trop parlé, et cette séance d'informations a été déjà trop longue.

Mais pour nous, il est très important que le GAC considère des questions significatives en matière de politiques par rapport auxquels le GAC n'est pas trop satisfait. Ce que je veux dire, c'est la première série qui est dans son étape finale. En même temps, il n'y a pas beaucoup d'opportunités d'une intervention précoce du GAC et dans ce processus en particulier que nous avons présenté dans le document d'information. C'est une grande opportunité.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Et ne vous excusez pas du temps que cela vous a pris, cela ne fait que montrer l'importance du soutien du Secrétariat. Je crois que c'est le seul qui a pu vraiment participer, s'engager dans ces questions fondamentales, si importantes. Alors, on peut avoir les yeux et les oreilles ouverts pour tout ça.

Merci encore une fois de votre excellent travail et de votre soutien. Je veux que cela soit très clair encore une fois.

En ce qui concerne le fond de ces questions, je crois – et j'espère que vous serez d'accord avec moi –, tout cela est important, très important. Ceux qui appartiennent à l'organisation depuis

quelques années savent bien que nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie pour voir quelles sont les modalités de cette série de nouveaux gTLDs. Il s'agit d'un exercice très intense que nous avons mené à bien. Certains éléments ont bien fonctionné et d'autres pas tellement. Mais je crois que la deuxième série, c'est le moment, si on a le consensus, pour essayer d'adapter le mécanisme, si le mécanisme est adapté ou pas, qu'est-ce que l'on va répéter de la première série ou pas. Parce que dans la troisième série, nous n'allons pas pouvoir modifier les choses. Comme Tom l'a dit, le moment, c'est maintenant, c'est le moment pour que le GAC participe, pour que le GAC intervienne pour dire ce qu'il faut améliorer. Parce que sinon, nous allons perdre le train.

Ceci dit, je veux vous céder la parole pour écouter vos commentaires, vos questions. Et aussi, il ne faut pas discuter le fond de la question, mais en fait, être sûr que nous allons prendre le train avant la prochaine réunion pour pouvoir nous organiser, pour pouvoir travailler sur cette question pour nous assurer qu'il y ait des gens qui s'unissent de manière formelle ou informelle, pour présenter au GAC dans son ensemble, l'information, les positions et tout ce qui peut être fait grâce au Secrétariat pour le tableau, pour le travail.

Merci de nous avoir signalé les points fondamentaux pour que nous sachions quels sont les points principaux à traiter et savoir comment continuer, quelles seront les prochaines étapes.

Je vois la Suisse, l'Argentine et l'Iran. Et la Thaïlande. Gardez votre main levée. La Suisse, s'il vous plaît. Je vais prendre en note.

SUISSE :

Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne la participation dans les PDPs, si j'ai bien compris – et c'est ce que l'on discutait, nous, les membres GAC –, je suggère de considérer la possibilité de faire quelque chose de similaire à ce que nous avons fait avec le CWG, le CCWG, avoir des volontaires du GAC qui, pour ainsi dire, et le rôle principal d'informer le GAC – ce qui a été débattu au sein de ces groupes – et faire les apports aux PDPs, aux groupes de travail sur les questions principales qui préoccupent le GAC en général. C'est la meilleure manière de continuer sans exclure les membres du GAC pouvant participer comme observateurs ou comme des membres, s'ils le souhaitent. Merci.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. L'Argentine.

ARGENTINE :

Je donne mon soutien à mon collègue de la Suisse. Je trouve que c'est une très bonne idée. Je veux aussi rappeler l'importance de la période de commentaires publics. Parce que nous donnons de l'information dans notre liste de ces périodes, et ces commentaires peuvent être faits par un groupe de gouvernements, un seul gouvernement ou tout le GAC. Mais si les commentaires peuvent être faits par un pays – nous l'avons déjà fait ceci dans d'autres périodes de commentaires publics.

Et Tom, merci énormément de ton travail, qui est excellent.

Personnellement, pendant le dernier mois, je n'ai pas eu le temps, mais maintenant je vais m'engager davantage dans la question. Et j'aimerais que tu parles encore de ce que tu as mentionné, des 30 pays et de la réunion que nous aurons ici parce que vraiment, je n'ai pas très bien compris cette partie de l'explication. Et je m'excuse pour cela.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Olga.

Tom.

TOM DALE : Oui, certainement. Le courrier électronique que j'ai envoyé – et ceci a été fait en ligne après les délibérations de Dublin –, eh bien, l'idée était de chercher des manifestations d'intérêt pour organiser ou coordonner la participation du GAC dans ce PDP en particulier et dans une révision de l'ICANN qui soit spécifique et pertinente.

Pardon, pas tous les PDPs parce que c'est trop. La manière de le faire est ouverte, alors c'est un avis qui est ouvert aussi. Il y a eu quelque 30 manifestations d'intérêt. Mais ce n'est que le début. Dans la mesure du possible, pour ce groupe, il faudrait faire une réunion physique hebdomadaire, et ce serait bien parce que sinon, je pourrais voir quelle est la manière d'organiser cela, mais je ne suis pas très sûre comment il serait d'intéressant d'utiliser l'enthousiasme et l'intérêt manifesté de manière constructive.

La Suisse a suggéré une manière et je crois que c'est sensé.

Voilà. C'était ce que j'avais dit par rapport à ce groupe de pays.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président. Vous avez mentionné que Tom a fait un très très bon travail, et nous le remercions. Nous sommes très reconnaissants.

Dans les réunions précédentes, et même dans la réunion avec le Conseil d'administration, on a mentionné les leçons apprises après la première série. Tout cela doit être évalué soigneusement. Des difficultés, des problèmes, etc., doivent être analysées pour les éviter pendant la deuxième série. Ceci est inclus dans votre résumé, Tom?

TOM DALE : Oui. Il y a des documents qui ont trait aux questions principales que le GAC a identifiées pendant la première série. Ce n'est pas possible de passer au point des leçons apprises et dire : « Eh bien, on peut amener cela à la GNSO ou à d'autres organismes ». Ceci exige plus de travail encore. Et l'opinion du GAC est importante, mais l'intention, clairement, est de voir, est de réviser le processus du PDP dès le début. Il faut donc considérer l'expérience du GAC dans ces avis et dans les échanges entre le GAC et le Conseil, notamment en matière de sauvegardes. Il s'agit ici d'un document indépendant que l'on a discuté hier et qui est assez complet. Le processus de la GNSO prendrait le contrôle de la discussion et l'alerte précoce du GAC, par

exemple, si le débat n'a pas lieu avec la contribution du GAC, cela serait un problème, je crois.

Ici, il y a les documents sur l'avis du GAC et les questions traitées pendant les trois dernières années depuis Beijing. Et je suggère que le débat soit ciblé sur l'action du GAC et sur le reste des unités constitutives pour que le débat soit vraiment robuste. Je crois que cela aura lieu dans le processus du PDP.

Je devrais mentionner – si je peux – le processus du Groupe de travail des PDPs – et l'ICANN et la GNSO au sein de l'ICANN ont des réunions d'introduction, de formation pour voir comment on peut participer vraiment, même à distance. Ou sinon, chercher à l'Adobe Connect la manière de participer. Et il y a de l'aide, des formations sur la manière de participer.

Je crois que les membres du GAC souhaitant participer peuvent y assister parce que c'est quelque chose de très bonne qualité. Nous pouvons vous aider là-dessus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

La Thaïlande.

THAÏLANDE :

Vous avez déjà soulevé plusieurs des points que je voulais évoquer. Mais un autre point concerne la façon dont nous avons nommé le projet. Nous appelons ce PDP différemment. Des séries subséquentes ou des séries postérieures. Il s'agit d'un PDP vraiment extrêmement complexe. Et nous avons un seul membre qui y participe.

Quel est le message que nous transmettons à la communauté?

Nous devons participer de manière précoce à ce PDP. Tous les groupes devraient avoir peur de ne pas avoir participé parce que – vous vous souvenez, on est resté à Beijing, à Pékin jusqu'à 1 h parce que cette question nous intéressait. Maintenant, il n'y a qu'un membre qui participe au travail de ce groupe.

Je pense que nous devons établir des priorités. Chaque fois que l'on parle des noms de domaine — toutes ces questions qui sont liées aux noms de domaine ont trait à ce PDP. Et c'est pour cela qu'il faut absolument participer au travail qui est fait dans ce sens en tant qu'observateur ou en tant que membre. Il est important que l'on communique, que l'on échange et que l'on revienne avec cette information.

Alors, j'espère que la prochaine fois, Tom ne sera pas le seul à pouvoir nous faire un point par rapport au travail de ces PDPs. Autrement, les problèmes risquent de se reproduire pour cette deuxième série de gTLDs.

Nous avons l'opportunité de participer de manière précoce, donner notre avis, élaborer des recommandations, participer à la traduction et à la translittération avant que le PDP soit fini. Et de cette manière, dans le rapport final, nous pourrions être reconnus comme ayant participé aux recommandations qui seront élaborées.

Nous avons dit au Conseil de la GNSO qu'il fallait traduire et translittérer. Je pense que nous devons faire un effort. Si vous lisez la charte, vous allez voir qu'il s'agit du groupe le plus important de PDPs qui existe en ce moment. Il est vraiment important que nous transmettions ce message en participant au travail de ces groupes. Autrement, ça n'a aucun sens d'avoir des alertes précoces du GAC.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran.

IRAN : Merci, Monsieur le Président. Vous avez mentionné que Tom a fait un très très bon travail, et nous le remercions. Nous sommes très reconnaissants.

Dans les réunions précédentes, et même dans la réunion avec le Conseil d'administration, on a mentionné les leçons apprises après la première série. Tout cela doit être évalué soigneusement. Des difficultés, des problèmes, etc., doivent être analysées pour les éviter pendant la deuxième série. Ceci est inclus dans votre résumé, Tom?

TOM DALE :

Oui. Il y a des documents qui ont trait aux questions principales que le GAC a identifiées pendant la première série. Ce n'est pas possible de passer au point des leçons apprises et dire : « Eh bien, on peut amener cela à la GNSO ou à d'autres organismes ». Ceci exige plus de travail encore. Et l'opinion du GAC est importante, mais l'intention, clairement, est de voir, est de réviser le processus du PDP dès le début. Il faut donc considérer l'expérience du GAC dans ces avis et dans les échanges entre le GAC et le Conseil, notamment en matière de sauvegardes. Il s'agit ici d'un document indépendant que l'on a discuté hier et qui est assez complet. Le processus de la GNSO prendrait le contrôle de la discussion et l'alerte précoce du GAC, par exemple, si le débat n'a pas lieu avec la contribution du GAC, cela serait un problème, je crois.

Ici, il y a les documents sur l'avis du GAC et les questions traitées pendant les trois dernières années depuis Beijing. Et je suggère

que le débat soit ciblé sur l'action du GAC et sur le reste des unités constitutives pour que le débat soit vraiment robuste. Je crois que cela aura lieu dans le processus du PDP.

Je devrais mentionner – si je peux – le processus du Groupe de travail des PDPs – et l'ICANN et la GNSO au sein de l'ICANN ont des réunions d'introduction, de formation pour voir comment on peut participer vraiment, même à distance. Ou sinon, chercher à l'Adobe Connect la manière de participer. Et il y a de l'aide, des formations sur la manière de participer.

Je crois que les membres du GAC souhaitant participer peuvent y assister parce que c'est quelque chose de très bonne qualité. Nous pouvons vous aider là-dessus.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Nous avons pris note des points que vous avez évoqués, y compris le dernier.

Nous avons la Nouvelle-Zélande et la Norvège.

La Nouvelle-Zélande.

NOUVELLE-ZÉLANDE : Merci, Monsieur le Président.

Nous soutenons la création d'un groupe de travail qui puisse se consacrer à ces questions. Le volume de travail me fait un peu peur, je dois l'avouer. Je pense que le fait qu'il y ait des personnes qui participent et qui puissent faire un point pour le reste des membres du GAC serait très utile. Ensuite, nous devons nous mettre d'accord par rapport aux méthodes de travail. Nous devrions donc penser à établir des liaisons plutôt que des représentants pour participer à ces groupes, et voir parmi les volontaires comment nous voulons que cela fonctionne.

Nous avons beaucoup de travail au sein des Comités consultatifs. Je pense que nous pouvons partager la charge de travail afin de couvrir correctement ce travail.

Notre premier objectif serait d'établir des délais pour que cela soit clair, non seulement pour nous, mais aussi pour la communauté.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup de ces commentaires.

La Norvège.

NORVÈGE : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier Tom pour ce travail très approfondi qui a été fait et pour cette interaction

avec le Conseil d'administration et pour tous les messages qui ont été échangés. Je tiens également à souligner que toutes ces protections, ces sauvegardes concernent le Guide de candidatures pour les nouveaux gTLDs. Mais je voulais également signaler qu'il y a d'autres questions dans ce guide de candidature des nouveaux gTLDs et qui méritent d'être débattues dans le cadre des discussions qui ont lieu par rapport aux noms géographiques dans le Groupe de travail intercommunautaire sur les noms géographiques. Nous devons donc être conscients qu'il existe donc d'autres pistes qu'il existe d'autres pistes de réflexion sur des questions qui doivent être reconsidérées par la GNSO. Donc, essayer de faire attention à ces questions si on les voit apparaître au sein du débat.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Je pense que nous devons conclure. On a déjà dépassé 18 h. Ç'a été une longue journée depuis 8 h 30 – et 6 h, pour moi.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite faire une déclaration?

Très bien. Donc, nous avons cette proposition sur laquelle nous allons diviser ou partager nos énergies pour créer des sous-équipes qui pourraient participer aux différentes pistes de travail. Nous avons une liste d'une trentaine de personnes qui se

sont portées volontaires. Peut-être que d'autres gens vont rejoindre cette liste. Nous allons voir ce que nous pouvons faire dans les meilleurs délais.

TOM DALE :

Très bien. Tout d'abord, j'ai bien pris note de ce qui a été dit. Mary Wong a dit dans la salle de chat que la GNSO, les Groupes de travail de la GNSO demandent la contribution d'autres groupes de manière précoce. Ce serait l'occasion pour le GAC de faire des commentaires par rapport à la perspective du GAC, une intervention en amont. Comme nous le savons, il faut trouver la bonne personne au bon moment. Parfois, le Secrétariat n'y arrive même pas. Je pense qu'il y a un certain nombre de participants qui ont exprimé des intérêts spécifiques par rapport à certains sujets, y compris la Suisse, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et d'autres. Je vais parler avec eux pour essayer d'établir une structure afin de voir comment nous pouvons mettre à profit les leçons tirées du travail du CCWG afin d'améliorer notre travail et essayer de rendre plus efficace notre travail au niveau du temps. Il y a des questions pratiques.

Et donc, permettez-moi de parler avec ces membres. Et je vais revenir vers vous à la fin de la semaine pour voir comment nous allons agir.

THOMAS SCHNEIDER : Très bien. Je pense que c'est une bonne proposition.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Désolée de prendre un peu plus de temps. Je veux remercier Tom pour ce travail qui est très important. Je pense qu'il y a d'autres tâches pour nous. Il nous faut établir des priorités par rapport au travail que nous avons à faire. Essayons donc de réorienter certaines questions que nous abordons que nous avons déjà identifié, et nous mettre d'accord pour savoir si nous allons travailler en tant que GAC, car à ce moment-là, notre avis, ou nos recommandations, aura un poids plus important.

Nous pourrions également en discuter – parce que le Groupe de travail GAC-GNSO a déjà des procédures de travail que nous pourrions peut-être utiliser pour établir nos pistes de travail. C'est ce que l'on avait fait quand on avait créé la fiche de suivi, vous vous souvenez. La fiche de suivi du GAC. On avait fait en sorte qu'une liste avait été circulée parmi les membres du GAC pour que tout le monde puisse participer et voir comment nous allons mettre en place notre avis en ce qui concernait les sauvegardes.

Je pense qu'il nous faut tout d'abord établir des priorités et établir également des délais, et ainsi créer une feuille de route.

Merci, Tom, de ce travail. Nous attendons donc que vous reveniez vers nous.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, Suzanne. Nous savons que vous avez été très active dans le travail fait dans cette première série. Nous allons devoir établir des priorités. Il n'y a pas d'autres moyens de s'en sortir.

Je vous prie – bien sûr, Marrakech est une très belle ville, mais jeudi matin, nous devons planifier notre travail intersession. C'est pourquoi je vous demande de rester jeudi matin pour que nous puissions consacrer un peu de temps à cette planification. Je vous prie de bien vouloir participer à ces discussions que nous allons consacrer à cette question, dans cette même salle.

Merci beaucoup de votre collaboration. Merci beaucoup de votre travail. Nous savons que ce sont des journées très longues. Nous nous retrouvons mardi à 9 h pour suivre le travail en tant que GAC.

Et nous nous retrouvons demain à 10 h dans cette même salle pour la réunion intergouvernementale.

Merci beaucoup à tous.

Bonne soirée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]